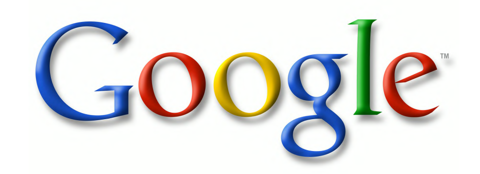

Google

J. MICHELET

JEANNE D'ARC

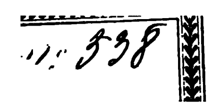
AVEC UNE INTRODUCTION
ET UN RÉPERTOIRE EXPLICATIF DES NOTES DE MICHELET

PAR

ÉMILE BOURGEOIS
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888






JEANNE D'ARC



Jeanne d'Arc à Domrémy.

J. MICHELET

JEANNE D'ARC

AVEC UNE INTRODUCTION

ET UN RÉPERTOIRE EXPLICATIF DES NOTES DE MICHELET

PAR

ÉMILE BOURGEOIS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888



INTRODUCTION

I

MICHELET

Jules Michelet est né à Paris, le 21 août 1798 (1). Les premières années de sa vie, rudes et misérables, développèrent en lui les qualités maîtresses dont était formé son génie, une singulière puissance d'amour et de sympathie, une puissance au moins égale de travail et de volonté. « Je suis resté peuple », a-t-il dit lui-même : il attribuait à ses origines plébéiennes la chaleur, la tendresse de cœur et « l'impression d'une vie âpre et laborieuse » qu'il garda toute sa vie.

Ses parents, des plébéiens en effet : son grand-père, ancien maître de musique à Laon, son père imprimeur, marié à une jeune fille très simple, vinrent à Paris, en 1795, pour y installer une imprimerie et furent ruinés en 1800 par un arrêté du premier consul qui supprimait les journaux. Depuis lors jusqu'en 1815, la famille de Michelet vécut au jour le jour, dans des logis tristes et humides, jeûnant quand il ne venait point d'ouvrage ; l'enfant souffrit de la faim, du froid. Et pourtant il ne garda de ces temps de misère et de souffrances aucun souvenir amer. A défaut de bien-être, il trouvait au foyer paternel des ressources de tendresse inépuisables. Sa mère, aux heures de détresse, l'attirait près d'elle, et le consolait en lui disant : « Ne crains rien, tu es sous mon aile ». Il vivait de sa vie ; c'est d'elle qu'il apprit à lire,

(1) Consultez surtout : *Ma Jeunesse* et *Le Peuple*, de MICHELET lui-même. — *Jules Michelet*, par GABRIEL MONOD. — *Jules Michelet, sa vie et ses œuvres*, par OTHENIN D'HAUSSONVILLE (*Revue des Deux Mondes*, mai-juin 1876). — *Jules Michelet*, par SPULLER. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. II ; *Nouveaux lundis*, t. II.

avec elle qu'il lut ses premiers livres, *les Reines et régentes de France*, qui éveillèrent en lui le goût de l'histoire. Son père, qui supportait les épreuves « avec une patience digne d'Épictète », et avec la certitude vraiment touchante que son fils serait « le consolateur et l'honneur de la famille », s'imposa tous les sacrifices pour le mettre en 1812 au lycée Charlemagne. « Une chose saine et forte, disait Michelet plus tard, m'est restée de ces années de malheur. C'est cette fanatique espérance placée dans un enfant. Mon père est en réalité l'auteur et le créateur de ma destinée. Grâce à lui, à sa bonté, à ses privations, j'eus ce qui est le moyen, le premier élément de tout, j'eus de la liberté, du temps, je pus penser. » A cette école de misère et de dévouement, Michelet, que sa sensibilité exquise préparait à comprendre la valeur de pareils sacrifices, apprit de bonne heure la puissance de la bonté et de la sympathie humaine : « Être bon, dit Michelet, et rester tel entre les injustices des hommes et les sévérités de la Providence, ce n'est pas seulement le don d'une heureuse nature, c'est de la force et de l'héroïsme, cela est divin. »

Il eut alors aussi, sous les yeux, constamment l'exemple du travail et il en prit l'habitude : au moment où l'imprimerie de son père fut ruinée par les décrets du premier consul, où il fallut renvoyer les ouvriers et transporter les presses dans une cave de la rue de Bondy, humide et obscure, toute la famille se mit à l'ouvrage. « Le grand-père imprimait de ses mains tremblantes; la mère, déjà malade, se fit brocheuse, coupa, plia »; Michelet, à peine âgé de douze ans, composait, s'apprenant tout seul à assembler les lettres. Il fréquentait dans la journée l'école d'un vieux maître de pension jacobin, où il prit aisément la première place, il retournait le soir à l'atelier, et là, courbé sur sa casse, il sut avant l'heure ce que c'était que « souffrir et vouloir, *vouloir*, non le vain désir, mais la volonté réalisée par le travail obstiné! »

Quand il entra à Charlemagne, ne sachant ni traduire un mot de grec, ni construire un vers latin, « effarouché comme un hibou en plein jour », il fit tout ce qui était humainement possible pour réussir : « Sans feu (la neige couvrait

tout), ne sachant pas si le pain viendrait le soir, j'eus un pur sentiment stoïcien de courage et de mâle énergie. Je frappai de ma main crevée par le froid sur ma table de chêne et je sentis une joie virile de jeunesse et d'avenir. »

Il réussit : au sortir du collège, dont il avait été l'un des plus brillants élèves, il renonça « pour aider ses parents pauvres qui l'avaient aidé dans les mauvaises années » à l'École normale, et accepta pour vivre et faire vivre les siens la rude tâche de répétiteur dans une pension du Marais (1816). Il traversait Paris à cinq heures du matin, lisant en route, pendant l'été, ses auteurs grecs et latins; il revenait, après une longue journée, se remettre le soir au travail. Il apprenait « pour être en état d'enseigner aux autres et pour s'instruire lui-même ».

En 1819 il prit le grade de docteur, fut reçu agrégé en 1821 ; il entra au collège Sainte-Barbe-Rollin comme professeur d'histoire. La vie matérielle était assurée : « il avait un vrai métier » ; au moment où, après avoir aidé ses parents, il assumait une nouvelle tâche : il épousa une pauvre fille que sa mère, mariée à un noble, puis remariée à un acteur, reniait presque et maltraitait. Le souvenir de cette première époque de sa vie, de cette lutte précoce contre la misère ne s'est jamais effacé de l'esprit de Michelet. Il semble même qu'il ait aimé ces années de privations pour l'exemple et l'amour du travail qu'elles lui avaient donnés, pour l'énergie morale et les qualités de conscience et de dignité qu'elles développèrent en lui.

Dès lors l'unité de sa vie est faite, comme aussi celle de son œuvre : chef de famille, professeur d'histoire, historien, il donna aux siens, à ses élèves, à la science, tout ce qu'il avait en lui d'amour et d'ardeur au travail.

Jusqu'en 1827 il vécut modestement dans un cercle étroit entre le Marais, le Jardin des Plantes, Bicêtre, le Père-Lachaise; au fort de l'hiver il montait vers Sainte-Barbe par la rue Saint-Jacques, sans paletot pour se couvrir; il publiait trois livres, dont le dernier seul eut du succès, *les Tableaux chronologiques et synchroniques d'histoire moderne* (1825-

1826), une traduction abrégée de *la Scienza nuova* de Vico, et enfin un admirable *Précis d'histoire moderne*. Dans cette seconde période de son *existence individuelle*, comme il dira plus tard, où le public ne le connaissait point, et où il ne connaissait le monde que par ses élèves, Michelet était déjà tout entier. Fidèle à la mémoire de ceux qui l'avaient aimé, aux pieux souvenirs de son enfance, il mettait en pratique à son foyer les leçons qu'il donnera plus tard dans *l'Amour*, dans *la Femme*. L'enseignement n'était pas pour lui seulement un métier, mais une noble tâche, la plus haute de toutes et la plus féconde ; il communiquait à ceux qui l'écoutaient « l'ardente flamme intérieure » qui l'animait, et il se faisait en son cœur, au contact de ces jeunes gens aimables et confiants qui croyaient en lui, après les années de misère, un grand apaisement.

De bonne heure il avait eu du goût pour l'histoire : sa jeune imagination s'était émue un jour d'une visite au musée des Monuments français. Il y *avait senti les morts à travers les marbres*. Mais ce fut surtout en enseignant qu'il devint historien : il reconnut que « l'étude des dates, des faits politiques, plus aride que celle des institutions », des religions et des mœurs, que la critique des faits par les documents contemporains, « le sévère jugement de ceux qui furent » étaient la condition première de tout enseignement, de toute recherche historique. Il chercha le vrai, pour éclairer le jeune public qui lui était confié, avec une ardente curiosité et un sentiment de la précision qui sont la source et le fondement même de la science.

Mais il ne pensait pas que le dernier objet de la science fût de fournir une satisfaction égoïste à celui qui la pratique : avant tout, l'érudition historique devait être un moyen de retrouver et de révéler aux générations de notre temps la raison secrète du progrès de l'humanité. Ces raisons, il crut les trouver dans Vico, et il proclama avec lui que l'humanité est son œuvre à elle-même, qu'elle n'est ni l'esclave des climats et des milieux, ni l'instrument servile des grands hommes et des dieux : « fatalisme de races, fatalisme légen-

daire des grands hommes providentiels, deux écueils à éviter ». C'était pour apprendre à ses contemporains à vivre que Michelet voulut savoir comment leurs ancêtres avaient vécu, et pour le savoir, il se résolut à vivre avec eux, « se replaça dans leurs milieux, entra dans toutes leurs doctrines, se passionna pour toutes leurs affections ». Ainsi, par la magie de son imagination et la toute-puissance de son cœur, il établissait comme un grand courant sympathique entre les hommes de son siècle et tous les hommes des siècles passés. L'histoire devenait une *résurrection*. Le véritable historien, c'était, pour Michelet, celui qui, à force d'amour et de science, de labeur et de sympathie, pouvait rendre la vie aux morts pour l'apprendre aux vivants. Et Michelet était bien en 1827 cet historien, un maître, dans toute l'acception du mot : « Si j'avais comme historien, disait-il, un mérite spécial qui me soutînt à côté de mes illustres prédécesseurs, je le devrais à l'enseignement, qui pour moi fut l'amitié. Ces grands historiens ont été brillants, judicieux, profonds. Moi, *j'ai aimé davantage*. »

C'est ainsi que fut conçue et exécutée sa première grande œuvre historique, l'*Histoire de la République romaine*, commencée en 1828, publiée en 1831. Au temps où elle parut, l'histoire romaine n'était connue en France que par des abrégés secs, sans intérêt et sans critique; personne ne lisait plus ni les travaux de Beaufort sur les origines de Rome, ni ceux de Lenain de Tillemont sur sa décadence. Seuls les Allemands avaient repris avec Niebuhr, en 1811, l'étude des antiquités romaines : « il avait fallu un Barbare pour renouveler l'histoire de Rome! » Michelet s'inspira des travaux de Niebuhr, en les critiquant, entra en relation avec ses successeurs, Bunsen, Gerhard, étudia les textes anciens, visita Rome et, au lieu de dissertations, il fit une histoire qui fut à la fois une résurrection de Rome et du romanisme en France. « Et nous Français, ne réclamons-nous pas notre part dans cette Rome qui fut à nous? La longue et large épée germanique pèse sans doute, et celle de la France n'estelle pas plus acérée? »

Michelet ne se proposait pas seulement d'enlever aux Allemands le privilège de l'érudition : une pensée plus haute encore l'avait soutenu dans ce prodigieux labeur, un grand sentiment lui avait inspiré ses plus belles pages. S'il ressuscitait Rome, c'était pour qu'elle parlât aux Français, ses héritiers, des destinées et de la mission de la France. Peu de temps avant, il avait publié son *Introduction à l'histoire universelle*, où il disait son dessein « d'éclairer l'histoire de France par l'histoire romaine, et l'avenir du monde moderne par l'histoire de la France, *ce pilote du vaisseau de l'humanité* ». Cette conception avait un objet moral: cette étude devait être un enseignement pour tous les enfants du siècle atteints, selon le mot de Musset, d'une abominable maladie morale, qui n'est point encore aujourd'hui guérie. Michelet voulait la guérir, tandis que Musset, après Gœthe et Byron, se contentait de la décrire. Il invoquait le témoignage des anciens pour rendre courage à ses contemporains ; comme la France, Rome n'avait-elle pas eu ses époques de grandeur, de doutes aussi et d'angoisse mortelle? Ses victoires, comme ses souffrances, avaient fait l'unité matérielle et morale du monde ancien. La maladie du dix-neuvième siècle était peut-être le prix de l'unité morale du monde moderne.

En 1827 Michelet fut appelé comme professeur d'histoire à l'École normale. L'homme qui, pour son modeste auditoire de Sainte-Barbe, s'était fait savant, sans cesser d'être professeur, était bien désigné pour être le maître des maîtres. En 1831 le gouvernement de Louis-Philippe le nomma chef de la division historique aux Archives nationales. C'était lui confier à la fois toute l'éducation historique de la jeunesse française et tous les trésors de notre histoire nationale, une grande mission et de pleins pouvoirs pour la remplir. Michelet n'y faillit point : ses élèves de l'École normale ont gardé de son enseignement un souvenir ineffaçable. Aux Archives il exhumait avec l'ardeur d'un bénédictin des documents que personne avant lui n'avait connus ; il les classait avec un soin religieux. Les découvertes qu'il y faisait

lui fournissaient chaque jour pour ses élèves la matière de leçons nouvelles, incessamment renouvelées. Et ces leçons à leur tour, les questions et les doutes qu'elles soulevaient, l'obligeaient à examiner de plus près tous les témoignages, à en rechercher de nouveaux, le ramenaient sans cesse aux Archives, acharné à la poursuite de la vérité. Il allait ainsi de ces jeunes gens qui étaient l'avenir à ces parchemins usés et noircis qui étaient comme les témoins du passé. Aux uns il parlait un langage vivant et cependant précis ; il écoutait les témoignages des autres avec recueillement, interprète ému et fidèle entre la France d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

Le moment lui parut alors venu d'écrire ce qu'il enseignait, de fixer « cette vaste révélation de la France », pour que d'autres pussent enseigner à leur tour et que tous pussent « apprendre la France ». En 1833 il publia le premier volume de son *Histoire de France*, dont l'*Histoire romaine* et l'*Introduction à l'histoire universelle* n'étaient que la préface, qu'il n'abandonna plus, et qui demeure son œuvre capitale. Il n'avait pas pris le temps d'achever la préface. L'histoire des empereurs romains, qu'il avait annoncée, était sacrifiée. Michelet ne fut jamais un de ces savants qui, désintéressés de tout, hormis de leur œuvre, la poursuivent froidement, méthodiquement. Toujours professeur, travaillant à faire des hommes et des Français, il avait hâte d'écrire dès qu'il avait l'occasion et les moyens d'enseigner. Il écrivit alors l'*Histoire de France*, parce qu'il en trouva l'occasion à l'École normale, et les moyens aux Archives. Les six premiers volumes parurent de 1833 à 1844 : dans l'ensemble de l'œuvre, ils forment une première série, presque indépendante, la plus belle et la plus durable. Le premier volume fut encore une sorte de préface, l'histoire des origines, celtiques, mérovingiennes, carolingiennes. Les autres renfermaient ce que les Français connaissaient le moins alors, et ce qu'ils auraient dû surtout connaître, l'histoire de la formation de la patrie française. Michelet la présenta comme un drame, dont l'héroïne était la France, dont les acteurs

étaient les hommes même du passé ressuscitant. Il montra la France au début, aux temps féodaux, « réunion de provinces, vaste chaos de fiefs, grand pays d'idée vague » ; il la montra ensuite « moins France que chrétienté, obscure et comme perdue dans cette grande ombre ». Il la vit enfin devenir avec Jeanne d'Arc et Louis XI comme une *âme*, une *personne*. L'exposition du drame, c'était cet admirable tableau des provinces qui ouvre le second volume, le dénouement, l'histoire de Jeanne d'Arc, la patrie française, « naissant du cœur d'une femme, de sa tendresse, de ses larmes, de son sang ».

Quand il conçut cette œuvre puissante, qu'il lui donna cette forme dramatique, Michelet fut un poète dans le sens rigoureux du mot, un créateur, tout en restant un érudit. Le public ne s'y trompa point : il considéra justement cette histoire comme l'un des monuments de la pensée française. La jeunesse y trouva le remède qu'elle cherchait, et vit un guide dans cet homme qui, de son patriotisme, tirait une grande leçon morale ; elle applaudit avec lui au triomphe de l'homme sur la nature, de l'esprit sur la matière. Les historiens eurent un maître qui leur enseigna à travailler directement sur les pièces inédites, à construire solidement une œuvre historique sur une base énorme d'actes, de manuscrits, de pièces rares, patiemment accumulés, habilement fondus. L'ardente sympathie de Michelet lui gagna les cœurs ; son énergie morale put former des volontés ; sa conscience fut un exemple.

En 1838 il quitta l'École normale pour entrer au Collège de France et à l'Institut, sous le patronage de Burnouf. Autour de sa chaire il trouva un auditoire plus vaste que celui de l'École normale, non plus seulement les maîtres de la jeunesse française, mais l'Europe ou ce qu'il croyait être l'Europe. Les cours du Collège de France étaient alors fréquentés par un assez grand nombre de jeunes étrangers qui fuyaient le despotisme de la Sainte-Alliance, applaudissaient aux leçons de Mickiewicz et d'Edgar Quinet. La France parut un moment l'asile de la liberté : « Ma patrie

seule peut sauver le monde », s'écriait Michelet. Il résolut de le prouver.

Cette chaire d'histoire et de morale qu'on lui confiait n'avait été jusque-là occupée que par des érudits, Crevier, Daunou, Letronne: il en fit une vraie chaire, d'où il prêcha en enseignant. Certes il n'entendait pas trahir la science, ni conclure sans étudier. Mais « il voulait conclure, et de la science tirer un principe d'action ». Il avait un désir passionné d'accorder la science et l'âme humaine. « Le grand titre de sa chaire l'y autorisait fortement. » L'occasion s'offrait de formuler les conclusions qu'il avait annoncées dans ses premiers livres, de s'élever de l'idée de la patrie à celle de la patrie universelle, de dire comment la Révolution française avait préparé le salut des nations. Et, comme l'écrivain en lui se subordonnait toujours au professeur, il interrompit son histoire de France pour aborder l'histoire de la Révolution, afin de coordonner ses études et son enseignement.

« Mes cours posèrent le droit du peuple, dit-il : de là le livre de ce nom, de là ma Révolution. » *Le Peuple* parut en 1846 : ce n'était plus une œuvre historique, mais une autobiographie, un manuel du patriote et du citoyen, l'Évangile de la Révolution, de la religion qu'il prêchait.

C'était de l'histoire encore que son *Histoire de la Révolution*, publiée de 1847 à 1853 : fidèle à ses habitudes de conscience et de travail, Michelet l'avait encore préparée par de longues et heureuses recherches dans les Archives, archives centrales, archives de la commune de Paris, archives de Nantes. Il s'était procuré des documents innombrables, curieux, qui ont été perdus depuis et que d'autres historiens n'ont point connus. Peut-être n'avait-il plus toute l'indépendance d'esprit nécessaire pour en faire la critique? Il est assez délicat de concilier le désintéressement du savant avec l'enthousiasme de l'apôtre. Michelet se croyait appelé avec Quinet et Mickiewicz à un apostolat social. Il s'était donné une mission, une mission de combat. Il luttait au Collège de France, dans la presse, dans ses livres : *Des Jésuites* (1843), *Du prêtre, de la femme, de la famille* (1845),

pour une religion, contre une autre religion. C'est alors qu'il fixa dans son *Histoire de la Révolution* la légende sacrée et les souvenirs héroïques de cette grande époque. Il en fit sentir l'enthousiasme : s'il ne la jugea pas dans le détail avec impartialité, il en marqua mieux que personne le caractère religieux et désintéressé. En ce sens, il fit œuvre d'historien, œuvre durable.

Michelet put croire, en voyant éclater la révolution de 1848, que son œuvre de propagande et de foi ne serait pas stérile : n'était-ce point enfin cet affranchissement qu'il avait rêvé de la France par la Révolution, de l'Europe par la France? Les événements de 1850-1851, la réaction, le coup d'État, le désabusèrent cruellement. Il fit cette triste expérience que l'humanité n'écoute guère ceux qui l'aiment et travaillent à son progrès qu'après les avoir maltraités : ce qui ne doit pas empêcher d'ailleurs de se dévouer à elle, et de l'aimer.

En 1851 Michelet fut destitué de sa chaire au Collège de France; en juin 1852 il refusa de prêter serment comme garde des Archives et quitta les Archives. Enfin son *Précis de l'Histoire moderne* fut rayé de la liste des ouvrages autorisés dans les collèges. Tout lui manquait à la fois, les ressources matérielles, le métier dont il vivait, les ressources de travail dont il disposait depuis vingt ans, son auditoire, ses élèves, son enseignement, ses affections domestiques, sa femme morte en 1839, son père mort en 1846, ses enfants établis au loin, ses espérances les plus chères brisées.

C'est alors qu'il épousa en secondes noces celle qui devait être la compagne de ses vingt-cinq dernières années; et par elle il retrouva tout ce qui, depuis sa jeunesse, avait fait l'unité de sa vie et de son œuvre. Michelet de nouveau eut une affection intime qui le consola des deuils du passé, des misères du présent. Comme aux temps de son enfance contre la pauvreté, il trouva dans sa famille un concours précieux, la collaboration de l'intelligence et du cœur. A la campagne, près de Nantes, en Italie, au bord de la Méditerranée, au pied de l'Apennin où ils étaient allés chercher le repos et la

solitude, Michelet et sa femme se mirent courageusement à l'œuvre. Les matériaux de l'œuvre seuls furent nouveaux: ce n'étaient plus les livres ni les documents du passé, mais la nature, observée, regardée de près, qui éveilla dans cette âme de poète des voix inconnues. *L'Oiseau* (1856), *l'Insecte* (1857), *la Mer* (1861), *la Montagne* (1868) apportèrent au public, qui leur fit un accueil enthousiaste, les fruits de cette inspiration nouvelle et féconde.

Michelet ne pouvait pourtant pas se passer de l'enseignement : l'Empire, en le séparant de ses élèves, l'avait frappé cruellement. Son mariage le consola de cette injustice. Il retrouva un auditoire, moins vaste, un seul élève, mais un élève qu'il s'attacha à former, digne de lui, sa femme encore. Il l'associa à ses travaux d'historien, et continua devant elle son *Histoire de France*, qui fut achevée de 1855 à 1867. Si cette seconde partie est inférieure à la première pour le nombre et la valeur des documents employés, ce n'est pas à l'historien qu'il faut le reprocher, mais à ceux qui lui retirèrent les moyens de faire autrement. S'il a abusé, dans ses derniers volumes, de l'histoire naturelle, c'est que la nature lui fut plus clémente alors que les hommes.

Et pourtant, tandis que les hommes l'exilaient, animé toujours pour eux de la même sympathie et du même zèle, il tirait de sa vie intime, qui valut mieux que celle de ses contemporains, des leçons nobles et salutaires : il enseignait encore à la jeunesse, en dépit des gouvernements, dans *l'Amour* (1858), *la Femme* (1859), *la Bible de l'humanité* (1864), *Nos fils* (1869), la religion du foyer : « *la pierre qui porte les cités* ». Michelet a prouvé, par l'exemple de toute sa vie, la valeur de ces préceptes. Depuis sa jeunesse jusqu'à ses derniers jours il a puisé dans la famille l'amour du travail, l'amour de la patrie et de l'humanité qui firent de lui un professeur incomparable, un grand Français et un grand homme.

Il ne pouvait pas survivre aux malheurs de la France. En 1870 les fautes de ses concitoyens, la défaite du droit en Europe le frappèrent mortellement. Pendant l'Empire il

avait adressé des appels éloquents à ses concitoyens, à l'étranger. Il publiait, en 1853, de nouveau, séparément, comme des leçons de patriotisme, sa *Jeanne d'Arc*, son *Louis XI*. Pour plaider devant l'Europe « la cause des vaincus, martyrs de la liberté et du droit », il publiait, en 1851, *Pologne et Russie*, en 1863, *la Pologne martyre*. Ce lui fut un coup terrible, quand, exilé de France par la guerre et la maladie, Paris investi, il vit la France abandonnée de tous, livrée à la force du vainqueur. Il parla du moins, s'il ne put agir. Il publia une brochure dont le titre était *la France devant l'Europe*, et l'épigraphe *Les juges seront jugés*. Frappé d'apoplexie à la nouvelle de la capitulation de Paris, il trouva encore la force de publier les trois premiers volumes d'une histoire du XIXe siècle, qu'il conduisit jusqu'à Waterloo « afin de ramener la justice dans cette histoire obscurcie ». La mort ne lui permit pas d'achever : elle le prit à Hyères, le 9 février 1874, à midi.

Michelet a jugé avec sérénité sa vie et son œuvre dans son testament, qui a été publié en 1874 : « Dieu me donne de revoir les miens et ceux que j'ai aimés. Qu'il reçoive mon âme reconnaissante de tant de bien, de tant d'années laborieuses, de tant d'œuvres, de tant d'amitiés. » La postérité n'aura pas d'autre jugement. La vie de Michelet demeurera comme un exemple de désintéressement, de patriotisme et de labeur.

II

JEANNE D'ARC ET MICHELET

Michelet avait une préférence, qu'il avouait, pour son histoire de Jeanne d'Arc. Il disait « ma Jeanne d'Arc » avec attendrissement; et il ajoutait avec un orgueil naïf que d'autres après lui raconteraient encore la vie de cette sainte, mais que personne ne ferait plus pour elle ce qu'il avait fait. La critique et l'expérience de ces trente dernières années ont montré que Michelet ne se trompait point. Sainte-Beuve, qui n'aimait point sa manière historique, reconnut pourtant, en 1856, que « sa Jeanne d'Arc » était plus vraie qu'aucune des précédentes. Depuis cette époque, Quicherat a consacré à l'héroïne d'Orléans un volume d'*aperçus nouveaux*, M. Wallon une étude consciencieuse en deux volumes, M. Boucher de Molandon une série de recherches curieuses, M. Siméon Luce un volume rempli de vues ingénieuses et de documents nouveaux; MM. Sepet et Fabre ont célébré dans des pages émues le miracle de foi ou de patriotisme qui arracha la France aux Anglais. De tous ces historiens, aucun n'a été à la fois curieux et ingénieux, renseigné et inspiré comme Michelet. Les uns ont expliqué de leur mieux, les autres admiré l'œuvre de Jeanne d'Arc. Michelet reste encore le seul qui ait du même coup fait sentir à ce point la grandeur presque surnaturelle et comprendre la réalité historique de cette œuvre.

L'épopée de Jeanne d'Arc, qui tient du prodige, est pourtant une histoire vraie : histoire dont les résultats furent très positifs, dont les détails n'ont rien de légendaire. On sait exactement où Jeanne d'Arc est née, quand, et de quelle famille, ce qu'était la France quand elle la sauva, et comment elle la sauva; on connaît tous les détails de son procès, la date et la douloureuse réalité de son martyre.

Jeanne d'Arc est née le 16 janvier 1412, à Domrémy, près de Vaucouleurs. Son père, Jacques, était originaire de Cham-

pagne, de Ceffonds près de Montierender; sa mère, du duché de Bar, du village de Vouthon qui est limitrophe de Domremy. C'étaient des paysans qui avaient quelque bien, sans être riches, vivaient estimés de leur seigneur et de leurs voisins, servaient Dieu et secouraient les pauvres. Jeannette était la cadette des cinq enfants qu'ils avaient eus.

Jusqu'au milieu de l'année 1425, Jeanne vécut de la vie de ses parents, vaquant aux soins du ménage, prenant sa part des travaux des champs, gardant les moutons, qui sont la principale richesse de ce pays. Elle était d'une piété ardente mystique et dévote à la fois, très charitable d'ailleurs et très douce.

Entre la Champagne, qui appartenait aux Anglais, et la Lorraine, dont le duc était soumis aux Bourguignons, la châtellenie de Vaucouleurs était à peu près le seul coin de terre que Charles VII possédât encore dans l'est, grâce à la fidélité et à la vaillance du capitaine Robert de Baudricourt : Vaucouleurs à l'est, à l'ouest le Mont-Saint-Michel, le sanctuaire de l'archange qui semblait protéger la royauté légitime, étaient les dernières forteresses qui tinssent encore contre les Anglais, au nord de la Loire.

La situation morale du dauphin n'était pas moins compromise que sa situation matérielle. Il n'avait pas été sacré : était-il l'héritier de Clovis, de « saint Charlemagne » et de saint Louis, qui avaient tenu le royaume de France de Dieu ? La trahison d'Isabeau de Bavière pouvait entraîner dans le parti de Henri VI, que Bedford s'apprêtait à faire sacrer à Reims, les sujets du roi légitime, et justifier toutes les défections. L'oriflamme de Saint-Denis, le patron séculaire du royaume de France, était aux mains des Anglais. L'archange Saint-Michel, qui avait rendu la raison quelque temps à Charles VI, sauvé le dauphin à la Rochelle d'une mort presque certaine et protégé ses derniers partisans de Normandie, la Vierge Marie adorée à la cathédrale du Puy-en-Velay, dont Charles VII était chanoine, feraient peut-être des miracles pour cette royauté française, abandonnée de la plupart de ses sujets, ébranlée dans ses traditions les plus anciennes.

C'était le dernier espoir de ceux qui persistaient à croire en elle et à l'aimer.

C'est alors que Jeanne d'Arc, âgée de 13 ans (1425), après une attaque des ennemis, qui avaient pillé Domrémy, mais s'étaient vus forcés de restituer leur prise, touchée de tant de maux et d'un retour de fortune si inattendu, eut une première vision. Elle avait appris d'ailleurs dans son village, situé à la fois sur la route d'Allemagne et sur celle des bords de la Meuse, « la croix des routes », la défaite des Anglais devant le Mont-Saint-Michel, qu'ils assiégeaient depuis dix mois. Saint-Michel protégeait la France : Jeanne l'entendit qui lui disait « la pitié du royaume de France », et lui intimait l'ordre de secourir le roi légitime. Elle l'entendit plusieurs fois ; elle le vit. Elle hésita trois ans : enfin, le 13 mai 1428 elle s'en alla trouver le capitaine Robert de Baudricourt, qui la renvoya à ses parents. Mais, la même année, une nouvelle attaque des Bourguignons contre Domremy força la famille d'Arc à se réfugier à Neuchâteau ; Jeanne, au retour, voyant son village saccagé, convaincue peut-être par des franciscains que l'année 1429, où l'annonciation de la Vierge tomberait le Vendredi Saint, était réservée à un grand miracle et qu'elle devait se hâter, s'enfuit une seconde fois à Vaucouleurs. Baudricourt l'accueillit mieux (janvier 1429) : les affaires du roi allaient de plus en plus mal ; Orléans était assiégé par les Anglais, et, le 17 février, le combat dit des Harengs semblait avoir décidé en faveur de l'ennemi du sort de la place. Jeanne, équipée par les habitants de Vaucouleurs, encouragée par le duc de Lorraine, auquel elle s'était présentée à la fin de janvier 1429, partit pour la cour de France, le 23 février, avec une escorte de six hommes, Jean Colet, messager du roi, Jean de Metz, Bertrand de Poulangy, hommes d'armes de Vaucouleurs, et trois servants.

Elle n'arriva pas sans difficultés jusqu'au roi, à Chinon. Elle fut attaquée aux portes de la ville par des hommes d'armes, qui avaient été peut-être apostés là par les conseillers eux-mêmes. On voulut l'empêcher de voir le dauphin Charles, et, quand on l'admit en sa présence, on fit en sorte

qu'elle n'eût aucun moyen de le reconnaître. Elle le reconnut pourtant, lui promit de faire lever le siège d'Orléans, de le mener à Reims, de lui reconquérir son royaume. Elle lui rendit confiance en lui-même, dans la légitimité de sa naissance et de ses droits : ce fut là proprement son œuvre et sa mission. Charles VII, après avoir fait examiner Jeanne à Poitiers par une assemblée de théologiens, eut à son tour confiance en elle, et, dès qu'il crut en elle, il crut en lui-même et reprit courage.

Pour convaincre et réconforter ses partisans, il fallait des actes. Le premier, glorieux, fut la délivrance d'Orléans, la défaite des Anglais, attaqués le 4 mai, mis en déroute le 8 mai. Ils avaient vu Saint-Michel guider contre leurs bastilles les défenseurs d'Orléans. Le second acte de la mission de Jeanne, plus fécond encore que la victoire d'Orléans, ce fut le sacre de Reims : le dauphin quitta la Loire, dont Jeanne d'Arc aidée du duc d'Alençon avait chassé les Anglais pendant le mois de juin. Le 11 juillet il prenait Troyes, le 15, Châlons ; le 17, un dimanche, il était sacré à Reims. Il n'était plus le dauphin, mais le roi de France, le seul, l'héritier « vrai » qui tenait sa terre du « roi du Ciel, fils de sainte Marie ». Désormais c'était la France qui était rendue à elle-même : l'abîme qui avait paru se creuser entre son passé et son avenir était comblé ; et, comme dit Michelet, « la France, touchée d'être tant aimée, se mit à s'aimer elle-même ».

Il restait à délivrer le territoire des Anglais, « à les bouter hors de France ». Cela ne se pouvait faire que par le même élan d'enthousiasme qui leur avait enlevé en quelques jours Orléans et Reims. Autrement, c'était affaire de temps, de politique, de stratégie. L'effet qu'avait produit le sacre de Reims fut immense : Soissons, Laon, Château-Thierry, Provins, toutes les villes de la Brie et de la Champagne s'ouvrirent au roi légitime. Mais l'enthousiasme peu à peu s'affaiblissait. Pour le ranimer, Jeanne d'Arc pressa le roi d'aller à Saint-Denis, de reprendre possession de ce sanctuaire de la royauté française, profané par l'étranger. Le roi hésitant, elle l'y devança ; elle y arriva le 26 août 1429, et quand, après l'at-

taque inutile du 8 septembre contre Paris, le conseil décida de revenir sur la Loire, Jeanne d'Arc se refusa d'abord à quitter Saint-Denis. Blessée, elle dut se soumettre et, le 21 septembre, suivre le roi vers Chinon, contre sa volonté. Les politiques, les seigneurs, jaloux d'elle peut-être, avaient enfin raison de la pauvre fille du peuple, qui leur semblait folle plutôt qu'inspirée.

Ils eurent tort : l'entreprise conseillée par Jeanne d'Arc était une véritable croisade, croisade pour la foi et la patrie, vers les sanctuaires de la royauté, gardienne de l'unité française. L'interrompre, abandonner les lieux saints, Reims, Saint-Denis, le Mont-Saint-Michel, c'était transformer la croisade en une guerre de sièges, la sainte en un simple capitaine. Jeanne, à partir de ce moment, douta d'elle-même, de sa puissance morale, qu'elle croyait divine, de son œuvre : elle n'entendit plus ses voix. Elle lutta encore « à la requête des hommes d'armes, non plus par révélation ». Elle ne guida plus les hommes de guerre, elle les suivit, à la fin d'octobre, au siège de Saint-Pierre-le-Moustier, près de Nevers, puis à celui de la Charité où elle échoua. Dès lors, « elle eut révélation qu'elle serait prise », et elle fut prise en effet, le 27 mai 1430, dans une sortie qu'elle fit pour délivrer Compiègne, assiégée par le sire de Luxembourg, vassal du duc de Bourgogne.

On l'enferma à Beaulieu, près de Noyon, puis, après une tentative d'évasion qui faillit réussir, à Beaurevoir en Vermandois. Le grand inquisiteur, l'Université de Paris la réclamèrent comme hérétique au duc de Bourgogne et à son vassal Luxembourg ; les Anglais l'achetèrent à ce seigneur luxueux, besogneux et cupide, comme tous les seigneurs du temps, pour 10 000 livres. Ils la transférèrent d'abord au Crotoy, puis au château de Rouen, pour la juger (juin-décembre 1430). Compiègne fut délivrée le 1er décembre, et le duc de Bourgogne défait à Germiny ; mais Jeanne resta entre les mains des Anglais. C'était une victoire qui compensait largement la perte de quelques villes.

Le procès de Jeanne d'Arc commença le 21 février 1431,

dans la chapelle du château de Rouen : elle comparut, après enquête, *à raison de faits concernant la foi*, devant un tribunal ecclésiastique de quarante à soixante membres, chanoines, prieurs d'abbayes, docteurs de l'Université de Paris, dont le président était Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, dévoué aux Anglais, qui lui laissaient espérer l'archevêché de Rouen. Les interrogatoires commencèrent: il y en eut six publics, du 21 février au 3 mars, puis neuf secrets dans la prison même, du 10 mars au 17. Les juges ne pouvaient pas être impartiaux: la sentence leur était imposée d'avance. Les Anglais exigeaient que Jeanne d'Arc fût condamnée, et sa mission avec elle, et toute son œuvre. Les ministres de Henri VI comprenaient ce que les seigneurs français auraient dû comprendre : l'héroïne avait légitimé Charles VII et ranimé parmi les populations françaises, par l'intervention de Saint-Michel et la cérémonie du sacre, la religion de la royauté et de la patrie. Prouver que sa mission était pure sorcellerie, qu'elle était inspirée non de Dieu ou des saints protecteurs de la France, mais du diable, c'était démontrer à ces mêmes populations qu'elles avaient été trompées. La force morale qui avait fait en quelques mois de Charles un roi, de la France une nation, était brisée : les armées anglaises achèveraient aisément ce qu'auraient commencé les juges.

Jeanne ne pouvait pas leur échapper, placée en face d'un dilemme terrible que nul ne pouvait résoudre. Ou elle douterait elle-même de sa mission, par crainte du supplice et par respect pour l'Église : elle renierait son œuvre, son roi et la France ; ou elle affirmerait la réalité de ses révélations, et l'Eglise, qui n'admet point cette communication directe des fidèles avec les saints, trouverait dans ses réponses plus d'une raison de la déclarer hérétique. De toutes manières, les Anglais auraient ce qu'ils désiraient. Le silence même ne pouvait pas la sauver : pendant tout l'interrogatoire ce fut pourtant le moyen de défense qu'elle adopta. Elle refusa de s'expliquer sur le caractère et les signes de sa mission, sans en douter jamais d'ailleurs, pour qu'on ne pût abuser de ses réponses.

On en abusa pourtant : le 5 avril, les juges soumirent une

liste de douze assertions tirées des dires de l'accusée à l'Université de Paris, qui la déclara « schismatique, apostate et devineresse ». Le 19 mai, les juges décidèrent qu'ils se rangeraient à l'avis des docteurs de Paris, et communiquèrent à Jeanne cette décision le 23 mai ; elle tint ferme d'abord, puis le lendemain, par crainte du supplice, elle eut une défaillance et signa l'acte d'abjuration qu'on lui présentait. Mais de nouveau, le 29 mai, elle reprit son aveu, qu'elle n'avait fait que *par peur du feu*, et le lendemain même, 30 mai 1431, elle fut exécutée sur la place du Vieux Marché, à Rouen. Elle mourut en nommant encore ses saints et ses saintes, confessant sa foi dans le roi et dans ses voix.

La fermeté de sa mort acheva l'œuvre de sa vie. Ce n'était plus un supplice, cela, c'était un martyre. Les Anglais avaient cru condamner une sorcière, il se trouva qu'ils avaient « brûlé une sainte ».

Longtemps les Anglais ont maintenu leur jugement haineux et injuste sur l'héroïne : on en trouve encore la preuve dans Shakespeare. Les Bourguignons, moins acharnés contre elle, l'ont considérée comme un personnage ou un instrument politique. Et les Français en général, malgré le procès de réhabilitation que Charles VII fit poursuivre de 1450 à 1456 en l'honneur de Jeanne d'Arc, ont jusqu'au dix-huitième siècle méconnu, travesti et même profané la mémoire de la Pucelle.

Aujourd'hui cette grande figure est fixée par l'histoire, avec un degré de réalité qui n'est pas toujours atteint. Par un rare bonheur, nous avons conservé sur l'œuvre de Jeanne d'Arc, si lointaine déjà et si courte, ce qui est peut-être unique, les explications de l'héroïne elle-même, le témoignage de ses amis et celui de ses ennemis.

Jeanne d'Arc s'est expliquée à Rouen, devant ses juges, sinon sur sa mission, du moins sur sa vie, sur ses sentiments envers la France, le Roi et l'Église. Les greffiers recueillirent chaque fois en français ses réponses, à la suite des questions qui lui furent posées par ses ennemis. Après le supplice ils firent avec ces minutes et toutes les pièces officielles, l'acte d'abjuration, la sentence de condamnation, un instrument

authentique, traduit en latin, contresigné et paraphé par l'un des juges et par eux-mêmes. Puis ils le copièrent à cinq exemplaires : et de ces cinq exemplaires, trois nous sont intégralement parvenus (1).

En outre, lorsqu'en 1450 Charles VII ordonna à ses juges de reviser l'injuste procès de Rouen, il fit ouvrir une enquête à Domremy, à Orléans, à Paris, à Rouen. Tous ceux qui avaient connu Jeanne dans son enfance, ses amies, ses voisins de Lorraine, ceux qui l'avaient fréquentée pendant le siège d'Orléans, ceux qui l'avaient connue ou suivie à la cour ou à l'armée, les bourgeois de Rouen et les moines qui avaient admiré sa fermeté devant les juges et devant la mort, furent appelés au tribunal de réhabilitation. Les greffiers recueillirent chaque jour leurs dépositions, et firent, après la sentence du 7 juillet 1456, qui cassait le premier jugement, un instrument authentique. Ils le paraphèrent, comme avaient fait les notaires de Rouen, en firent plusieurs exemplaires, qui nous sont parvenus, et nous gardèrent ainsi les témoignages précieux des contemporains, des humbles et des grands seigneurs, des gens d'Église et des gens du roi.

La plupart des chroniqueurs qui au quinzième siècle ont raconté l'histoire de Jeanne d'Arc, se sont inspirés de ces témoignages : Anglais ou Bourguignons, ils ont reproduit les conclusions et les détails du procès de Rouen. Le *Bourgeois de Paris*, ou plutôt un clerc de l'Université, développa et accentua la réponse des docteurs de Paris aux juges de Rouen. Monstrelet, un Bourguignon, intercalait dans son texte les explications que les Anglais donnèrent, après le supplice de Jeanne, de leur conduite. Les chroniqueurs français, au contraire, l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, Thomas Basin, évêque de Lisieux, qui fut chargé par Charles VII de composer un mémoire sur les irrégularités du procès de Rouen, le rédacteur du *Journal du siège d'Orléans*, citèrent

(1) Pour toutes ces indications sur les manuscrits du procès, sur les chroniqueurs du quinzième siècle, les historiens de Jeanne d'Arc, consultez le *Répertoire alphabétique* à la fin du volume.

des passages entiers du procès de réhabilitation, les dépositions de Dunois, du duc d'Alençon. Seuls Jean Chartier et Perceval de Cagny, serviteur du duc d'Alençon, ont fait exception et déposé dans leurs chroniques, avant le procès de revision, en faveur de l'héroïne d'Orléans. En sorte que les pièces des deux procès demeurent pour les historiens de notre temps, comme pour les chroniqueurs du quinzième siècle, la source première d'une histoire vraie de *Jeanne d'Arc.*

C'est l'un des mérites de Michelet que de l'avoir compris : « quelle qu'ait été l'émotion de l'historien en écrivant cet Évangile, la vie de Jeanne d'Arc, il s'est attaché, a-t-il dit, au réel, sans jamais céder à la tentation d'embellir ». Michelet n'avait pas à sa disposition l'édition définitive que Quicherat a donnée, de 1841 à 1850, des pièces originales des deux procès, conservées à la Bibliothèque nationale : il prit l'analyse et les extraits qu'un académicien du dix-huitième siècle, Laverdy (1), avait publiés en 1790, dans les *Notices des manuscrits de la Bibliothèque royale;* et l'on peut voir au bas des pages, par de nombreux renvois, combien il s'en est servi; il se servit aussi de l'édition très incomplète que Buchon avait insérée dans sa *Collection,* d'après une compilation manuscrite de la bibliothèque d'Orléans. Mais sa conscience était si grande qu'il ne se contenta ni des extraits de Laverdy ni de la compilation de Buchon : il voulut voir les pièces elles-mêmes, il consulta les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et par des citations nombreuses il engagea ses lecteurs à les consulter eux-mêmes. La belle publication de Quicherat leur épargnera désormais cette peine, que Michelet n'avait pas hésité à s'imposer.

S'il n'a pas étudié ni cité des chroniqueurs que Quicherat a pour ainsi dire révélés depuis, comme Perceval de Cagny ou Thomas Basin, il n'a pas, en revanche, négligé le témoignage des historiens contemporains qu'il pouvait connaître. Après les pièces originales du procès, c'est eux qu'il invoque

(1) Voir pour ce nom et ceux qui vont suivre le *Répertoire alphabétique.*

d'abord comme autorités, Jean Chartier, Jacques Gélu, archevêque d'Embrun, les auteurs anonymes de l'*Histoire du siège d'Orléans* et de la *Chronique de la Pucelle*, les amis de Jeanne d'Arc, et ses ennemis aussi, Monstrelet et le Bourgeois de Paris. C'est la règle essentielle de la méthode historique que de préférer à tous les témoignages ceux des hommes qui ont vu et vécu ce qu'ils racontent. Michelet s'en était fait une loi invariable. Il pratiquait aussi les travaux des historiens qui l'avaient précédé, Lebrun des Charmettes, Lenglet Dufresnoy, Berriat-Saint-Prix, pour l'histoire même de Jeanne d'Arc; pour l'histoire d'Angleterre, Lingard et Turner; pour l'histoire de Flandre, Reiffemberg, Gachard, Quetelet, les plus célèbres des érudits belges.

Mais ce qu'il préférait encore aux histoires les mieux faites, c'étaient les recueils de documents originaux. Il n'y a pas un des grands travaux de l'érudition française qu'il n'ait connu, consulté, cité : les *Ordonnances* des rois de France et les décrets des conciles de Labbe, l'*Art de vérifier les dates*, la *Gallia christiana*, les *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, l'*Histoire de Lorraine*, l'*Histoire de l'Universite de Paris*, les *Actes des Bollandistes*, les *Archives administratives* de Reims. Il consultait les hommes qui ont été les bénédictins de notre temps, Quicherat et M. Chéruel; il étudiait, dans les Archives, des chroniques encore inédites. Il semble, en un mot, qu'à quatre siècles d'intervalle il ait entrepris, au nom de la science, une nouvelle revision du procès de Jeanne d'Arc, provoqué les dépositions des témoins, afin de peser leurs témoignages et d'établir avec impartialité les responsabilités de chacun.

C'est pour cette raison même, qu'en faisant une histoire vraie, il a fait de Jeanne d'Arc une histoire si vivante. Il est devenu, pour ainsi dire, un homme du quinzième siècle, à force d'entendre le langage des gens de ce siècle, et puis il s'est fait leur interprète auprès de nous. D'un mot il nous a expliqué, résumé leurs opinions, leurs sentiments, sans nous embarrasser de leurs longs discours. C'est dans une courte note qu'il nous a dit pourquoi les gens de Domremy, ancien

fief de l'abbaye de Saint-Remi-de-Reims, le sanctuaire de la royauté française, étaient si attachés à leur roi. Dans une phrase, il nous a montré qu'à l'extrémité du royaume, ce petit village, sur la route de l'Allemagne et de la Meuse à la fois, « croix des routes », ressentait aussitôt le contre-coup des événements qui pouvaient relever ou abattre les cœurs fidèles au roi et à la patrie. Voilà, en quelques traits, le milieu où est née Jeanne d'Arc : d'autres historiens depuis, M. Siméon Luce, l'ont décrit plus longuement. Ils avouent eux-mêmes qu'après de curieuses recherches ils ne l'ont ni mieux ni autrement vu. D'où venait à Michelet cette « intuition profonde » ? Le mot est de M. Siméon Luce. Il avait vécu à Domremy, connaissant les sentiments, partageant les émotions et les espérances des partisans du dauphin.

Nul n'était mieux préparé que Michelet à sympathiser avec eux : toute sa vie a été faite d'angoisses, d'espérances, de pensées patriotiques. Son enseignement était une école de patriotisme; ses livres, ouvrages d'histoire ou de morale, des moyens d'éducation nationale. Cela lui venait de son exquise bonté. « Le sauveur de la France devait être une femme : la France était femme elle-même. » En parlant ainsi de la France et du miracle d'amour qui la sauva au quinzième siècle, Michelet prouvait qu'il était, comme il l'a dit, « *profondément le fils de la femme* ». Il eut, en étudiant Jeanne d'Arc, cette intuition que l'amour seul peut donner, et qui fait le génie.

ÉMILE BOURGEOIS.

Lyon, 2 novembre 1887.

III

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ŒUVRES DE MICHELET

CITÉES DANS CETTE NOTICE

Thèses de Michelet : Examen des Vies des hommes illustres de Plutarque. — La philosophie de Locke. Paris, 1819.

Tableau chronologique de l'histoire moderne. Paris, 1825.

Tableaux synchroniques de l'histoire moderne. Paris, 1826.

Précis de l'histoire moderne. Paris, 1827-1829 (9 éditions).

Principes de philosophie de l'histoire, traduits de *la Scienza nuova* de Vico. Paris, 1827.

Introduction à l'histoire universelle. Paris, Hachette, 1831 (3 éditions).

Histoire romaine, 1re partie : *République,* 2 vol. Paris, Hachette, 1831 (4 éditions).

Histoire de France jusqu'au seizième siècle, 6 vol. Paris, Hachette, 1833-1844 (4 éditions).

Des jésuites, en collaboration avec Quinet. Paris, Hachette, 1843 (7 éditions).

Du prêtre, de la femme, de la famille. Paris, Hachette, 1845 (7 éditions).

Le Peuple. Paris, Hachette, 1846 (4 éditions).

Histoire de la Révolution française, 7 vol. in-8. Paris, 1847-1853 (3 éditions).

Histoire de France depuis le seizième siècle jusqu'à la Révolution, 10 vol. in-8. Paris, 1855-1867.

Pologne et Russie. Paris, 1851.

Jeanne d'Arc. Paris, Hachette, 1853 (Bibliothèque des chemins de fer (3 éditions).

Louis XI et Charles le Téméraire. Paris, Hachette, 1853 (*Ibid.*) (3 éditions).

L'Oiseau. Paris, Hachette, 1856 (11 éditions).

L'Insecte. Paris, Hachette, 1857 (6 éditions).

L'Amour. Paris, Hachette, 1858 (8 éditions).

La Femme. Paris, Hachette, 1859 (6 éditions).

La Mer. Paris, Hachette, 1861 (3 éditions).

La Pologne martyre. Paris, 1863.

La Bible de l'humanité. Paris, 1864.

La Montagne. Paris, 1868.

Nos Fils. Paris, 1869.

La France devant l'Europe. Florence, 1871.

Histoire du dix-neuvième siècle, 3 vol. Paris, 1872.

Testament olographe de J. Michelet. Paris, 1874.

IV

PRINCIPAUX TRAVAUX

RELATIFS A L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC (1)

Laverdy, *Notice du procès de Jeanne d'Arc, tirée des différents manuscrits de la Bibliothèque du roi (Académie des inscriptions, Notices des manuscrits*, t. III), 1790.

Lebrun des Charmettes, l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, 1817.

Berriat-Saint-Prix, *Jeanne d'Arc.*

J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* (5 vol., *Société de l'Histoire de France*).

H. Wallon, *Histoire de Jeanne d'Arc*, 1860.

Henri Martin, *Jeanne d'Arc* (*Histoire de France*, t. VI).

Marius Sépet, *Jeanne d'Arc*, 1865.

J. Fabre, *Jeanne d'Arc, libératrice de la France*, 1883.

S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy; recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle*, 1886.

(1) Nous n'indiquons que les travaux les plus importants. Pour de plus amples détails sur ces livres mêmes, consultez, à la fin du volume, notre *Répertoire alphabétique*.

V

CARTE

INDIQUANT L'ITINÉRAIRE DE JEANNE D'ARC



Cravé par Erhard

INTRODUCTION

J'entrai un jour chez un homme qui a beaucoup vécu, beaucoup fait et beaucoup souffert. Il tenait à la main un livre qu'il venait de fermer, et semblait plongé dans un rêve; je vis, non sans surprise, que ses yeux étaient pleins de larmes. Enfin, revenant à lui-même : « Elle est donc morte! dit-il. — Qui? — La pauvre Jeanne d'Arc. »

Telle est la force de cette histoire, telle sa tyrannie sur le cœur, sa puissance pour arracher les larmes! Bien dite ou mal contée, que le lecteur soit jeune ou vieux, qu'il soit, tant qu'il voudra, affermi par l'expérience, endurci par la vie, elle le fera pleurer. Hommes, n'en rougissez pas, et ne vous cachez pas d'être hommes. Ici la cause est belle. Nul deuil récent, nul événement personnel n'a droit d'émouvoir davantage un bon et digne cœur.

La vérité, la foi et la patrie ont eu leurs martyrs, et en foule. Les héros eurent leurs dévouements, les saints leur passion. Le monde a admiré, et l'Église a prié. Ici c'est autre chose. Nulle canonisation, ni culte, ni autel. On n'a pas prié, mais on pleure.

L'histoire est telle :

Une enfant de douze ans, une toute jeune fille, confondant la voix de son cœur avec la voix du ciel, conçoit l'idée étrange, improbable, absurde, si l'on veut, d'exécuter la chose que les hommes ne peuvent plus faire, de sauver son pays. Elle couve cette idée pendant six ans sans la confier à personne; elle n'en dit rien même à sa mère, rien à nul confesseur. Sans nul appui de prêtres ou de parents, elle marche tout ce temps seule avec Dieu dans la solitude de son grand dessein. Elle attend qu'elle ait dix-huit ans, et alors, immuable, elle l'exécute malgré les siens et malgré tout le monde. Elle traverse la France ravagée et déserte, les routes infestées de brigands; elle s'impose à la cour de Charles VII, se jette dans la guerre; et dans les camps qu'elle n'a jamais vus, dans les combats, rien ne l'étonne; elle plonge intrépide au milieu des épées; blessée toujours, découragée jamais, elle rassure les

vieux soldats, entraîne tout le peuple, qui devient soldat avec elle, et personne n'ose plus avoir peur de rien. Tout est sauvé! La pauvre fille, de la chair pure et sainte, de ce corps délicat et tendre, a émoussé le fer, brisé l'épée ennemie, couvert de son sein le sein de la France.

La récompense, la voici. Livrée en trahison, outragée des barbares, tentée des pharisiens qui essayent en vain de la prendre par ses paroles, elle résiste à tout en ce dernier combat, elle monte au-dessus d'elle-même, éclate en paroles sublimes qui feront pleurer éternellement... Abandonnée et de son roi et du peuple qu'elle a sauvés, par le cruel chemin des flammes elle revient dans le sein de Dieu. Elle n'en fonde pas moins sur l'échafaud le droit de la conscience, l'autorité de la voix intérieure.

Nul idéal qu'avait pu se faire l'homme n'a approché de cette très certaine réalité.

Ce n'est pas ici un docteur, un sage éprouvé par la vie, un martyr fort de ses doctrines, qui pour elles accepte la mort. C'est une fille, un enfant qui n'a de force que son cœur.

Le sacrifice n'est pas accepté et subi ; la mort n'est point passive. C'est un dévouement voulu,

prémédité, couvé pendant de longues années; une mort active, héroïque et persévérante, de blessure en blessure, sans que le fer décourage jamais, jusqu'à l'affreux bûcher.

Sa sublime ignorance enfin, qui fit taire toute science en sa dernière épreuve, et rendit muets les docteurs, c'est là un trait unique devant qui tout s'efface. Les vrais sages ici et les savants du cœur ne diront pas comme Moïse: « Dieu a passé... Je l'ai vu par derrière. » Ils diront : « Le voici... Cette lueur est le regard de Dieu. »

Ce mystère est fait pour confondre! Comment en saurions-nous la source, si elle-même ne l'eût révélée?

Quand on lui demanda, à cette fille jeune et simple qui n'avait fait que coudre et filer pour sa mère, comment elle avait pris sur elle de se faire homme, malgré les commandements de l'Église, comment elle avait fait l'effort (elle si timide et rougissante) de s'en aller parler aux soldats, de les mener, les commander, les réprimander, les forcer de combattre..................

Elle ne dit qu'un mot :

« *La pitié* qu'il y avait au royaume de France. »

Touchant secret de femme! La pitié fut si grande en elle qu'elle n'eut plus pitié d'elle-

même, qu'elle fit ce souverain effort de s'arracher à sa nature; elle souffrit tant des maux des autres, et fut si tendre, qu'elle en fut intrépide et brava tous les maux.

Tout ceci se comprendra mieux, si du point élevé où nous place sa légende, nous voulons bien descendre, si nous observons un moment la sombre et laide époque, le monde de profonde boue, d'où surgit l'extraordinaire apparition. Mais comment un *moment* donnera-t-il l'idée de la continuité éternelle d'une guerre sans fin, sans but et sans idée?

Lorsque des nobles historiens du quatorzième siècle on tombe au barbare et grossier chroniqueur qui ouvre le quinzième siècle (le Bourgeois de Paris), la chute est lourde; on entre dans la pesante matérialité, dans un monde misérable et bas, qui ne sent qu'une chose, la faim. Ce triste chroniqueur n'est inquiet que du prix des denrées, de savoir s'il pourra se remplir; le pain est cher, les légumes ont manqué, les vignes ont gelé, etc., etc. Notre grenier, la Beauce, n'est plus qu'une forêt. La misère, les épidémies ont tué cent mille âmes dans Paris. En récompense, d'autres habitants y viennent la nuit, les loups, insolents, impudents et ne

craignant plus rien. Parmi leurs hurlements, des cris funèbres d'agonisants qui crient dans les longues nuits d'hiver : « Je meurs de faim ! de froid ! » Des vingt et trente enfants aux coins des bornes, sans parents, sans soins ni secours, couchés sur les ordures, cherchant leur vie dans le fumier...

Monde de damnation ! Le laboureur, pillé à mort, laisse là tout, quitte femme et enfants; qu'ils meurent de faim s'ils veulent. Il se jette au bois et se fait brigand, prenant pour maître et capitaine le diable, seul roi visible d'une terre maudite.

Hélas! où Dieu est-il? Et, parmi tant de morts, la pitié aussi est-elle morte?

Elle vivait au cœur d'une femme.

Tout le fond de ce cœur est dans ces mots naïfs, d'accent profond :

« La pitié qu'il y avait *au royaume de France!* »

« Je n'ai jamais vu *sang de Français* que mes cheveux ne levassent. »

Et encore (n'ayant pas été avertie d'une bataille) : « Méchants, vous ne me diriez donc pas qu'on répandit *le sang de France!* »

Ce mot qui va au cœur, c'est la première fois qu'on le dit. Pour la première fois, on le sent,

la France est aimée comme une personne. Et elle devient telle du jour qu'elle est aimée.

C'était jusque-là une réunion de provinces, un vaste chaos de fiefs, grand pays, d'idée vague. Mais, dès ce jour, par la force du cœur, elle est une patrie.

Beau mystère ! touchant, sublime ! Comment l'amour immense et pur d'un jeune cœur embrasa tout un monde, lui donna cette seconde vie, la vraie vie que l'amour seul donne.

Enfant, elle aimait toutes choses, disent les témoins de son âge. Elle aimait jusqu'aux animaux ; les oiseaux se fiaient à elle, jusqu'à lui venir manger dans la main. Elle aimait ses amies, ses parents, mais surtout les pauvres... Or, le pauvre des pauvres, la plus misérable personne et la plus digne de pitié en ce moment, c'était la France.

Elle aima tant la France !... Et la France touchée se mit à s'aimer elle-même.

On le voit dès le premier jour qu'elle paraît devant Orléans. Tout le peuple oublie son péril ; cette ravissante image de la patrie, vue pour la première fois, le saisit et l'entraîne ; il sort hardiment hors des murs, il déploie son drapeau,

il passe sous les yeux des Anglais qui n'osent sortir de leurs bastilles.

Souvenons-nous toujours, Français, que la patrie chez nous est née du cœur d'une femme, de sa tendresse et de ses larmes, du sang qu'elle a donné pour nous.

JEANNE D'ARC

I

ENFANCE ET VOCATION DE JEANNE

Ce qui fait de Jeanne d'Arc une figure éminemment originale, ce qui la sépare de la foule des enthousiastes qui dans les âges d'ignorance entraînèrent les masses populaires, c'est que ceux-ci pour la plupart durent leur puissance à une force contagieuse de vertige. Elle, au contraire, eut action par la vive lumière qu'elle jeta sur une situation obscure, par une force singulière de bon sens et de bon cœur.

Le nœud que les politiques et les incrédules ne pouvaient délier, elle le trancha. Elle déclara au

nom de Dieu, que Charles VII était l'héritier; elle le rassura sur sa légitimité dont il doutait lui-même. Cette légitimité, elle la sanctifia, menant son roi droit à Reims, et gagnant de vitesse sur les Anglais l'avantage décisif du sacre.

Il n'était pas rare de voir des femmes prendre les armes. Elles combattaient souvent dans les siéges (1), témoin les trente femmes blessées à Amiens (2), témoin Jeanne Hachette. Au temps de la Pucelle et dans les mêmes années, les femmes de Bohême se battaient comme les hommes, dans les guerres des hussites (3).

L'originalité de la Pucelle, je le répète, ne fut pas non plus dans ses visions. Qui n'en avait au moyen âge? Même dans ce prosaïque quinzième siècle, l'excès des souffrances avait singulièrement exalté les esprits. Nous voyons, à Paris, un frère Richard remuer tout le peuple par ses sermons, au point que les Anglais finirent par le chasser de la ville (4). Le carme breton Conecta était écouté à

(1) Les exemples seraient innombrables. Citons seulement les dames de Lalaing (1452, 1581). La seconde défendit Tournai contre le plus grand capitaine du seizième siècle, le prince de Parme. Reiffemberg, notes sur l'édition belge (6e édition de Barante, V, 341).

(2) Voyez tome II de notre *Histoire de France*.

(3) « Et armoient les femmes, ainsi que diables, pleines de toutes cruautés, et en furent trouvées plusieurs mortes et occises aux rencontres. » Monstrelet, t. IV, p. 366.

(4) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 119-122. D'Artigny,

Courtrai, à Arras, par des masses de quinze ou vingt mille hommes (1). Dans l'espace de quelques années, avant et après la Pucelle, toutes les provinces ont leurs inspirés. C'est une Pierrette bretonne qui converse avec Jésus-Christ (2). C'est une Marie d'Avignon (3), une Catherine de la Rochelle (4). C'est un petit berger, que Saintrailles amène de son pays, lequel a des stigmates aux pieds et aux mains (5), et qui sue du sang aux saints jours, comme nous voyons aujourd'hui la béate du Tyrol (6).

La Lorraine était, ce semble, l'une des dernières provinces où un tel phénomène eût dû se présenter. Les Lorrains sont braves, batailleurs, mais volontiers intrigants et rusés. Si le grand Guise servit la France avant de la troubler, ce ne fut pas par des visions. Nous trouvons deux Lorrains au siége d'Orléans, et tous deux y déploient

Voltaire et Beaumarchais, ont cru que ce Richard pouvait avoir endoctriné Jeanne d'Arc. Voyez la réfutation péremptoire de M. Berriat-Saint-Prix, dans son *Histoire de la Pucelle*, p. 242-3.

(1) Meyer, *Annales rerum Flandricarum*, f. 271, verso.

(2) « De Bretaigne bretonnant. » *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 134, 1430.

(3) *Notices des mss.*, t. III, p. 347.

(4) Procès, éd. Buchon, 1827, p. 87.

(5) *Journal du Bourgeois*, t. XV, p. 411, 1430. Jean Chartier, p. 47.

(6) Voyez la *Mystique chrétienne* de J. Goerres, et les articles de M. Guido Goerres dans la *Revue de Munich* : Historich-politische Blaetter, 1839. Quelque éloigné que ce point de vue puisse être du nôtre, nous devons la plus sérieuse attention à des faits si curieux.

le naturel facétieux de leur spirituel compatriote Callot; l'un est le canonnier maître Jean, qui faisait si bien le mort; l'autre est un chevalier qui fut pris par les Anglais, chargé de fer, et qui à leur départ revint à cheval sur un moine anglais (1).

La Lorraine des Vosges a, il est vrai, un caractère plus grave. Cette partie élevée de la France, d'où descendent de tous côtés des fleuves vers toutes les mers, était couverte de forêts, forêts vastes et telles que les Carlovingiens les jugeaient les plus dignes de leurs chasses impériales. Dans les clairières de ces forêts s'élevaient les vénérables abbayes de Luxeuil et de Remiremont; celle-ci, comme on sait, gouvernée par une abbesse qui était princesse du saint empire, qui avait ses grands officiers, toute une cour féodale, qui faisait porter par son sénéchal l'épée nue devant elle. Cette royauté de femme avait eu pour vassal, et pendant longtemps, le duc de Lorraine.

Ce fut justement entre la Lorraine des Vosges et celle des plaines, entre la Lorraine et la Champagne, que naquit, à Domremy, la belle et brave fille qui devait porter si bien l'épée de la France.

Il y a quatre Domremy le long de la Meuse dans un cercle de dix lieues, trois du diocèse de Toul,

(1) *Histoire au vray du siège*, p. 92, éd. 1606.

un de celui de Langres (1). Probablement ces quatre villages étaient, dans des temps plus anciens, des domaines de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (2). Nos grandes abbayes avaient, comme on sait, dans les temps des Carlovingiens, des possessions bien plus éloignées, jusqu'en Provence, jusqu'en Allemagne, jusqu'en Angleterre (3).

Cette ligne de la Meuse est la marche de Lorraine et de Champagne, tant disputée entre le roi et le duc. Le père de Jeanne, Jacques d'Arc (4), était un digne Champenois (5). Jeanne tint sans doute de son père; elle n'eut point l'âpreté lorraine, mais bien plutôt la douceur champenoise, la naïveté mêlée de sens et de finesse, comme vous la trouvez dans Joinville.

(1) Il y a encore un Domremy; mais plus loin de la Meuse.

(2) Un diplôme de 1090 compte Domremy-la-Pucelle parmi les propriétés de l'abbaye. M. Varin, *Archives administratives de Reims*, p. 242. Depuis, cette propriété fut aliénée; mais la cure du village semble être restée longtemps à la nomination du monastère de Saint-Remi (M. Varin, d'après D. Eartel, *Hist. miss. de Reims*.) Ce fait est plus important qu'il ne semble. La Pucelle étant née dans un ancien fief de Saint-Rémy, on comprend mieux pourquoi l'idée de Reims, l'idée du sacre domina toute sa mission. Elle n'appela Charles VII que *dauphin*, jusqu'à ce qu'il fût sacré.

(3) Voyez, entre autres ouvrages, la savante introduction de M. Varin, *Archives de Reims*, p. 23, 24.

(4) C'est l'orthographe que suit Jean Hordal, descendant d'un frère de la Pucelle. Hordal, *Joannæ Darc historia*, 1712, in-4°. Dès lors on ne peut guère tirer ce nom du village d'Arc.

(5) De Montier-en-Der. — Un Allemand vient, dit-on, de trouver moyen de donner à cette famille une illustre origine italienne.

Quelques siècles plus tôt, Jeanne serait née serve de l'abbaye de Saint-Rémy; un siècle auparavant, serve du sire de Joinville. Il était en effet seigneur de la ville de Vaucouleurs, dont le village de Domremy dépendait. Mais en 1335 le roi obligea les Joinville de lui céder Vaucouleurs (1). C'était alors le grand passage de la Champagne à la Lorraine, la droite route d'Allemagne, non-seulement la route d'Allemagne, mais aussi celle des bords de la Meuse, la croix des routes. C'était encore, pour ainsi dire, la frontière des partis; il y avait près de Domremy un dernier village du parti bourguignon, tout le reste était pour Charles VII.

Cette marche de Lorraine et de Champagne avait en tout temps cruellement souffert de la guerre; longue guerre entre l'est et l'ouest, entre le roi et le duc, pour la possession de Neufchâteau et des places voisines; puis guerre du nord au sud, entre les Bourguignons et les Armagnacs. Le souvenir de ces guerres sans pitié n'a pu s'effacer jamais. On montrait naguère encore, près de Neufchâteau, un arbre antique au nom sinistre, dont les branches avaient sans doute porté bien des fruits humains : *le chêne des partisans*.

(1) Charles V l'unit inséparablement à la couronne en 1365. « On voit encore en Champagne, près de Vaucouleurs, de grosses pierres que l'empereur Albert et Philippe le Bel firent planter pour servir de

Les pauvres gens des marches avaient l'honneur d'être sujets directs du roi, c'est-à-dire qu'au fond ils n'étaient à personne, n'étaient appuyés ni ménagés de personne, qu'ils n'avaient de seigneur, de protecteur que Dieu. Les populations sont sérieuses dans une telle situation; elles savent qu'elles n'ont à compter sur rien, ni sur les biens ni sur la vie. Elles labourent et le soldat moissonne. Nulle part le laboureur ne s'inquiète davantage des affaires du pays; personne n'y a plus d'intérêt; il en sent si rudement les moindres contre-coups! Il s'informe, il tâche de savoir, de prévoir; du reste, il est résigné, quoi qu'il arrive, il s'attend à tout, il est patient et brave. Les femmes même le deviennent; il faut bien qu'elles le soient, parmi tous ces soldats, sinon pour leur vie, au moins pour leur honneur, comme la belle et robuste Dorothée de Gœthe.

Jeanne était la troisième fille d'un laboureur (1),

bornes à leurs empires. » (*Dict. géogr.* de Vosgien, chanoine de Vaucouleurs, éd. 1767. Lebrun de Charmettes, t. I, p. 323.).

(1) On voit encore aujourd'hui, au-dessus de la porte de la chaumière qu'habita Jeanne d'Arc, trois écussons sculptés : celui de Louis XI, qui fit embellir la chaumière; celui qui fut donné sans doute à l'un des frères de la Pucelle avec le surmon du Lis; et un troisième écusson qui porte une étoile et trois *socs de charrue* pour exprimer la mission de la Pucelle et l'humble condition de ses parents. (Vallet, *Mémoire adressé à l'Institut historique sur le nom de la famille de la Pucelle.*)

Jacques *Darc* ou d'Arc, et d'Isabelle *Romée* (1). Elle eut deux marraines, dont l'une l'appelait *Jeanne*, l'autre *Sibylle*.

Le fils aîné avait été nommé *Jacques*, un autre *Pierre*. Les pieux parents donnèrent à l'une de leurs filles le nom plus élevé de saint *Jean* (2).

Tandis que les autres enfants allaient avec le père travailler aux champs ou garder les bêtes, la mère tint Jeanne près d'elle, l'occupant à coudre ou à filer (3). Elle n'apprit ni à lire, ni à écrire; mais elle sut tout ce que savait sa mère des choses

(1) Le nom de *Romée* était souvent pris au moyen âge par ceux qui avaient fait le pèlerinage de Rome.

(2) Ce prénom est celui d'un grand nombre d'hommes célèbres du moyen âge : Jean de Parme, auteur supposé de l'Évangile éternel, Jean Fidenza (saint Bonaventure), Jean Gerson, Jean Petit, Jean d'Occam, Jean Huss, Jean Calvin, etc. Il semble annoncer dans les familles qui le donnaient à leurs enfants une sorte de tendance mystique. Le choix du nom a une singulière importance dans tous les âges religieux (voyez mes *Origines du droit*), à plus forte raison chez les chrétiens du moyen âge, qui plaçaient l'enfant sous le patronage du saint dont il portait le nom. J'ai parlé déjà, au tome II de l'*Histoire de France* (chap. I), du nom de Jean, et au tome IV, de l'opposition de Jean et de Jacques.

(3) « Interrogée se elle avoit apprins aucun art ou mestier, dist : Que oui et que sa mère lui avoit apprins à cousdre, et qu'elle ne cuidoit point qu'il y eust femme dans Rouen qui lui en sceut apprendre aucune chose. Ne alloit point aux champs garder les brebis ne autres bestes... Depuis qu'elle a esté grande et qu'elle a eu entendement, ne les gardoit pas...; mais de son jeune âge, se elle les gardoit ou non, n'en a pas la mémoire. » Procès, interrogatoire des 22 et 24 février 1431, p. 58, 69, éd. Buchon, 1827. Le témoignage de Jeanne me paraît devoir être préféré à celui des témoins du second procès qui d'ailleurs parlent si longtemps après.

saintes (1). Elle reçut sa religion, non comme une leçon, une cérémonie, mais dans la forme populaire et naïve d'une belle histoire de veillée, comme la foi simple d'une mère... Ce que nous recevons ainsi avec le sang et le lait, c'est choses vivantes, et la vie même.

Nous avons sur la piété de Jeanne un touchant témoignage, celui de son amie d'enfance, de son amie de cœur, Haumette, plus jeune de trois ou quatre ans. « Que de fois, dit-elle, j'ai été chez son père, et couché avec elle, de bonne amitié (2).... C'était une bien bonne fille, simple et douce. Elle allait volontiers à l'église et aux saints lieux. Elle filait, faisait le ménage, comme font les autres filles.... Elle se confessait souvent. Elle rougissait quand on lui disait qu'elle était trop dévote, qu'elle allait trop à l'église. » Un laboureur, appelé aussi en témoignage, ajoute qu'elle soignait les malades, donnait aux pauvres. « Je le sais bien, dit-il; j'étais enfant alors, et c'est elle qui m'a soigné. »

Tout le monde connaissait sa charité, sa piété. Ils voyaient bien que c'était la meilleure fille du

(1). « Que autre personne que sadite mère ne lui apprint sa créance. » Procès, interrog. du 22 février, p. 55.

(2) « Stetit et jacuit amorose in domo patris sui. » Déposition d'Haumette, Procès ms. de révision.

village. Ce qu'ils ignoraient, c'est qu'en elle la vie d'en haut absorba toujours l'autre et en supprima le développement vulgaire. Elle eut, d'âme et de corps, ce don divin de rester enfant. Elle grandit, devint forte et belle, mais elle ignora toujours les misères physiques de la femme (1). Elles lui furent épargnées, au profit de la pensée et de l'inspiration religieuse. Née sous les murs mêmes de l'église, bercée du son des cloches et nourrie de légendes, elle fut une légende elle-même, rapide et pure, de la naissance à la mort.

Elle fut une légende vivante... Mais la force de vie, exaltée et concentrée, n'en devint pas moins créatrice. La jeune fille, à son insu, *créait*, pour ainsi parler, et *réalisait* ses propres idées, elle en faisait des êtres, elle leur communiquait, du trésor de sa vie virginale, une splendide et toute-puissante existence, à faire pâlir les misérables réalités de ce monde.

Si *poésie* veut dire *création*, c'est là sans doute la poésie suprême. Il faut savoir par quels degrés elle en vint jusque-là, de quel humble point de départ.

Humble à la vérité, mais déjà poétique. Son vil-

(1) « A ouy dire à plusieurs femmes que la ditte Pucelle.... oncques n'avoit eu.... » Déposition de son vieil écuyer, Jean Daulon, Procès ms. de révision.

lage était à deux pas des grandes forêts des Vosges. De la porte de la maison de son père elle voyait le vieux bois *des chênes* (1). Les fées hantaient ce bois; elles aimaient surtout une certaine fontaine près d'un grand hêtre qu'on nommait l'arbre des fées, des *dames* (2). Les petits enfants y suspendaient des couronnes, y chantaient. Ces anciennes *dames* et maîtresses des forêts ne pouvaient plus, disait-on, se rassembler à la fontaine; elles en avaient été exclues pour leurs péchés (3). Cependant l'Église se défiait toujours des vieilles divinités locales; le curé, pour les chasser, allait chaque année dire une messe à la fontaine.

Jeanne naquit parmi ces légendes, dans ces rêveries populaires. Mais le pays offrait à côté une tout autre poésie, celle-ci, sauvage, atroce, trop réelle, hélas! la poésie de la guerre... La guerre! ce mot seul dit toutes les émotions; ce n'est pas tous les jours sans doute l'assaut et le pillage, mais bien plutôt l'attente, le tocsin, le réveil en sursaut, et dans la plaine au loin le rouge sombre de l'incendie.... État terrible, mais poétique; les plus prosaïques des hommes, les Écossais du bas

(1) « Que on voit de l'huys de son père. » Procès, interrog. du 24 février 1431, p. 71, éd. Buchon, 1823.

(2) Procès, interrog. du 24 février 1431, p. 69.

(3) « Propter earum peccata. » Procès de révision, déposition de Béatrix.

pays, se sont trouvés poëtes parmi les hasards du *border;* de ce désert sinistre, qui semble encore maudit, ont pourtant germé les ballades, sauvages et vivaces fleurs.

Jeanne eut sa part dans ces romanesques aventures. Elle vit arriver les pauvres fugitifs, elle aida, la bonne fille, à les recevoir; elle leur cédait son lit et allait coucher au grenier. Ses parents furent aussi une fois obligés de s'enfuir. Puis, quand le flot des brigands fut passé, la famille revint et retrouva le village saccagé, la maison dévastée, l'église incendiée.

Elle sut ainsi ce que c'est que la guerre. Elle comprit cet état antichrétien, elle eut horreur de ce règne du diable, où tout homme mourait en péché mortel. Elle se demanda si Dieu permettrait cela toujours, s'il ne mettrait pas un terme à ces misères, s'il n'enverrait pas un libérateur, comme il l'avait fait si souvent pour Israël, un Gédéon, une Judith?... Elle savait que plus d'une femme avait sauvé le peuple de Dieu, que dès le commencement il avait été dit que la femme écraserait le serpent. Elle avait pu voir au portail des églises sainte Marguerite avec saint Michel, foulant aux pieds le dragon (1)... Si, comme tout le monde di-

(1) Voyez les actes des Bollandistes, au 20 juillet. Sainte Mar-

sait, la perte du royaume était l'œuvre d'une femme, d'une mère dénaturée, le salut pouvait bien venir d'une fille. C'est justement ce qu'annonçait une prophétie de Merlin; cette prophétie, enrichie, modifiée selon les provinces, était devenue toute lorraine dans le pays de Jeanne d'Arc. C'était une pucelle des marches *de Lorraine* qui devait sauver le royaume (1). La prophétie avait pris probablement cet embellissement, par suite du mariage récent de René d'Anjou avec l'héritière du duché de Lorraine, qui, en effet, était très-heureux pour la France.

Un jour d'été, jour de jeûne, à midi, Jeanne étant au jardin de son père, tout près de l'église (2), elle vit de ce côté une éblouissante lumière, et elle entendit une voix : « Jeanne, sois bonne et sage enfant; va souvent à l'église. » La pauvre fille eut grand'peur.

Une autre fois, elle entendit encore la voix, vit

guérite voit apparaître le diable sous la forme d'un dragon; elle le met en fuite par un signe de croix. Elle s'échappe de la maison de son mari *en habit d'homme*. « Tonsis crinibus in virili habitu. » Legenda aurea Sanctorum, cap. CXLVI, éd. 1489.

(1) Cette pucelle devait venir du bois *chenu*; or il se trouvait un bois appelé ainsi à la porte même du village de Jeanne d'Arc : « Quod debebat venire puella ex quodam nemore *canuto* ex partibus Lotharingiæ. » Déposition du premier témoin de l'enquête de Rouen. *Notices des mss.*, t. III, p. 347.

(2) Procès, interrogat. du 23 février, p. 59, édition Buchon, 1827.

la clarté, mais dans cette clarté de nobles figures dont l'une avait des ailes et semblait un sage prud'-homme. Il lui dit : « Jeanne, va au secours du roi de France, et tu lui rendras son royaume. » Elle répondit, toute tremblante : « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille; je ne saurais chevaucher (1), ni conduire les hommes d'armes. » La voix répliqua : « Tu iras trouver M. de Beaudricourt, capitaine de Vaucouleurs; et il te fera mener au roi. Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront t'assister. » Elle resta stupéfaite et en larmes, comme si elle eût déjà vu sa destinée tout entière.

Le prud'homme n'était pas moins que saint Michel, le sévère archange des jugements et des batailles. Il revint encore, lui rendit courage, « et lui raconta la pitié qui estoit au royaume de France (2). » Puis vinrent les blanches figures de saintes, parmi d'innombrables lumières, la tête parée de riches couronnes, la voix douce et attendrissante, à en pleurer. Mais Jeanne pleurait surtout quand les saintes et les anges la quittaient. « J'aurais bien voulu, dit-elle, que les anges m'eussent emportée (3)... »

Si elle pleurait, dans un si grand bonheur, ce

(1) Procès, interrog. du 15 mars, p. 123, édition Buchon, 1827.
(2) *Ibidem.*
(3) Procès, interrog. du 27 février, p. 75.

n'était pas sans raison. Quelque belles et glorieuses que fussent ces visions, sa vie dès lors avait changé. Elle qui n'avait entendu jusque-là qu'une voix, celle de sa mère, dont la sienne était l'écho, elle entendait maintenant la puissante voix des anges !... Et que voulait la voix céleste ? Qu'elle délaissât cette mère, cette douce maison. Elle qu'un seul mot déconcertait (1), il lui fallait aller parmi les hommes, parler aux hommes, aux soldats. Il fallait qu'elle quittât pour le monde, pour la guerre, ce petit jardin sous l'ombre de l'église, où elle n'entendait que les cloches (2) et où les oiseaux mangeaient dans sa main. Car tel était l'attrait de douceur qui entourait la jeune sainte ; les animaux et les oiseaux du ciel venaient à elle (3), comme jadis aux Pères du désert, dans la confiance de la paix de Dieu.

Jeanne ne nous a rien dit de ce premier combat qu'elle soutint. Mais il est évident qu'il eut lieu et qu'il dura longtemps, puisqu'il s'écoula cinq années entre sa première vision et sa sortie de la maison paternelle.

Les deux autorités, paternelle et céleste, com-

(1) « Sæpe habebat verecundiam, » etc. Procès ms. de révision, déposition de Haumette.

(2) Elle avait une sorte de passion pour le son des cloches : « Promiserat dare lanas.... ut diligentiam haberet pulsandi. » Procès ms. de révision, déposition de Perin.

(3) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 387, éd. 1827.

mandaient des choses contraires. L'une voulait qu'elle restât dans l'obscurité, dans la modestie et le travail, l'autre qu'elle partît et qu'elle sauvât le royaume. L'ange lui disait de prendre les armes. Le père, rude et honnête paysan, jurait que, si sa fille s'en allait avec les gens de guerre, il la noierait plutôt de ses propres mains (1). De part ou d'autre, il fallait qu'elle désobéît. Ce fut là sans doute son plus grand combat; ceux qu'elle soutint contre les Anglais ne devaient être qu'un jeu à côté.

Elle trouva dans sa famille, non pas seulement résistance, mais tentation. On essaya de la marier, dans l'espoir de la ramener aux idées qui semblaient plus raisonnables. Un jeune homme du village prétendit qu'étant petite, elle lui avait promis mariage; et comme elle le niait, il la fit assigner devant le juge ecclésiastique de Toul. On pensait qu'elle n'oserait se défendre, qu'elle se laisserait plutôt condamner, marier. Au grand étonnement de tout le monde, elle alla à Toul, elle parut en justice, elle parla, elle qui s'était toujours tue.

Pour échapper à l'autorité de sa famille, il fallait qu'elle trouvât dans sa famille même quelqu'un qui la crût; c'était le plus difficile. Au défaut de son père, elle convertit son oncle à sa mission. Il la prit

(1) Procès, interrog du 12 mars, éd. 1827, p. 97.

avec lui, comme pour soigner sa femme en couches. Elle obtint de lui qu'il irait demander pour elle l'appui du sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. L'homme de guerre reçut assez mal le paysan, et lui dit qu'il n'y avait rien à faire, sinon de la ramener chez son père, « bien souffletée (1) ». Elle ne se rebuta pas; elle voulut partir, et il fallut bien que son oncle l'accompagnât. C'était le moment décisif; elle quittait pour toujours le village et la famille; elle embrassa ses amies, surtout sa petite bonne amie Mengette, qu'elle recommanda à Dieu; mais pour sa grande amie et compagne Haumette, celle qu'elle aimait le plus, elle aima mieux partir sans la voir (2).

Elle arriva donc dans cette ville de Vaucouleurs, avec ses gros habits rouges de paysanne (3), et alla loger avec son oncle chez la femme d'un charron, qui la prit en amitié. Elle se fit mener chez Baudricourt, et lui dit avec fermeté « qu'elle venait vers lui de la part de son Seigneur, pour qu'il mandât au dauphin de se bien maintenir, et qu'il n'assignât point de bataille à ses ennemis, parce

(1) « Daret ei alapas. *Notices des mss.*, t. III, p. 301.

(2) « Nescivit recessum.... Multum flevit.... » Procès ms. de révision, déposition d'Haumette.

(3) « Pauperibus vestibus rubeis. » *Ibidem*, déposition de Jean de Metz

que son Seigneur lui donnerait secours dans la mi-carême.... Le royaume n'appartenait pas au dauphin, mais à son Seigneur; toutefois son Seigneur voulait que le dauphin devînt roi, et qu'il eût ce royaume en dépôt. » Elle ajoutait que, malgré les ennemis du dauphin, il serait fait roi, et qu'elle le mènerait sacrer.

Le capitaine fut bien étonné; il soupçonna qu'il y avait là quelque diablerie. Il consulta le curé, qui apparemment eut les mêmes doutes. Elle n'avait parlé de ses visions à aucun homme d'Église (1). Le curé vint donc avec le capitaine dans la maison du charron; il déploya son étole et adjura Jeanne de s'éloigner, si elle était envoyée du mauvais esprit (2).

Mais le peuple ne doutait point; il était dans l'admiration. De toutes parts on venait la voir. Un gentilhomme lui dit pour l'éprouver : « Eh bien! ma mie, il faut donc que le roi soit chassé et que nous devenions Anglais. » Elle se plaignit à lui du refus de Baudricourt : « Et cependant, dit-elle, avant qu'il soit la mi-carême, il faut que je sois devers le roi, dussé-je, pour m'y rendre, user mes jambes jusqu'aux genoux. Car personne au monde,

(1) Procès, interrog. du 12 mars, p. 97, éd. 1827.
(2) « Apportaverat stolam.... adjuraverat. » *Ibidem*, déposition de Catherine, femme du charron.

ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse, ne peuvent reprendre le royaume de France, et il n'y a pour lui de secours que moi-même, quoique j'aimasse mieux rester à filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage; mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut. — Et quel est votre Seigneur? — C'est Dieu!... » Le gentilhomme fut touché. Il lui promit « par sa foi, la main dans la sienne, que, sous la conduite de Dieu, il la mèneroit au roi. » Un jeune gentilhomme se sentit aussi toucher et déclara qu'il suivrait cette sainte fille.

Il paraît que Baudricourt envoya demander l'autorisation du roi (1). En attendant il la conduisit chez le duc de Lorraine, qui était malade et voulait la consulter. Le duc n'en tira rien que le conseil d'apaiser Dieu en se réconciliant avec sa femme. Néanmoins il l'encouragea (2).

De retour à Vaucouleurs, elle y trouva un messager du roi qui l'autorisait à venir. La perte d'une

(1) Comparer sur ce point important Lebrun et Laverdy. Je suis loin de croire que Jeanne ait été *choisie et désignée*, comme quelques uns le disent, du bon et brave André Hofer (Lewald, Tyrol, 2r band, 1835 München). Mais je croirais volontiers que le capitaine Baudricourt consulta le roi, et que sa belle-mère, la reine Yolande d'Anjou, s'entendit avec le duc de Lorraine sur le parti qu'on pouvait tirer de cette jeune fille. Elle fut encouragée au départ par le duc, et à son arrivée accueillie par la reine Yolande, comme on le verra.

(2) Chronique de Lorraine, ap. D. Calmet, *Preuves*, t. II, p. 8.

nouvelle bataille décidait à essayer de tous les moyens. Elle avait annoncé le combat le jour même qu'il eut lieu. Les gens de Vaucouleurs, ne doutant point de sa mission, se cotisèrent pour l'équiper et lui acheter un cheval (1). Le capitaine ne lui donna qu'une épée.

Elle eut encore à ce moment un obstacle à surmonter. Ses parents, instruits de son prochain départ, avaient failli en perdre le sens; ils firent les derniers efforts pour la retenir; ils ordonnèrent, ils menacèrent. Elle résista à cette dernière épreuve et leur fit écrire qu'elle les priait de lui pardonner.

C'était un rude voyage et bien périlleux qu'elle entreprenait. Tout le pays était couru par les hommes d'armes des deux partis. Il n'y avait plus ni route, ni pont; les rivières étaient grosses; c'était au mois de février 1429.

S'en aller ainsi avec cinq ou six hommes d'armes, il y avait de quoi faire trembler une fille. Une Anglaise, une Allemande, ne s'y fût jamais risquée; l'*indélicatesse* d'une telle démarche lui eût fait horreur. Celle-ci ne s'en émut pas; elle était justement trop pure pour rien craindre de ce côté. Elle avait pris l'habit d'homme, et elle ne le quitta plus; cet habit serré, fortement attaché, était sa

(1) « Equum pretii XVI francorum. » Procès ms. de révision, déposition de Jean de Metz.

meilleure sauvegarde. Elle était pourtant jeune et belle. Mais il y avait autour d'elle, pour ceux même qui la voyaient de plus près, une barrière de religion et de crainte; le plus jeune des gentilshommes qui la conduisirent déclare que, couchant près d'elle, il n'eut jamais l'ombre même d'une mauvaise pensée.

Elle traversait avec une sérénité héroïque tout ce pays désert ou infesté de soldats. Ses compagnons regrettaient bien d'être partis avec elle; quelques-uns pensaient que peut-être elle était sorcière; ils avaient grande envie de l'abandonner. Pour elle, elle était tellement paisible, qu'à chaque ville elle voulait s'arrêter pour entendre la messe. « Ne craignez rien, disait-elle, Dieu me fait ma route; c'est pour cela que je suis née. » Et encore : « Mes frères de paradis me disent ce que j'ai à faire (1). »

La cour de Charles VII était loin d'être unanime en faveur de la Pucelle. Cette fille inspirée qui arrivait de Lorraine, et que le duc de Lorraine avait encouragée, ne pouvait manquer de fortifier près du roi le parti de la reine et de sa mère, le parti de Lorraine et d'Anjou. Une embuscade fut dressée à la Pucelle à quelque distance de Chinon, et elle n'y échappa que par miracle (2).

(1) « Sui fratres de paradiso. » Procès ms. de révision, déposition de Jean de Metz.

(2) *Ibidem*, déposition de frère Séguin.

L'opposition était si forte contre elle que, lorsqu'elle fut arrivée, le conseil discuta encore pendant deux jours si le roi la verrait. Ses ennemis crurent ajourner l'affaire indéfiniment en faisant décider qu'on prendrait des informations dans son pays. Heureusement, elle avait aussi des amis, les deux reines, sans doute, et surtout le duc d'Alençon, qui, sorti récemment des mains des Anglais, était fort impatient de porter la guerre dans le Nord pour recouvrer son duché. Les gens d'Orléans, à qui, depuis le 12 février, Dunois promettait ce merveilleux secours, envoyèrent au roi et réclamèrent la Pucelle.

Le roi la reçut enfin, et au milieu du plus grand appareil; on espérait apparemment qu'elle serait déconcertée. C'était le soir; cinquante torches éclairaient la salle; nombre de seigneurs, plus de trois cents chevaliers étaient réunis autour du roi. Tout le monde était curieux de voir la sorcière ou l'inspirée.

La sorcière avait dix-huit ans (1); c'était une belle fille (2) et fort désirable, assez grande

(1) Elle déclara, en février 1431, « qu'elle avait dix-neuf ans ou environ. » Procès, interrog. du 21 février 1431, p. 54, éd. 1827. Vingt témoins déposèrent dans le même sens. Voy. le résumé de tous les témoignages dans Berriat-Saint-Prix, p. 178, 179.

(2) « Mammas, quæ pulchræ erant. » Dépositions, *Notice des mss.*, t. III, p. 373. M. Lebrun de Charmettes voudrait en faire une beauté

de taille, la voix douce et pénétrante (1).

Elle se présenta humblement, « comme une pauvre petite bergerette (2) », démêla au premier regard le roi, qui s'était mêlé exprès à la foule des seigneurs, et quoiqu'il soutînt d'abord qu'il n'était pas le roi, elle lui embrassa les genoux. Mais, comme il n'était pas sacré, elle ne l'appelait que dauphin : « Gentil dauphin, dit-elle, j'ai nom Jehanne la Pucelle. Le Roi des cieux vous mande par moi que vous serez sacré et couronné en la ville de Reims, et vous serez lieutenant du Roi des cieux qui est roi de France. » Le roi la prit alors à part, et après un moment d'entretien, tous deux changèrent de visage; elle lui disait, comme elle l'a raconté depuis à son confesseur : « Je te dis de la part de Messire, que tu es *vrai héritier* de France et *fils du roi* (3). »

accomplie. L'Anglais Grafton, au contraire, dans son amusante fureur dit : « Elle était si laide qu'elle n'eut pas grand mal à rester pucelle (*because of her foule face*). » Grafton, p. 534. — Le portrait de Jeanne d'Arc, qu'on trouve à la marge d'une copie du procès, n'est qu'un griffonnage du greffier. (Voy. le *fac-simile* des mss. de la Bibliothèque royale, dans la seconde édition de M. Guido Goerres, *Die Jungfrau von Orleans*, 1841.)

(1) Philippus Bergam. *De claris mulieribus*, cap. CLVII; d'après un seigneur italien qui avait vu la Pucelle à la cour de Charles VII. *Ibidem*, p. 869.

(2) « Paupercula bergereta.... » Procès ms. de révision, déposition de Gaucourt, grand maître de la maison du roi.

(3) Quinzième témoin. *Notices*, p. 348. Selon un récit moins ancien, mais très-vraisemblable, elle lui rappela une chose qu'il savait

Ce qui inspira encore l'étonnement et une sorte de crainte, c'est que la première prédiction qui lui échappa se vérifia à l'heure même. Un homme d'armes qui la vit et la trouva belle exprima brutalement son mauvais désir en jurant le nom de Dieu à la manière des soldats : « Hélas ! dit-elle, tu le renies, et tu es si près de ta mort ! » Il tomba à l'eau un moment après et se noya (1).

Ses ennemis objectaient qu'elle pouvait savoir l'avenir, mais le savoir par inspiration du diable. On assembla quatre ou cinq évêques pour l'examiner. Ceux-ci, qui sans doute ne voulaient pas se compromettre avec les partis qui divisaient la cour, firent renvoyer l'examen à l'université de Poitiers. Il y avait dans cette grande ville université, parlement, une foule de gens habiles.

L'archevêque de Reims, chancelier de France, présidant le conseil du roi, manda des docteurs, des professeurs en théologie, les uns prêtres, les

seul : Qu'un matin dans son oratoire il avait demandé à Dieu la grâce de recouvrer son royaume, *s'il était l'héritier légitime*, sinon celle de ne point périr ni de tomber en captivité, mais de pouvoir se réfugier en Espagne ou en Écosse. Sala, *Exemples de hardiesse*, ms. français de la Bibl. royale, nº 180. Lebrun, t. I, p. 180-183. — Il semble résulter des réponses, du reste fort obscures, de la Pucelle à ses juges, que cette cour astucieuse abusa de sa simplicité, et que, pour la confirmer dans ses visions, on fit jouer devant elle une sorte de mystère où un ange apportait la couronne. Procès, p. 77, 94, 95, 102, 106, éd. 1827.

(1) *Notices des mss.*, t. III, p. 348.

autres moines, et les chargea d'examiner la Pucelle.

Les docteurs introduits et placés dans une salle, la jeune fille alla s'asseoir au bout du banc et répondit à leurs questions. Elle raconta avec une simplicité pleine de grandeur (1) les apparitions et les paroles des anges. Un dominicain lui fit une seule objection, mais elle était grave : « Jehanne, tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France; si telle est sa volonté, il n'a pas besoin de gens d'armes. » Elle ne se troubla point : « Ah! mon Dieu, dit-elle, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

Un autre se montra plus difficile à contenter; c'était un frère Séguin, Limousin, professeur de théologie à l'université de Poitiers, « bien aigre homme », dit la chronique. Il lui demanda dans son français limousin, quelle langue parlait donc cette prétendue voix céleste. Jeanne répondit avec un peu trop de vivacité : « Meilleure que la vôtre. — Crois-tu en Dieu? dit le docteur en colère. Eh bien! Dieu ne veut pas que l'on ajoute foi à tes paroles, à moins que tu ne montres un signe. » Elle répondit : « Je ne suis point venue à Poitiers pour faire des signes ou miracles; mon signe sera de faire lever le siége d'Orléans. Qu'on me donne des

(1) « Magno modo. » Déposition du frère Séguin, *ibidem*, p. 349.

hommes d'armes, peu ou beaucoup, et j'irai (1). »

Cependant il en advint à Poitiers comme à Vaucouleurs, sa sainteté éclata dans le peuple; en un moment tout le monde fut pour elle. Les femmes, damoiselles et bourgeoises allaient la voir chez la femme d'un avocat du parlement, dans la maison de laquelle elle logeait, et elles en revenaient tout émues. Les hommes même y allaient; ces conseillers, ces avocats, ces vieux juges endurcis, s'y laissaient mener sans y croire, et quand ils l'avaient entendue, ils pleuraient tout comme les femmes (2), et disaient : « Cette fille est envoyée de Dieu. »

Les examinateurs allèrent la voir eux-mêmes, avec l'écuyer du roi, et comme ils recommençaient leur éternel examen, lui faisant de doctes citations, et lui prouvant, par tous les auteurs sacrés, qu'on ne devait pas la croire : « Écoutez, leur dit-elle, il y en a plus au livre de Dieu que dans les vôtres... Je ne sais ni A ni B; mais je viens de la part de Dieu pour faire lever le siége d'Orléans et sacrer le dauphin à Reims.... Auparavant, il faut pourtant que j'écrive aux Anglais, et que je les somme de partir. Dieu le veut ainsi. Avez-vous du papier et

(1) *Notices des mss.*, déposition de frère Séguin, t. III, p. 349.

(2) « Plouroient à chaudes larmes. » *Chronique de la Pucelle*, p. 310 édit. 1827.

de l'encre? Écrivez, je vais vous dicter (1)... « A « vous! Suffort, Classidas et la Poule, je vous « somme de par le Roi des cieux que vous vous en « alliez en Angleterre (2)... » Ils écrivirent docilement; elle avait pris possession de ses juges mêmes.

Leur avis fut qu'on pouvait licitement employer la jeune fille, et l'on reçut même réponse de l'archevêque d'Embrun, que l'on avait consulté (3). Le prélat rappelait que Dieu avait maintes fois révélé à des vierges, par exemple aux sibylles, ce qu'il cachait aux hommes. Le démon ne pouvait faire pacte avec une vierge; il fallait donc bien s'assurer si elle était vierge en effet. Ainsi la science poussée à bout, ne pouvant ou ne voulant point s'expliquer sur la distinction délicate des bonnes et des mauvaises révélations, s'en remettait humblement des choses spirituelles au corps, et faisait dépendre du féminin mystère cette grave question de l'esprit.

Les docteurs ne sachant que dire, les dames dé-

(1) Déposition du témoin oculaire Versailles. *Notices des mss.*, t. III, p. 350.

(2) Cette lettre et les autres que la Pucelle a dictées sont certainement authenthiques. Elles ont un caractère héroïque que personne n'eût pu feindre, une vivacité toute française, à la Henri IV, mais deux choses de plus : naïveté, sainteté. Voy. ces lettres dans Buchon, Quicherat.

(3) Lenglet-Dufresnoy, d'après le ms. de Jacques Gelu, *De Puella aurelianensi*, mss. lat. Bibl. regiæ, n. 6199.

cidèrent (1). La bonne reine de Sicile, belle-mère du roi, s'acquitta avec quelques dames du ridicule examen, à l'honneur de la Pucelle. Des franciscains qu'on avait envoyés dans son pays aux informations avaient rapporté les meilleurs renseignements. Il n'y avait plus de temps à perdre. Orléans criait au secours; Dunois envoyait coup sur coup. On équipa la Pucelle; on lui forma une sorte de maison. On lui donna d'abord pour écuyer un brave chevalier d'âge mûr, Jean Daulon, qui était au comte de Dunois, et le plus honnête homme qu'il eût parmi ses gens. Elle eut aussi un noble page, deux hérauts d'armes, un maître d'hôtel, deux valets; son frère, Pierre d'Arc, vint la trouver et se joignit à ses gens. On lui donna pour confesseur Jean Pasquerel, frère ermite de Saint-Augustin.

Ce fut une merveille pour les spectateurs, de voir la première fois Jeanne d'Arc dans son armure blanche et sur son beau cheval noir, au côté une petite hache (2) et l'épée de sainte Catherine. Elle avait fait chercher cette épée derrière l'autel de Sainte-Catherine de Fierbois, où on la trouva en effet. Elle portait à la main un étendard blanc fleur-

(1) « Fut icelle Pucelle baillée à la royne de Cecile, etc. » *Notices des mss.*, t. III, p. 351.

(2) « Et fit ladite Pucelle très-bonne chère à mon frère et à moy, armée de toutes pièces, sauve la teste, et lance en la main. Et après que nous feusmes descendus à Selles, j'allay à son logis la voir, et

delisé, sur lequel était Dieu avec le monde dans ses mains; à droite et à gauche, deux anges qui tenaient chacun une fleur de lis. « Je ne veux pas, disait-elle, me servir de mon épée pour tuer personne (1). » Et elle ajoutait que, quoiqu'elle aimât son épée, elle aimait « quarante fois plus » son étendard. Comparons les deux partis, au moment où elle fut envoyée à Orléans.

Les Anglais s'étaient bien affaiblis dans ce long siége d'hiver. Après la mort de Salisbury, beaucoup d'hommes d'armes qu'il avait engagés se crurent libres et s'en allèrent. D'autre part, les Bourguignons avaient été rappelés par le duc de Bourgogne. Quand on força la principale bastille des Anglais, dans laquelle s'étaient repliés les défenseurs de quelques autres bastilles, on y trouva cinq cents hommes. Il est probable qu'en tout ils étaient deux ou trois mille. Sur ce petit nombre, tous n'étaient

fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bien-tost boire à Paris, et semble chose toute divine de son fait, et de la voir, et de l'oïr.... Et la veis monter à cheval armée toute en blanc, sauf la teste, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir.... et lors se tourna vers l'huis de l'église, qui estoit bien prochain, et dist en assez voix de femme : *Vous, les prêtres et gens d'Église, faites processions et prières à Dieu.* Et lors se retourna à son chemin en disant : *Tirez avant, tirez avant*, son estendard ployé que portoit un gracieux paige et avait sa hache petite en la main. » Lettre de Guy de Laval à ses mère et aïeule. Labbe, *Alliance chronol.*, p. 672.

(1) « Nolebat uti ense suo, nec volebat quemquam interficere. » Procès ms. de révision, déposition de frère Séguin.

pas Anglais; il y avait aussi quelques Français, dans lesquels les Anglais n'avaient pas sans doute grande confiance.

S'ils avaient été réunis, cela eût fait un corps respectable; mais ils étaient divisés dans une douzaine de bastilles ou boulevards (1) qui, pour la plupart, ne communiquaient pas entre eux. Cette disposition prouve que Talbot et les autres chefs anglais avaient eu jusque-là plus de bravoure et de bonheur que d'intelligence militaire. Il était évident que chacune de ces petites places isolées serait faible contre la grande et grosse ville qu'elles prétendaient garder; que cette nombreuse population, aguerrie par un long siége, finirait par assiéger les assiégeants.

Quand on lit la liste formidable des capitaines qui se jetèrent dans Orléans, la Hire, Saintrailles, Gaucourt, Culan, Coaraze, Armagnac; quand on voit qu'indépendamment des Bretons du maréchal de Retz, des Gascons du maréchal de Saint-Sévère, le capitaine de Châteaudun, Florent d'Illiers, avait entraîné la noblesse du voisinage à cette courte expédition, la délivrance d'Orléans semble moins miraculeuse.

(1) Monstrelet exagère au hasard; il dit *soixante* bastilles; il porte à *sept ou huit mille* hommes les Anglais tués dans les bastilles *du sud, etc.*

Il faut dire pourtant qu'il manquait une chose pour que ces grandes forces agissent avec avantage, chose essentielle, indispensable, l'unité d'action. Dunois eût pu la donner, s'il n'eût fallu pour cela que de l'adresse et de l'intelligence. Mais ce n'était pas assez. Il fallait une autorité, plus que l'autorité royale; les capitaines du roi n'étaient pas habitués à obéir au roi. Pour réduire ces volontés sauvages, indomptables, il fallait Dieu même. Le Dieu de cet âge, c'était la Vierge bien plus que le Christ (1). Il fallait la Vierge descendue sur terre, une vierge populaire, jeune, belle, douce, hardie.

La guerre avait changé les hommes en bêtes sauvages; il fallait de ces bêtes refaire des hommes, des chrétiens, des sujets dociles. Grand et difficile changement! Quelques-uns de ces capitaines armagnacs étaient peut-être les hommes les plus féroces qui eussent jamais existé. Il suffit d'en nommer un, dont le nom seul fait horreur, Gilles de Retz, l'original de la barbe bleue (2).

Il restait pourtant une prise sur ces âmes qu'on pouvait saisir; elles étaient sorties de l'humanité, de la nature sans avoir pu se dégager entièrement de la religion. Les brigands, il est vrai, trouvaient

(1) Je l'ai remarqué ailleurs, et j'y reviendrai tout à l'heure.
(2) Voir l'épouvantable procès, conservé au greffe de Nantes.

moyen d'accommoder de la manière la plus bizarre la religion au brigandage. L'un d'eux, le Gascon la Hire, disait avec originalité : « Si Dieu se faisait homme d'armes, il serait pillard. » Et quand il allait au butin, il faisait sa petite prière gasconne, sans trop dire ce qu'il demandait, pensant bien que Dieu l'entendrait à demi-mot : « Sire Dieu, je te prie de faire pour la Hire ce que la Hire ferait pour toi, si tu étais capitaine et si la Hire était Dieu (1). »

Ce fut un spectacle risible et touchant de voir la conversion subite des vieux brigands armagnacs. Ils ne s'amendèrent pas à demi. La Hire n'osait plus jurer; la Pucelle eut compassion de la violence qu'il se faisait, elle lui permit de jurer : « Par son bâton. » Les diables se trouvaient devenus tout à coup de petits saints.

Elle avait commencé par exiger qu'ils laissassent leurs folles femmes et se confessassent (2). Puis, dans la route, le long de la Loire, elle fit dresser un autel sous le ciel, elle communia, et ils communièrent. La beauté de la saison, le charme d'un printemps de Touraine, devaient singulièrement

(1) « Sur quoy le chapelain lui donna absolution telle quelle, et lors la Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon.... » *Mémoires concernant la Pucelle*, collection Petitot, VIII, 127.

(2) Procès ms. de révision, déposition de Dunois. — « Jeanne ordonna que tous se confessassent.... et leur fict oster leurs fillettes. » *Mémoires concernant la Pucelle*, collection Petitot, VIII, 163.

ajouter à la puissance religieuse de la jeune fille. Eux-mêmes ils avaient rajeuni; ils s'étaient parfaitement oubliés; ils se retrouvaient, comme en leurs belles années, pleins de bonne volonté et d'espoir, tous jeunes comme elle, tous enfants... Avec elle, ils commençaient de tout cœur une nouvelle vie. Où les menait-elle? peu leur importait. Ils l'auraient suivie, non pas à Orléans, mais tout aussi bien à Jérusalem. Et il ne tenait qu'aux Anglais d'y venir aussi; dans la lettre qu'elle leur écrivit, elle leur proposait gracieusement de se réunir et de s'en aller tous, Anglais et Français, délivrer le saint sépulcre (1).

(1) « Vous, duc de Bedfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie destruire. Se vous lui faictes raison, encore *pourrez-vous venir en sa compagnie*, l'où que les Franchois feront le plus bel fait que oncques fut fait pour Chrestienté. » *Lettre de la Pucelle*, dans Lebrun, I, 450, d'après le ms. 5965 de la Bibliothèque royale.

II

JEANNE DELIVRE ORLÉANS ET FAIT SACRER LE ROI A REIMS

La première nuit qu'ils campèrent, elle coucha tout armée, n'ayant point de femmes près d'elle; mais elle n'était pas encore habituée à cette vie dure; elle en fut malade (1). Quant au péril, elle ne savait pas ce que c'était. Elle voulait qu'on passât du côté au nord, sur la rive anglaise, à travers les bastilles des Anglais, assurant qu'ils ne bougeraient point. On ne voulut pas l'écouter; on suivit l'autre rive, de manière à passer deux lieues au-dessus

(1) « Multum læsa, quia decubuit cum armis. » (Procès ms. de révision, déposition de Louis de Contes, page de la Pucelle.)

d'Orléans. Dunois vint à la rencontre : « Je vous amène, dit-elle, le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à qui que ce soit, le secours du Roi des cieux. Il ne vient pas de moi, mais de Dieu même, qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent tout ensemble le corps du duc et sa ville (1). »

Elle entra dans la ville à huit heures du soir (29 avril), lentement; la foule ne permettait pas d'avancer. C'était à qui toucherait au moins son cheval. Ils la regardaient « comme s'ils vissent Dieu (2) ». Tout en parlant doucement au peuple, elle alla jusqu'à l'église, puis à la maison du trésorier du duc d'Orléans, homme honorable dont la femme et les filles la reçurent; elle coucha avec Charlotte, l'une des filles.

Elle était entrée avec les vivres; mais l'armée redescendit pour passer à Blois. Elle eût voulu néanmoins qu'on attaquât sur-le-champ les bastilles des Anglais. Elle envoya du moins une seconde

(1) Procès ms. de révision, déposition du Dunois, *Notices des mss.*, III, 353.

(2) Elle semblait tout au moins un ange, une créature étrangère à tous les besoins physiques. Elle restait parfois tout un jour à cheval, sans descendre, sans manger ni boire, sauf le soir un peu de pain et de vin mêlé d'eau. (Voyez les diverses dépositions et la *Chronique de la Pucelle*, éd. Quicherat.)

sommation aux bastilles du nord, puis elle alla en faire une autre aux bastilles du midi. Le capitaine Glasdale l'accabla d'injures grossières, l'appelant vachère et ribaude (1). Au fond, ils la croyaient sorcière et en avaient grande peur. Ils avaient gardé son héraut d'armes, et ils pensaient à le brûler, dans l'idée que peut-être cela romprait le charme. Cependant, ils crurent devoir, avant tout, consulter les docteurs de l'université de Paris. Dunois les menaçait d'ailleurs de tuer aussi leurs hérauts qu'il avait entre les mains. Pour la Pucelle, elle ne craignait rien pour son héraut; elle en envoya un autre, en disant : « Va dire à Talbot que s'il s'arme, je m'armerai aussi... S'il peut me prendre, qu'il me fasse brûler. »

L'armée ne venant point, Dunois se hasarda à sortir pour l'aller chercher. La Pucelle, restée à Orléans, se trouva vraiment maîtresse de la ville, comme si toute autorité eût cessé. Elle chevaucha autour des murs, et le peuple la suivit sans crainte (2). Le jour d'après, elle alla visiter de près

(1) Les injures des Anglais lui étaient fort sensibles. S'entendant appeler « la putain des Armignats », elle pleura à chaudes larmes et prit Dieu à témoin; puis, se sentant consolée, elle dit : « J'ai eu nouvelles de mon Seigneur. » (*Notices des mss.*, III, p. 359.)

(2) « Après laquelle couroit le peuple à très-grand'foulle, prenant moult grand plaisir à la veoir et estre entour elle. Et quand elle eust veu et regardé à son plaisir les fortifications des Anglois... » (*L'Histoire et discours au vray du siége*, p. 80, éd. 1606.)

les bastilles anglaises; toute la foule, hommes, femmes et enfants, allaient aussi regarder ces fameuses bastilles où rien ne remuait. Elle ramena la foule après elle à Sainte-Croix pour l'heure des vêpres. Elle pleurait aux offices (1), et tout le monde pleurait. Le peuple était hors de lui; il n'avait plus peur de rien; il était ivre de religion et de guerre, dans un de ces formidables accès où les hommes peuvent tout faire et tout croire, où ils ne sont guère moins terribles aux amis qu'aux ennemis.

Le chancelier de Charles VII, l'archevêque de Reims, avait retenu la petite armée à Blois. Le vieux politique était loin de se douter de cette toute-puissance de l'enthousiasme, ou peut-être il la redoutait. Il vint donc bien malgré lui. La Pucelle alla au-devant, avec le peuple, et les prêtres qui chantaient des hymnes; cette procession passa et repassa devant les bastilles anglaises; l'armée entra, protégée par des prêtres et par une fille (4 mai 1429) (2).

Cette fille, qui au milieu de son enthousiasme et de son inspiration avait beaucoup de finesse,

(1) Procès ms. de révision, déposition de Compaing, chanoine d'Orléans.

(2) Procès ms. de révision, déposition de frère Pasquerel, confesseur de la Pucelle.

démêla très-bien la froide malveillance des nouveaux venus. Elle comprit qu'on voudrait agir sans elle, au risque de tout perdre. Dunois lui ayant avoué qu'on craignait l'arrivée d'une nouvelle troupe anglaise, sous les ordres de sir Falstoff : « Bastard, bastard, lui dit-elle, au nom de Dieu, je te commande que, dès que tu sauras la venue de ce Falstoff, tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te ferai couper la tête (1). »

Elle avait raison de croire qu'on voulait agir sans elle. Comme elle se reposait un moment près de la jeune Charlotte, elle se dresse tout à coup : « Ah! mon Dieu! dit-elle, le sang de nos gens coule par terre... c'est mal fait! pourquoi ne m'a-t-on pas éveillée? Vite, mes armes, mon cheval! » Elle fut armée en un moment, et trouvant en bas son jeune page qui jouait : « Ah! méchant garçon! lui dit-elle, vous ne me diriez donc pas que le sang de France feust répandu! » Elle partit au grand galop; mais déjà elle rencontra des blessés qu'on rapportait. « Jamais, dit-elle, je n'ai veu sang de François que mes cheveux ne levassent (2). »

A son arrivée, les fuyards tournèrent visage.

(1) Déposition de Daulon, écuyer de la Pucelle. (*Notices des mss.*, III, 355).

(2) « Que mes cheveux ne me levassent en sus. » *Ibidem*, déposition du même.

Dunois, qui n'avait pas été averti non plus, arrivait en même temps. La bastille (c'était une des bastilles du nord) fut attaquée de nouveau. Talbot essaya de la secourir. Mais il sortit de nouvelles forces d'Orléans, la Pucelle se mit à leur tête, et Talbot fit rentrer les siens. La bastille fut emportée.

Beaucoup d'Anglais, qui avaient pris des habits de prêtres pour se sauver, furent emmenés par la Pucelle et mis chez elle en sûreté (1); elle connaissait la férocité des gens de son parti. C'était sa première victoire, la première fois qu'elle voyait un champ de massacre. Elle pleura, en voyant tant d'hommes morts sans confession (2). Elle voulut se confesser, elle et les siens, et déclara que le lendemain, jour de l'Ascension, elle communierait et passerait le jour en prières.

On mit ce jour à profit. On tint le conseil sans elle, et l'on décida que cette fois l'on passerait la Loire pour attaquer Saint-Jean-le-Blanc, celle des bastilles qui mettait le plus d'obstacle à l'entrée des vivres, et qu'en même temps l'on ferait une fausse attaque de l'autre côté. Les jaloux de la Pucelle lui parlèrent seulement de la fausse attaque, mais Dunois lui avoua tout.

(1) Procès ms. de révision, déposition de Louis de Contes, page de la Pucelle.

(2) *Ibidem*, déposition du frère Pasquerel, son confesseur.

Les Anglais firent alors ce qu'ils auraient dû faire plus tôt : ils se concentrèrent. Brûlant eux-mêmes la bastille qu'on voulait attaquer, ils se replièrent dans les deux autres bastilles du midi, celles des Augustins et des Tournelles. Les Augustins furent attaqués à l'instant, attaqués et emportés. Le succès fut dû encore en partie à la Pucelle. Les Français eurent un moment de terreur panique et refluèrent précipitamment vers le pont flottant qu'on avait établi. La Pucelle et la Hire se dégagèrent de la foule, se jetèrent dans des bateaux et vinrent charger les Anglais en flanc.

Restaient les Tournelles. Les vainqueurs passèrent la nuit devant cette bastille. Mais ils obligèrent la Pucelle, qui n'avait rien mangé de la journée (c'était vendredi), à repasser la Loire. Cependant le conseil s'était assemblé. On dit le soir à la Pucelle qu'il avait été décidé unanimement que, la ville étant pleine de vivres, on attendrait un nouveau renfort pour attaquer les Tournelles. Il est difficile de croire que telle fut l'intention sérieuse des chefs; les Anglais pouvant d'un moment à l'autre être secourus par Falstoff, il y avait le plus grand danger à attendre. Probablement on voulait tromper la Pucelle et lui ôter l'honneur du succès qu'elle avait si puissamment préparé. Elle ne s'y laissa pas prendre.

« Vous avez été en votre conseil, dit-elle, et j'ai été au mien (1). » Et se tournant vers son chapelain : « Venez demain à la pointe du jour, et ne me quittez pas; j'aurai beaucoup à faire; il sortira du sang de mon corps; je serai blessée au-dessus du sein. »

Le matin, son hôte essaya de la retenir. « Restez, Jeanne, lui dit-il; mangeons ensemble ce poisson qu'on vient de pêcher. — Gardez-le, dit-elle gaiement; gardez-le jusqu'à ce soir, lorsque je repasserai le pont après avoir pris les Tournelles; je vous amènerai un *Godden* qui en mangera sa part (2). »

Elle chevaucha ensuite avec une foule d'hommes d'armes et de bourgeois jusqu'à la porte de Bourgogne. Mais le sire de Gaucourt, grand maître de la maison du roi, la tenait fermée. « Vous êtes un méchant homme, lui dit Jeanne; que vous le vouliez ou non, les gens d'armes vont passer. » Gaucourt sentit bien que, devant ce flot de peuple exalté, sa vie ne tenait qu'à un fil; d'ailleurs, ses gens ne lui obéissaient plus. La foule ouvrit la porte et en força une autre à côté.

(1) « Vos fuistis in vestro consilio, et ego in meo. » (Procès ms. de révision, déposition du confesseur de la Pucelle. *Notices des mss.*, III, 359.)

(2) Procès ms. de révision, déposition de Colette, femme du trésorier Milet, chez lequel elle logeait.

Le soleil se levait sur la Loire au moment où tout ce monde se jeta dans les bateaux. Toutefois, arrivés aux Tournelles, ils sentirent qu'il fallait de l'artillerie, et ils allèrent en chercher dans la ville. Enfin ils attaquèrent le boulevard extérieur qui couvrait la bastille. Les Anglais se défendaient vaillamment (1). La Pucelle, voyant que les assaillants commençaient à faiblir, se jeta dans le fossé, prit une échelle, et elle l'appliquait au mur lorsqu'un trait vint la frapper entre le cou et l'épaule. Les Anglais sortaient pour la prendre; mais on l'emporta. Éloignée du combat, placée sur l'herbe et désarmée, elle vit combien sa blessure était profonde : le trait ressortait par derrière; elle s'effraya et pleura (2)... Tout à coup elle se relève; ses saintes lui avaient apparu; elle éloigne les gens d'armes qui croyaient *charmer* la blessure par des paroles; elle ne voulait pas guérir, disait-elle, contre la volonté de Dieu. Elle laissa cependant mettre de l'huile sur la blessure et se confessa.

Cependant rien n'avançait, la nuit allait venir. Dunois lui-même faisait sonner la retraite. « Attendez encore, dit-elle, buvez et mangez; » et elle se

(1) « Sembloit.... qu'ils cuidassent estre immortels. » (L'*Histoire et discours au vray du siége*, p. 67.)

(2) « Timuit, flevit.... Apposuerunt oleum olivarum cum lardo. » (*Notices des mss.*, III, 360.)

mit en prières dans une vigne. Un Basque avait pris des mains de l'écuyer de la Pucelle son étendard si redouté de l'ennemi : « Dès que l'étendard touchera le mur, disait-elle, vous pourrez entrer. — Il y touche. — Eh bien, entrez, tout est à vous. » En effet, les assaillants, hors d'eux-mêmes, montèrent « comme par un degré ». Les Anglais en ce moment étaient attaqués des deux côtés à la fois.

Cependant les gens d'Orléans qui, de l'autre bord de la Loire, suivaient des yeux le combat, ne purent plus se contenir. Ils ouvrirent leurs portes et s'élancèrent sur le pont. Mais il y avait une arche rompue; ils y jetèrent d'abord une mauvaise gouttière, et un chevalier de Saint-Jean, tout armé, se risqua à passer dessus. Le pont fut rétabli tant bien que mal. La foule déborda. Les Anglais, voyant venir cette mer de peuple, croyaient que le monde entier était rassemblé (1). Le vertige les prit. Les uns voyaient saint Aignan, patron de la ville, les autres l'archange Michel (2). Glasdale voulut se

(1) C'est ce qu'ils dirent le soir même, quand ils furent amenés à Orléans (L'*Histoire et discours au vray*, etc., p. 89.)

(2) Selon la tradition orléanaise conservée par le Maire (*Histoire d'Orléans*), ce serait en mémoire de cette apparition que Louis XI aurait institué l'ordre de Saint-Michel, avec la devise : « Immensi tremor Oceani. » Néanmoins Louis XI n'en dit rien dans l'ordonnance de fondation. Cette devise se rapporte sans doute uniquement au célèbre pèlerinage : *In periculo maris.*

réfugier du boulevard dans la bastille par un petit pont; ce pont fut brisé par un boulet; l'Anglais tomba et se noya, sous les yeux de la Pucelle qu'il avait injuriée. « Ah! disait-elle, que j'ai pitié de ton âme (1)! » Il y avait cinq cents hommes dans la bastille; tout fut passé au fil de l'épée.

Il ne restait pas un Anglais au midi de la Loire. Le lendemain dimanche, ceux du nord abandonnèrent leurs bastilles, leur artillerie, leurs prisonniers, leurs malades. Talbot et Suffolk dirigeaient cette retraite en bon ordre et fièrement. La Pucelle défendit qu'on les poursuivît, puisqu'ils se retiraient d'eux-mêmes. Mais avant qu'ils s'éloignassent et perdissent de vue la ville, elle fit dresser un autel dans la plaine, on y dit la messe, et en présence de l'ennemi le peuple rendit grâces à Dieu (dimanche 8 mai) (2).

L'effet de la délivrance d'Orléans fut prodigieux. Tout le monde y reconnut une puissance surnatu-

(1) « Clamando et dicendo : « Classidas, Classidas, *ren ty*, *ren ty* « Regi cœlorum! Tu me vocasti *putain*. Ego habeo magnam pietatem « de tua anima, et tuorum.... » — « Incipit flere fortiter pro anima « ipsius et aliorum submersorum. » (*Notices des mss.*, III, 362.)

(2) Le siége avait duré sept mois, du 12 octobre 1428 au 8 mai 1429. Dix jours suffirent à la Pucelle pour délivrer la ville; elle y était entrée le 29 avril au soir. Le jour de la délivrance resta une fête pour Orléans; cette fête commençait par l'éloge de Jeanne d'Arc, une procession parcourait la ville, et au milieu marchait un jeune garçon qui représentait la Pucelle. (Polluche, *Essais hist. sur Orléans*, remarque 77. Lebrun de Charmette, II, 128.)

relle. Plusieurs la rapportaient au diable, mais la plupart à Dieu; on commença à croire que généralement Charles VII avait pour lui le bon droit.

Six jours après le siége, Gerson publia et répandit un traité où il prouvait qu'on pouvait bien, sans offenser la raison, rapporter à Dieu ce merveilleux événement (1). La bonne Christine de Pisan écrivit aussi pour féliciter son sexe (2). Plusieurs traités furent publiés, plus favorables qu'hostiles à la Pucelle, et par les sujets mêmes du duc de Bourgogne, allié des Anglais (3).

Charles VII devait saisir ce moment, aller hardiment d'Orléans à Reims, mettre la main sur la couronne. Cela semblait téméraire, et n'en était pas moins facile dans le premier effroi des Anglais. Puisqu'ils avaient fait l'insigne faute de ne point sacrer encore leur jeune Henri VI, il fallait les devancer. Le premier sacré devait rester roi. C'était aussi une grande chose pour Charles VII de faire sa royale chevauchée à travers la France anglaise,

(1) Il n'est pas sûr que ce pamphlet soit de Gerson. (*Gersonii opera*, IV, 859.)

(2) « Je Christine, qui ay plouré onze ans en l'abbaye close, etc. » (Raimond Thomassy, *Essai sur les écrits de Christine de Pisan*, p. XLII. Ce petit poëme sera publié en entier par M. Jubinal).

(3) Henrici de Gorckheim propos. libr. duo, in Sibylla Francica, ed. Goldast. 1606. Voyez les autres auteurs cités par Lebrun, II, 325, et III, 7-9, 72.

de prendre possession, de montrer que partout en France le roi est chez lui.

La Pucelle était seule de cet avis, et cette folie héroïque était la sagesse même. Les politiques, les fortes têtes du conseil souriaient ; ils voulaient qu'on allât lentement et sûrement, c'est-à-dire qu'on donnât aux Anglais le temps de reprendre courage. Ces conseillers donnaient tous des avis intéressés. Le duc d'Alençon voulait qu'on allât en Normandie, qu'on reconquît Alençon. Les autres demandèrent et obtinrent qu'on resterait sur la Loire, qu'on ferait le siége des petites places; c'était l'avis le plus timide, et surtout l'intérêt des maisons d'Orléans, d'Anjou, celui du Poitevin la Trémouille, favori de Charles VII.

Suffolk s'était jeté dans Jargeau ; il y fut renfermé, forcé (1). Beaugency fut pris aussi, avant que lord Talbot eût pu recevoir les secours du régent que lui amenait sir Falstoff. Le connétable de Richemond, qui depuis longtemps se tenait dans ses fiefs, vint avec ses Bretons, malgré le roi, malgré la Pucelle, au secours de l'armée victorieuse (2).

(1) Voyez surtout dans le Procès de révision, la déposition du duc d'Alençon. Le duc voulant différer l'assaut, la Pucelle lui dit : « Ah ! gentil duc, as-tu peur ? ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » (*Notices des mss.*, t, III, p. 354.)

(2) Tout cela est fort long dans le panégyrique Richemond, par Guillaume Cruel, collection Petitot, t. VIII.

Une bataille était imminente ; Richemond venait pour en avoir l'honneur. Talbot et Falstoff s'étaient réunis; mais, chose étrange qui peint et l'état du pays et cette guerre toute fortuite, on ne savait où trouver l'armée anglaise dans le désert de la Beauce, alors couverte de taillis et de broussailles. Un cerf découvrit les Anglais; poursuivi par l'avant-garde française, il alla se jeter dans leurs rangs.

Les Anglais étaient en marche, et n'avaient pas comme à l'ordinaire planté leur défense de pieux. Talbot voulait seul se battre, enragé qu'il était, depuis Orléans, d'avoir montré le dos aux Français; sire Falstoff, au contraire, qui avait gagné la bataille des Harengs, n'avait pas besoin d'une bataille pour se réhabiliter ; il disait en homme sage qu'avec une armée découragée il fallait rester sur la défensive. Les gens d'armes français n'attendirent pas la fin de la dispute; ils arrivèrent au galop, et ne trouvèrent pas grande résistance (1). Talbot s'obstina à combattre, croyant peut-être se faire tuer, et ne réussit qu'à se faire prendre. La poursuite fut meurtrière; deux mille Anglais couvrirent la plaine de leurs corps. La Pucelle pleurait à

(1) Falstoff s'enfuit comme les autres, et fut dégradé de l'ordre de la Jarretière. Il était grand maître d'hôtel de Bedford. Sa dégradation, dont il fut au reste bientôt relevé, fut probablement un coup porté à Bedford. (Voyez Grafton et le mémoire curieux que M. Berbrager prépare pour réhabiliter Falstoff.)

l'aspect de tous ces morts; elle pleura encore plus en voyant la brutalité du soldat, et comme il traitait les prisonniers qui ne pouvaient se racheter; l'un d'eux fut frappé si rudement à la tête qu'il tomba expirant; la Pucelle n'y tint pas, elle s'élança de cheval, souleva la tête du pauvre homme, lui fit venir un prêtre, le consola, l'aida à mourir (1).

Après cette bataille de Patay (28 ou 29 juin), le moment était venu, ou jamais, de risquer l'expédition de Reims. Les politiques voulaient qu'on restât encore sur la Loire, qu'on s'assurât de Cosne et de la Charité. Ils eurent beau dire cette fois, les voix timides ne pouvaient plus être écoutées. Chaque jour affluaient des gens de toutes les provinces, qui venaient au bruit des miracles de la Pucelle, ne croyaient qu'en elle, et comme elle avaient hâte de mener le roi à Reims. C'était un irrésistible élan de pèlerinage et de croisade. L'indolent jeune roi lui-même finit par se laisser soulever à cette vague populaire, à cette grande marée qui montait et poussait au nord. Roi, courtisans, politiques, enthousiastes, tous ensemble, de gré ou de force, les fols, les sages, ils partirent. Au départ, ils étaient douze mille; mais le long de la route, la masse allait grossissant; d'autres venaient, et tou-

(1) « Tenendo eum in caput et consolando. » Procès ms. de la Pucelle, déposition de son page Louis de Contes.

jours d'autres; ceux qui n'avaient pas d'armures suivaient la sainte expédition en simples jacques, tout gentilshommes qu'ils pouvaient être, comme archers, comme coutiliers.

L'armée partit de Gien le 28 juin, passa devant Auxerre, sans essayer d'y entrer; cette ville était entre les mains du duc de Bourgogne, que l'on ménageait. Troyes avait une garnison mêlée de Bourguignons et d'Anglais; à la première apparition de l'armée royale, ils osèrent faire une sortie. Il y avait peu d'apparence de forcer une grande ville si bien gardée, et cela sans artillerie. Mais comment s'arrêter à en faire le siége? Comment, d'autre part, avancer en laissant une telle place derrière soi? L'armée souffrait déjà de la faim. Ne valait-il pas mieux s'en retourner? Les politiques triomphaient.

Il n'y eut qu'un vieux conseiller armagnac, le président Maçon, qui fut d'avis contraire, qui comprit que dans une telle entreprise la sagesse était du côté de l'enthousiasme, que dans une croisade populaire, il ne fallait pas raisonner. « Quand le roi a entrepris ce voyage, dit-il, il ne l'a pas fait pour la grande puissance de gens d'armes, ni pour le grand argent qu'il eût, ni parce que le voyage lui semblait possible; il l'a entrepris parce que Jeanne lui disait d'aller en avant et de se faire

couronner à Reims, qu'il y trouverait peu de résistance, tel étant le bon plaisir de Dieu. »

La Pucelle, venant alors frapper à la porte du conseil, assura que dans trois jours on pourrait entrer dans la ville. « Nous en attendrions bien six, dit le chancelier, si nous étions sûrs que vous dites vrai. — Six? vous y entrerez demain (1)! »

Elle prend son étendard; tout le monde la suit aux fossés; elle y jette tout ce qu'on trouve, fagots, portes, solives. Et cela allait si vite que les gens de la ville crurent qu'en un moment il n'y aurait plus de fossés. Les Anglais commencèrent à s'éblouir, comme à Orléans; ils croyaient voir une nuée de papillons blancs qui voltigeaient autour du magique étendard. Les bourgeois, de leur côté, avaient grand'peur, se souvenant que c'était à Troyes que s'était conclu le traité qui déshéritait Charles VII; ils craignaient qu'on ne fît un exemple de leur ville; ils se réfugiaient déjà aux églises; ils criaient qu'il fallait se rendre. Les gens de guerre ne demandaient pas mieux. Ils parlementèrent, et obtinrent de s'en aller avec tout ce qu'ils avaient.

Ce qu'ils avaient, c'étaient surtout des prisonniers, des Français; les conseillers de Charles VII qui dressèrent la capitulation n'avaient rien stipulé

(1) Procès ms. de révision, déposition de Simon Charles.

pour ces malheureux. La Pucelle y songea seule. Quand les Anglais sortirent avec leurs prisonniers garrottés, elle se mit aux portes et s'écria : « Oh ! mon Dieu, ils ne les emmèneront pas ! » Elle les retint en effet, et le roi paya leur rançon.

Maître de Troyes le 9 juillet, il fit le 15 son entrée à Reims ; et le 17 (dimanche) il fut sacré. Le matin même, la Pucelle, mettant, selon le précepte de l'Évangile, la réconciliation avant le sacrifice, dicta une belle lettre pour le duc de Bourgogne ; sans rien rappeler, sans irriter, sans humilier personne, elle lui disait avec beaucoup de tact et de noblesse : « Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, comme doivent faire loyaux chrétiens. »

Charles VII fut oint par l'archevêque de l'huile de la sainte ampoule qu'on apporta de Saint-Remi ; il fut, conformément au rituel antique (1), soulevé sur son siége par les pairs ecclésiastiques, servi des pairs laïques et au sacre et au repas. Puis il alla à Saint-Marcou toucher les écrouelles (2). Toutes les cérémonies furent accomplies, sans qu'il y manquât rien. Il se trouva le vrai roi, et le seul, dans les croyances du temps. Les Anglais pouvaient désor-

(1) Voyez Varin, *Archives de Reims*, et mes *Origines du droit*.

(2) Un anonyme du douzième siècle parle déjà de ce don transmis à nos rois par saint Marculphe. (*Acta SS. ord. S. Bened.*, t. VI.) M. de Reiffemberg donne la liste des auteurs qui en ont fait mention. (Notes de son édition de Barante, t. IV, p. 261.)

mais faire sacrer Henri; ce nouveau sacre ne pouvait être, dans la pensée des peuples, qu'une parodie de l'autre.

Au moment où le roi fut sacré, la Pucelle se jeta à genoux, lui embrassant les jambes et pleurant à chaudes larmes. Tout le monde pleurait aussi.

On assure qu'elle lui dit : « O gentil roi, maintenant est fait le plaisir de Dieu qui voulait que je fisse lever le siége d'Orléans, et que je vous amenasse en votre cité de Reims, recevoir votre saint sacre, montrant que vous êtes vrai roi, et qu'à vous doit appartenir le royaume de France. »

La Pucelle avait raison; elle avait fait et fini ce qu'elle avait à faire. Aussi, dans la joie même de cette triomphante solennité, elle eut l'idée, le pressentiment peut-être de sa fin prochaine. Lorsqu'elle entrait à Reims avec le roi, et que tout le peuple venait au-devant en chantant des hymnes : « O le bon et dévot peuple! dit-elle.... Si je dois mourir, je serais bien heureuse que l'on m'enterrât ici! — Jeanne, lui dit l'archevêque, où croyez-vous donc mourir? — Je n'en sais rien, où il plaira à Dieu... Je voudrais bien qu'il lui plût que je m'en allasse garder les moutons avec ma sœur et mes frères... Ils seraient si joyeux de me revoir!... J'ai fait du moins ce que Notre-Seigneur m'avait

commandé de faire. » Et elle rendit grâces en levant les yeux au ciel. Tous ceux qui la virent en ce moment, dit la vieille chronique, « crurent mieux que jamais que c'estoit chose venue de la part de Dieu (1). »

(1) *Chronique de la Pucelle*, collection Petitot, t. VIII, p. 206, 207. *Notices des mss.*, t. III, p. 369, déposition de Dunois.

III

JEANNE EST TRAHIE ET LIVRÉE

Telle fut la vertu du sacre et son effet tout-puissant dans la France du nord, que dès lors l'expédition sembla n'être qu'une paisible prise de possession, un triomphe, une continuation de la fête de Reims. Les routes s'aplanissaient devant le roi, les villes ouvraient leurs portes et baissaient leurs pont-levis. C'était comme un royal pèlerinage de la cathédrale de Reims à Saint-Médard de Soissons, à Notre-Dame de Laon. S'arrêtant quelques jours dans chaque ville, chevauchant à son plaisir, il

entra dans Château-Thierry, dans Provins, d'où, bien refait et reposé, il reprit vers la Picardie sa promenade triomphale.

Y avait-il encore des Anglais en France ? on eût pu vraiment en douter. Depuis l'affaire de Patay, on n'entendait plus parler de Bedford. Ce n'était pas que l'activité ou le courage lui manquât. Mais il avait usé ses dernières ressources. On peut juger de sa détresse par un seul fait qui en dit beaucoup; c'est qu'il ne pouvait plus payer son parlement, que cette cour cessa tout service, et que l'entrée même du jeune roi Henri ne put être, selon l'usage, écrite avec quelque détail sur les registres, parce que le parchemin manquait (1).

Dans une telle situation, Bedford n'avait pas le choix des moyens. Il fallut qu'il se remît à l'homme qu'il aimait le moins, à son oncle, le riche et tout-puissant cardinal de Winchester. Mais celui-ci, non moins avare qu'ambitieux, se faisait marchander, et spéculait sur le retard (2). Le traité ne fut conclu

(1) « Ob defectum pergameni et eclipsim justiciæ. » Registre du parlement, cité dans la préface du tome XIII des *Ordonnances*, p. LXVII. « Pour escripre les plaidoiries et les arretz.... plusieurs fois a convenu par nécessité..., que les greffiers.... à leurs despens aient acheté et paié le parchemin. » (*Archives*, registres du parlement, samedi 20e jour de janvier 1431.)

(2) Dès le 15 juin, on presse des vaisseaux pour son passage; les conditions auxquelles il veut bien aider le roi son neveu, ne sont réglées que le 18 ; le traité est du 1er juillet, et le 16, le régent et le

que le 1[er] juillet, le surlendemain de la défaite de Patay. Charles VII entrait à Troyes, à Reims; Paris était en alarmes, et Winchester était encore en Angleterre. Bedford, pour assurer Paris, appela le duc de Bourgogne. Il vint en effet, mais presque seul; tout le parti qu'en tira le régent, ce fut de le faire figurer dans une assemblée de notables, de le faire parler, et répéter encore la lamentable histoire de la mort de son père. Cela fait, il s'en alla, laissant pour tout secours à Bedford quelques hommes d'armes picards; encore fallut-il qu'en retour on lui engageât la ville de Meaux (1).

Il n'y avait d'espoir qu'en Winchester. Ce prêtre régnait en Angleterre. Son neveu, le *protecteur* Glocester, chef du parti de la noblesse, s'était perdu à force d'imprudences et de folies. D'année en année, son influence avait diminué dans le conseil; Winchester y dominait et réduisait à rien le protecteur, jusqu'à rogner le salaire du protectorat d'année en année (2); c'était le tuer, dans un pays où chaque homme est coté strictement au taux de

conseil de France en sont encore à prier Winchester de venir et d'amener le roi au plus vite. (Voyez tous ces actes dans Rymer, 3e éd., t. IV, p. 144-150.)

(1) On lui donna en outre vingt mille livres pour payement de gens d'armes. Archives, trésor des chartes, J, 249, quittance du 8 juillet 1429.

(2) Turner, vol. III, p. 2-6.

son traitement. Winchester, au contraire, était le plus riche des princes Anglais, et l'un des grands bénéficiers du monde. La puissance suivit l'argent, comme il arrive. Le cardinal et les riches évêques de Cantorbéry, d'York, de Londres, d'Ely, de Bath, constituaient le conseil ; s'ils y laissaient siéger des laïques, c'était à condition qu'ils ne diraient mot, et aux séances importantes on ne les appelait même pas. Le gouvernement anglais, comme on pouvait le prévoir dès l'avénement des Lancastre, était devenu épiscopal. Il y paraît aux actes de ce temps. En 1429, le chancelier ouvre le parlement par une sortie terrible contre l'hérésie (1).

Pour porter au plus haut point la puissance du cardinal, il fallait que Bedford fût aussi bas en France que l'était Glocester en Angleterre, qu'il en fût réduit à appeler Winchester, et que celui-ci, à la tête d'une armée, vînt faire sacrer le jeune Henri VI. Cette armée, Winchester l'avait toute prête ; chargé par le pape d'une croisade contre les

(1) Cette royauté des évêques se marque fortement dans un fait très-peu connu. Les francs-maçons avaient été signalés dans un statut de la troisième année de Henri VI comme formant des associations contraires aux lois, leurs chapitres annuels défendus, etc. En 1429, lorsque l'influence du protecteur Glocester fut annulée par celle de son oncle, le cardinal, nous voyons l'archevêque de Cantorbéry former une loge de francs-maçons et s'en déclarer le chef (*The early history of free masonry in England*, by James Orchard Halliwel. London, 1840, p. 95.)

hussites de Bohême, il avait sous ce prétexte engagé quelques milliers d'hommes. Le pape lui avait donné l'argent des indulgences pour les mener en Bohême; le conseil d'Angleterre lui donna encore plus d'argent pour les retenir en France (1). Le cardinal, au grand étonnement des croisés, se trouva les avoir vendus; il en fut deux fois payé, payé pour une armée qui lui servait à se faire roi.

Avec cette armée, Winchester devait s'assurer de Paris, y mener le petit Henri, l'y sacrer. Mais ce sacre n'assurait la puissance du cardinal qu'autant qu'il réussirait à décrier le sacre de Charles VII, à déshonorer ses victoires, à le perdre dans l'esprit du peuple. Contre Charles VII en France, contre Glocester en Angleterre, il employa, comme on verra, un même moyen, fort efficace alors : un procès de sorcellerie.

Ce fut seulement le 25 juillet, lorsque depuis neuf jours Charles VII était bien et dûment sacré, que le cardinal entra avec son armée à Paris. Bedford ne perdit pas un moment; il partit avec ses troupes pour observer Charles VII (2). Deux fois ils

(1) Rymer, t. IV, p. 159, 165, etc.

(2) Le défi de Bedford « A Charles de Valois » est écrit dans la langue dévote et dans les formes hypocrites qui caractérisent généralement les actes de la maison de Lancastre : « Ayez pitié et compassion du povre peuple chrestien.... Prenez au pays de Brie aucune place aux champs.... Et lors, si vous voulez aucune chose offrir, re-

furent en présence, et il y eut quelques escarmouches. Bedford craignait pour la Normandie; il la couvrit, et, pendant ce temps, le roi marcha sur Paris (août).

Ce n'était pas l'avis de la Pucelle; ses voix lui disaient de ne pas aller plus avant que Saint-Denis. La ville des sépultures royales était, comme celle du sacre, une ville sainte; au delà, elle pressentait quelque chose sur quoi elle n'avait plus d'action. Charles VII eût dû penser de même. Cette inspiration de sainteté guerrière, cette poésie de croisade qui avait ému les campagnes, n'y avait-il pas danger à la mettre en face de la ville raisonneuse et prosaïque, du peuple moqueur, des scolastiques et des cabochiens?

L'entreprise était imprudente. Une telle ville ne s'emporte pas par un coup de main; on ne la prend que par les vivres; or les Anglais étaient maîtres de la Seine par en haut et par en bas. Ils étaient en force, et soutenus par bon nombre d'habitants qui s'étaient compromis pour eux. On faisait d'ailleurs courir le bruit que les Armagnacs venaient détruire, raser la ville.

Les Français emportèrent néanmoins un boule-

gardant au bien de la paix, nous laisserons et nous ferons tout ce que bon prince catholique peut et doit faire. » (Monstrelet, t. V, p. 241, 7 août.)

vard. La Pucelle descendit dans le premier fossé; elle franchit le dos d'âne qui séparait ce fossé du second. Là, elle s'aperçut que ce dernier, qui ceignait les murs, était rempli d'eau. Sans s'inquiéter d'une grêle de traits qui tombaient autour d'elle, elle cria qu'on apportât des fascines, et cependant de sa lance elle sondait la profondeur de l'eau. Elle était là presque seule, en butte à tous les traits; il en vint un qui lui traversa la cuisse. Elle essaya de résister à la douleur et resta pour encourager les troupes à donner l'assaut. Enfin, perdant beaucoup de sang, elle se retira à l'abri dans le premier fossé; jusqu'à dix ou onze heures du soir on ne put la décider à revenir. Elle paraissait sentir que cet échec solennel sous les murs mêmes de Paris devait la perdre sans ressource.

Quinze cents hommes avaient éte blessés dans cette attaque, qu'on l'accusait à tort d'avoir conseillée. Elle revint, maudite des siens comme des ennemis. Elle ne s'était pas fait scrupule de donner l'assaut le jour de la Nativité de Notre-Dame (8 septembre); la pieuse ville de Paris en avait été fort scandalisée (1).

(1) Ici la violence du Bourgeois est amusante : « Estoient pleins de si grant maleur et de si malle créance, que, pour ledit d'une créature qui estoit en forme de femme avec eulx, qu'on nommoit la Pucelle (que c'estoit ? Dieu le scet), le jour de la Nativité de Notre-Dame

La cour de Charles VII l'était encore plus. Les libertins, les politiques, les dévots aveugles de la lettre, ennemis jurés de l'esprit, tous se déclarèrent bravement contre l'esprit, le jour où il semble faiblir. L'archevêque de Reims, chancelier de France, qui n'avait jamais été bien pour la Pucelle, obtint, contre son avis, que l'on négocierait. Il vint à Saint-Denis demander une trêve; peut-être espérait-il en secret gagner le duc de Bourgogne, alors à Paris.

Mal voulue, mal soutenue, la Pucelle fit pendant l'hiver les siéges de Saint-Pierre-le-Moustier et de la Charité. Au premier, presque abandonnée (1), elle donna pourtant l'assaut et emporta la ville. Le siége de la Charité traîna, languit, et une terreur panique dispersa les assiégeants.

Cependant les Anglais avaient décidé le duc de Bourgogne à les aider sérieusement. Plus il les voyait faibles, plus il avait l'espoir de garder les places qu'il pourrait prendre en Picardie. Les An-

firent conjuration..... de celui jour assaillir Paris..... » (*Journal du Bourgeois de Paris*, éd. Buchon, p. 395.)

(1) Lorsqu'on eut sonné la retraite, Daulon aperçut la Pucelle à l'écart avec les siens ; « et lui demanda qu'elle faisoit là ainsi seule, pourquoy elle ne se retyroit comme les autres ; laquelle, après ce qu'elle eut osté sa salade de dessus sa tête, lui respondit qu'elle n'estoit point seule, et que encore avoit-elle en sa compaignie cinquante mille de ses gens, et que d'illec ne se partiroit, jusque ad ce qu'elle eût prinse la dite ville. Il dict il qui parle que à celle heure, quelque chose qu'elle dict, n'avoit pas avec elle plus de quatre ou cinq hommes. » (Déposition de Daulon, *Notices des mss.*, III, 370.)

glais, qui venaient de perdre Louviers, se mettaient à sa discrétion. Ce prince, le plus riche de la chrétienté, n'hésitait plus à mettre de l'argent et des hommes dans une guerre dont il espérait avoir le profit. Pour quelque argent il gagna le gouverneur de Soissons. Puis il assiégea Compiègne, dont le gouverneur était aussi un homme fort suspect. Mais les habitants étaient trop compromis dans la cause de Charles VII pour laisser livrer leur ville. La Pucelle vint s'y jeter. Le jour même, elle fit une sortie et faillit surprendre les assiégeants. Mais ils furent remis en un moment et poussèrent vivement les assiégés jusqu'au boulevard, jusqu'au pont. La Pucelle, restée en arrière pour couvrir la retraite, ne put rentrer à temps, soit que la foule obstruât le pont, soit qu'on eût déjà fermé la barrière. Son costume la désignait; elle fut bientôt entourée, saisie, tirée à bas de son cheval. Celui qui l'avait prise, un archer picard, selon d'autres le bâtard de Vendôme, la vendit à Jean de Luxembourg. Tous, Anglais, Bourguignons, virent avec étonnement que cet objet de terreur, ce monstre, ce diable, n'était après tout qu'une fille de dix-huit ans.

Qu'il en dût advenir ainsi, elle le savait d'avance; cette chose cruelle était infaillible, disons-le, nécessaire. Il fallait qu'elle souffrît. Si elle n'eût pas eu l'épreuve et la purification suprême, il serait resté

sur cette sainte figure des ombres douteuses parmi les rayons; elle n'eût pas été dans la mémoire des hommes LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Elle avait dit en parlant de la délivrance d'Orléans et du sacre de Reims : « C'est pour cela que je suis née. » Ces deux choses accomplies, sa sainteté était en péril.

Guerre, sainteté, deux mots contradictoires; il semble que la sainteté soit tout l'opposé de la guerre, qu'elle soit plutôt l'amour et la paix. Quel jeune courage se mêlera aux batailles sans partager l'ivresse sanguinaire de la lutte et de la victoire?... Elle disait à son départ qu'elle ne voulait se servir de son épée pour tuer personne. Plus tard, elle parle avec plaisir de l'épée qu'elle portait à Compiègne, « excellente, dit-elle, pour frapper d'estoc et de taille (1). » N'y a-t-il pas là l'indice d'un changement? la sainte devenait un capitaine. Le duc d'Alençon dit qu'elle avait une singulière aptitude pour l'arme moderne, l'arme meurtrière, celle de l'artillerie. Chef de soldats indisciplinables, sans cesse affligée, blessée de leurs désordres, elle devenait rude et colérique au moins pour les réprimer. Elle était surtout impitoyable pour les femmes de mauvaise vie qu'ils traînaient après eux. Un jour,

(1) « Bonus ad dandum *de bonnes buffes et de bons torchons.* » Procès ms., 17 februarii 1431.

elle frappa de l'épée de sainte Catherine, du plat de l'épée seulement, une de ces malheureuses. Mais la virginale épée ne soutint pas le contact; elle se brisa et ne se laissa reforger jamais (1).

Peu de temps avant d'être prise, elle avait pris elle-même un partisan bourguignon, Franquet d'Arras, un brigand exécré dans tout le nord. Le bailli royal le réclama pour le pendre. Elle le refusa d'abord, pensant l'échanger; puis elle se décida à le livrer à la justice (2). Il méritait cent fois la corde; néanmoins, d'avoir livré un prisonnier, consenti à la mort d'un homme, cela dut altérer, même aux yeux des siens, son caractère de sainteté.

Malheureuse condition d'une telle âme tombée dans les réalités de ce monde! elle devait chaque jour perdre quelque chose de soi. Ce n'est pas impunément qu'on devient tout à coup riche, noble, honoré, l'égal des seigneurs et des princes. Ce beau costume, ces lettres de noblesse, ces grâces du roi, tout cela aurait sans doute à la longue altéré sa simplicité héroïque. Elle avait obtenu pour son village l'exemption de la taille, et le roi avait donné à l'un de ses frères la prévôté de Vaucouleurs.

(1) Voyez la déposition du duc d'Alençon, et Jean Chartier, éd. Godefroy, p. 29, 42.

(2) « Elle fut consentante de le faire mourir.... pour ce qu'il confessast estre meurtrier, larron et traistre. » (Interrogatoire du 14 mars 1431.)

Mais le plus grand péril pour la sainte, c'était sa sainteté même, les respects du peuple, ses adorations. A Lagny, on la pria de ressusciter un enfant. Le comte d'Armagnac lui écrivit pour lui demander de décider lequel des papes il fallait suivre (1). Si l'on s'en rapportait à sa réponse (peut-être falsifiée), elle aurait promis de décider à la fin de la guerre, se fiant à ses voix intérieures pour juger l'autorité elle-même.

Et pourtant ce n'était pas orgueil. Elle ne se donna jamais pour sainte; elle avoua souvent qu'elle ignorait l'avenir. On lui demanda la veille d'une bataille si le roi la gagnerait; elle dit qu'elle n'en savait rien. A Bourges, des femmes la priant de toucher des croix et des chapelets, elle se mit à rire et dit à la dame Marguerite, chez qui elle logeait : « Touchez-les vous-même; ils seront tout aussi bons (2). »

C'était, nous l'avons dit, la singulière originalité de cette fille, le bon sens dans l'exaltation. Ce fut aussi, comme on verra, ce qui rendit ses juges implacables. Les scolastiques, les raisonneurs qui la haïssaient comme inspirée, furent d'autant plus cruels pour elle qu'ils ne purent la mépriser comme

(1) Dans Berriat-Saint-Prix, p. 337, et dans Buchon, p. 539, édition de 1838.

(2) Procès de révision, déposition de Marguerite la Touroulde

folle, et que souvent elle fit taire leurs raisonnements devant une raison plus haute.

Il n'était pas difficile de prévoir qu'elle périrait. Elle s'en doutait bien elle-même. Dès le commencement, elle avait dit : « Il me faut employer; je ne durerai qu'un an, ou guère plus. » Plusieurs fois, s'adressant à son chapelain, frère Pasquerel, elle répéta : « S'il faut que je meure bientôt, dites de ma part au roi, notre seigneur, qu'il fonde des chapelles où l'on prie pour le salut de ceux qui seront morts pour la défense du royaume (1). »

Ses parents lui ayant demandé, quand ils la revirent à Reims, si elle n'avait donc peur de rien : « Je ne crains rien, dit-elle, que la trahison (2). »

Souvent, à l'approche du soir, quand elle était en campagne, s'il se trouvait là quelque église, surtout de moines mendiants, elle y entrait volontiers et se mêlait avec les petits enfants qu'on préparait à la communion. Si l'on en croit une ancienne chronique, le jour même qu'elle devait être prise, elle alla communier à l'église Saint-Jacques de Compiègne; elle s'appuya tristement contre un des piliers, et dit aux bonnes gens et aux enfants qui étaient là en grand nombre : « Mes bons amis et mes chers enfants, je vous le dis avec assurance,

(1) Procès de révision, déposition de frère Jean Pasquerel.
(2) *Ibidem*, déposition de Spinal.

il y a un homme qui m'a vendue; je suis trahie et bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, je vous supplie : car je ne pourrai plus servir mon roi ni le noble royaume de France (1). »

Il est probable que la Pucelle fut marchandée, achetée, comme on venait d'acheter Soissons. Les Anglais en auraient donné tout l'or du monde, dans un moment si critique, lorsque leur jeune roi débarquait en France. Mais les Bourguignons voulaient l'avoir, et ils l'eurent; c'était l'intérêt, non-seulement du duc, du parti bourguignon en général, mais directement celui de Jean de Ligny, qui s'empressa d'acheter la prisonnière.

Que la Pucelle fût tombée entre les mains d'un noble seigneur de la maison de Luxembourg, d'un vassal du chevaleresque duc de Bourgogne (2), du *bon* duc, comme on disait, c'était une grande épreuve pour la chevalerie du temps. Prisonnière de guerre, fille, si jeune fille, vierge surtout, parmi de loyaux chevaliers, qu'avait-elle à craindre (3)? On ne parlait que de chevalerie, de protection des dames et damoiselles affligées; le maréchal Boucicaut venait

(1) Barante, d'après les *Chroniques de Bretagne*.

(2) « Laquelle icelui duc alla donc voir au logis où elle estoit, et parla à elle aucunes paroles, dont je ne suis mie bien recors, jà soit ce que j'y estois présent. » (Monstrelet, V, 294.)

(3) Voyez ce que j'ai dit plus haut sur l'influence des femmes du moyen âge, sur Héloïse, sur Blanche de Castille, sur Laure, etc.

de fonder un ordre qui n'avait pas d'autre objet (1). D'autre part, le culte de la Vierge, toujours en progrès dans le moyen âge, étant devenu la religion dominante (2), la virginité semblait devoir être une sauvegarde inviolable.

Pour expliquer ce qui va suivre, il faut faire connaître le désaccord singulier qui existait alors entre les idées et les mœurs ; il faut, quelque choquant que puisse être le contraste, placer en regard du trop sublime idéal, en face de la Pucelle, les basses réalités de l'époque; il faut (j'en demande pardon à la chaste fille qui fait le sujet de ce récit) descendre au fond de ce monde de convoitise et de concupiscence. Si nous ne le connaissions pas tel qu'il fut, nous ne pourrions comprendre comment les chevaliers livrèrent celle qui semblait la chevalerie vivante, comment, sous ce règne de la Vierge, la Vierge apparut pour être méconnue si cruellement.

(1) « Font à scavoir les treize chevaliers compagnons, portant en leur devise l'escu verd à la Dame blanche, premièrement, pource que tout chevalier est tenu de droict de vouloir garder et défendre l'honneur, l'estat, les biens, la renommée et la louange de toutes dames et damoiselles, etc. » *Livre des faicts du maréchal de Boucicault*, collection Petitot, VI, 507.

(2) Les fêtes de la Vierge vont toujours se multipliant : Annonciation, Présentation, Assomption, etc. Dans l'origine, sa fête principale est la *Purification ;* au douzième siècle, elle a si peu besoin d'être purifiée, que la Conception *immaculée* triomphe de toute opposition et devient presque un dogme. M. Didron a remarqué que la Vierge

La religion de ce temps-là, c'est moins la Vierge que la femme; la chevalerie, c'est celle du petit Jehan de Saintré (1); seulement le roman est plus chaste que l'histoire.

Les princes donnent l'exemple. Charles VII reçoit Agnès en présent de la mère de sa femme, de la vieille reine de Sicile; mère, femme, maîtresse, il les mène avec lui, tout le long de la Loire, en douce intelligence.

Les Anglais, plus sérieux, ne veulent d'amour que dans le mariage; Glocester épouse Jacqueline; parmi les dames de Jacqueline, il en remarque une, belle et spirituelle, il l'épouse aussi (2).

Mais la France, mais l'Angleterre, en cela comme en tout, le cèdent de beaucoup à la Flandre (3), au comte de Flandre, au grand duc de Bourgogne. La légende expressive des Pays-Bas est celle de la fameuse comtesse qui mit au

d'abord vieille dans les peintures des catacombes, rajeunit peu à peu dans le moyen âge. Voyez son *Iconographie chrétienne.* — Dès le dix-septième siècle, la Vierge perd beaucoup; on se moqua de l'ambassadeur d'Espagne, qui, de la part du roi son maître, demandait à Louis XIV d'admettre la Conception *immaculée.*

(1) Voyez le tome IV de notre *Histoire de France.*

(2) Selon quelques-uns, cette dame était déjà sa maîtresse; quoi qu'il en soit, le fait de la bigamie est incontestable. (Cf. Lingard, Turner, etc.)

(3) J'ai caractérisé déjà cette grasse et molle Flandre. J'ai dit comment, avec sa coutume féminine, elle a sans cesse passé d'un maître à l'autre, convolé de mari en mari. Les Flamandes ont souvent

monde trois cent soixante-cinq enfants (1). Les princes du pays, sans aller jusque-là, semblent du moins essayer d'approcher. Un comte de Clèves a soixante-trois bâtards (2). Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, officie pontificalement avec ses trente-six bâtards et fils de bâtards qui le servent à l'autel (3).

Philippe le Bon n'eut que seize bâtards (4), mais

fait comme la Flandre. Les divorces sont communs dans ce pays (Quetelet, *Recherches*, 1822, p. 101). Sous ce point de vue, l'histoire de Jacqueline est fort curieuse ; la vaillante comtesse aux quatre maris, qui défendit ses domaines contre le duc de Bourgogne, ne se garda pas si bien elle-même. Elle finit par troquer la Hollande contre un dernier époux. Retirée avec lui dans un vieux donjon, elle s'amusait, dit-on, tout en tirant au perroquet, à jeter dans les fossés des cruches, bien vidées, par-dessus sa tête. On assure qu'une de ces cruches retirées des fossés portait une inscription de quatre vers dont voici le sens : « Sachez que dame Jacqueline, ayant bu une seule fois dans cette cruche, la jeta par-dessus sa tête dans le fossé où elle disparut. » (Reiffenberg, notes sur Barante, IV, 396 ; voyez les *Archives du nord de la France*, t. IV, 1re livraison, d'après un ms. de la bibl. de l'Université de Louvain, et le travail que prépare M. Van Ertborn.) — Le 1er décembre 1434, Jacqueline fit exposer les causes de nullité de son mariage avec le duc de Brabant : « Doudit mariage et alliance sentoit sa conscience blechie, se estoit confiessée et l'en avoit estet baillie absolution, moyennant XII CT. couronnes à donner en amonsnes et en penance du corps que elle avoit accompli. » *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*, p. 76, in-8, Mons, 1838.

(1) *Art de vérifier les dates*, Hollande, année 1276. III, 184.

(2) *Art de vérifier les dates*, Clèves, III, 184. La partie relative aux Pays-Bas est, comme on le sait maintenant, du chanoine Ernst, le savant auteur de l'*Histoire du Limbourg*, éditée par M. Lavalleye. Liége, 1837.

(3) Reiffenberg, *Hist. de la Toison d'or*, p. XXV de l'introduction.

(4) Il reste je ne sais combien de lettres et d'actes de cet excellent prince, relativement aux nourritures de bâtards, pensions de

il n'eut pas moins de vingt-sept femmes, trois légitimes et vingt-quatre maîtresses (1). Dans ces tristes années de 1429 et de 1430, pendant cette tragédie de la Pucelle, il était tout entier à la joyeuse affaire de son troisième mariage. Cette fois, il épousait une infante de Portugal, Anglaise par sa mère, Philippa de Lancastre (2). Aussi les Anglais eurent beau lui donner le commandement de Paris (3), ils ne purent le retenir; il avait hâte de laisser ce pays de famine, de retourner en Flandre, d'y recevoir sa jeune épousée. Les actes, les cérémonies, les fêtes célébrées, interrompues, reprises, remplirent des mois entiers. A Bruges surtout, il y eut des galas inouïs, de fabuleuses réjouissances, des prodigalités insensées, à ruiner tous les seigneurs; et les bourgeois les éclipsaient. Les dix-sept nations qui avaient leurs comptoirs à Bruges y étalèrent les richesses du monde. Les rues étaient tendues des beaux et doux tapis de Flandre. Pendant huit jours

mères et de nourrices, etc. (Voy. particulièrement *Archives de Lille*, chambre des comptes, inventaire, t. VIII.)

(1) Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, introd., p. XXV.

(2) Le père était le brave bâtard Jean Ier, qui venait de fonder en Portugal une nouvelle dynastie, comme le bâtard Transtamare en Castille. C'était le beau temps des bâtards. L'habile et hardi Dunois avait déclaré à douze ans qu'il n'était pas fils du riche et ridicule Canny, qu'il ne voulait pas de sa succession, qu'il s'appelait le « bâtard d'Orléans. »

(3) Les Anglais semblent y avoir été forcés : « Fut par les Parisiens requis au duc de Bourgogne qu'il lui plût à entreprendre le gouvernement de Paris. » (Monstrelet, V, 264.)

et huit nuits coulaient les vins à flots, les meilleurs; un lion de pierre versait le vin du Rhin, un cerf celui de Beaune, une licorne, aux heures des repas, lançait l'eau de rose et le malvoisie (1).

Mais la splendeur de la fête flamande, c'étaient les Flamandes, les triomphantes beautés de Bruges, telles que Rubens les a peintes dans sa Madeleine de la Descente de croix. La Portugaise ne dut pas prendre plaisir à voir ses nouvelles sujettes. Déjà l'Espagnole Jeanne de Navarre s'était dépitée en les voyant, et elle avait dit malgré elle : « Je ne vois ici que des reines (2). »

Le jour de son mariage (10 janvier 1430), Philippe le Bon institua l'ordre de la Toison d'or (3), « conquise par Jason », et il prit la conjugale et rassurante devise : « Autre n'auray. »

La nouvelle épouse s'y fia-t-elle? Cela est douteux. Cette toison de Jason, ou de Gédéon (4)

(1) Monstrelet, V, 275, etc.

(2) Voy. t. III de notre *Histoire*.

(3) L'allégorisme absurde du XVe siècle crut voir dans l'ordre de la Toison d'or le triomphe des drapiers de Flandre. Il n'y avait pourtant pas moyen de s'y tromper. Le galant fondateur joignait à la toison un collier de pierres à feu, avec ce mot: *Ante ferit quam flamma micat*. On y chercha vingt sens; il n'y en avait qu'un. La Jarretière d'Angleterre avec sa devise prude, la Rose de Savoie, ne sont pas plus obscures.

(4) Plus tard encore, le prince vieillissant, on fit de Jason *Josué* (Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, p. 22-24). J'insiste ailleurs sur l'importance politique de cet ordre.

(comme l'Église se hâta de la baptiser), était, après tout, la toison d'*or*, elle rappelait ces flots dorés, ces ruisselantes chevelures d'or que Van Eyck, le grand peintre de Philippe le Bon (1), jette amoureusement sur les épaules de ses saintes. Tout le monde vit dans l'ordre nouveau le triomphe de la beauté blonde, de la beauté jeune, florissante du Nord, en dépit des sombres beautés du Midi. Il semblait que le prince flamand, consolant les Flamandes, leur adressait ce mot à double entente : « Autre n'auray. »

Sous ces formes chevaleresques, gauchement imitées des romans, l'histoire de la Flandre en ce temps n'en est pas moins comme une fougueuse kermesse, joyeuse et brutale. Sous prétexte de tournois, de pas d'armes, des banquets de la Table ronde, ce ne sont que galanteries, amours faciles et vulgaires, interminables bombances (2). La vraie devise de l'époque est celle que le sire de Ternant osa prendre aux joutes d'Arras : « Que

(1) Je parle, au t. V de mon *Histoire*, de la révolution que ce grand homme fit dans les arts. Il fut valet de chambre, puis conseiller de Philippe le Bon. Il faisait partie de l'ambassade qui alla chercher l'infante Isabelle en Portugal. Voy. la relation dans les *Documents inédits* publiés par M. Gachard, II, 63-96.

2. La fête des *mangeurs et buveurs* a été célébrée encore en 1840 à Dilbeck et Zelick. On y donne en prix une dent d'argent au meilleur mangeur, un robinet d'argent au meilleur buveur..

j'aie de mes désirs assouvissance, et jamais d'autre bien (1)! »

Ce qui pouvait surprendre, c'est que parmi les fêtes folles, les magnificences ruineuses, les affaires du comte de Flandre semblaient n'en aller que mieux. Il avait beau donner, perdre, jeter, il lui en venait toujours davantage. Il allait grossissant et s'arrondissant de la ruine générale. Il n'y eut d'obstacle qu'en Hollande; mais il acquit sans grande peine les positions dominantes de la Somme et de la Meuse, Namur, Péronne. Les Anglais, outre Péronne, lui mirent entre les mains Bar-sur-Seine, Auxerre, Meaux, les avenues de Paris, enfin Paris même.

Bonheur sur bonheur; la fortune allait le chargeant et le surchargeant. Il n'avait pas le temps de respirer. Elle fit tomber au pouvoir d'un de ses vassaux la Pucelle, ce précieux gage que les Anglais auraient acheté à tout prix. Et au même moment, sa situation se compliquant d'un nouveau bonheur, la succession du Brabant s'ouvrit; mais il ne pouvait la recueillir, s'il ne s'assurait de l'amitié des Anglais.

Le duc de Brabant parlait de se remarier, de se faire des héritiers. Il mourut à point pour le duc

1. Note de Reiffenberg sur Barante, V, 264.

de Bourgogne (1). Celui-ci avait à peu près tout ce qui entoure le Brabant, je veux dire la Flandre, le Hainaut, la Hollande, Namur et le Luxembourg. Il lui manquait la province centrale, la riche Louvain, la dominante Bruxelles. La tentation était forte. Aussi ne fit-il aucune attention aux droits de sa tante (2), de laquelle pourtant il tenait les siens; il immola même les droits de ses pupilles, son propre honneur, sa probité de tuteur (3). Il mit la main sur le Brabant. Pour le garder, pour terminer les affaires de Hollande et de Luxembourg, pour repousser les Liégeois qui venaient assiéger Namur (4), il fallait rester bien avec les Anglais, il fallait livrer la Pucelle.

Philippe le Bon était un bon homme, selon les idées vulgaires, tendre de cœur, surtout aux femmes, bon fils, bon père, pleurant volontiers. Il pleura les morts d'Azincourt, mais sa ligue avec les An-

(1) Mort le 4 août, selon l'*Art de vérifier les dates*, le 8, selon Meyer. Il négociait avec René d'Anjou, héritier de Lorraine, pour épouser sa fille.

(2) Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, par laquelle l'héritage féminin de Brabant était venu dans la maison de Bourgogne.

(3) La mère de Charles et de Jean de Bourgogne (fils du comte de Nevers, tué à Azincourt) s'était remariée à Philippe le Bon en 1424, et il partageait la garde noble de ses deux beaux-fils. Sur la spoliation de la maison de Nevers, voy. surtout Bibl. royale, mss., fonds Saint-Victor, nº 1080, fol. 53-96.

(4) Monstrelet, V, 298, août 1430.

glais fit plus de morts qu'Azincourt. Il versa des torrents de larmes sur la mort de son père, puis, pour le venger, des torrents de sang. Sensibilité, sensualité, ces deux choses vont souvent ensemble. Mais la sensualité, la concupiscence n'en sont pas moins cruelles dans l'occasion. Que l'objet désiré recule, que la concupiscence le voie fuir et se dérober à ses prises, alors elle tourne à la furie aveugle... Malheur à ce qui fait obstacle!... L'école de Rubens, dans ses bacchanales païennes, mêle volontiers des tigres aux satyres (1) : « Lust hard by hate (2). »

Celui qui tenait la Pucelle entre ses mains, Jean de Ligny, vassal du duc de Bourgogne, se trouvait justement dans la même situation que son suzerain. Il était, comme lui, dans un moment de cupidité, d'extrême tentation. Il appartenait à la glorieuse maison du Luxembourg : l'honneur d'être parent de l'empereur Henri VII et du roi Jean de Bohême valait bien qu'on le ménageât; mais Jean de Ligny était pauvre; il était cadet de cadet (3). Il avait eu l'industrie de se faire nommer seul héritier par sa tante, la riche dame de Ligny et de

(1) Voyez, entre autres tableaux, un Jordaens qui appartient à M. Panckoucke.

(2) Milton, *Paradise lost*, I, 417.

(3) Il était le troisième fils de Jean, seigneur de Beaurevoir, qui lui-même était fils puîné de Guy, comte de Ligny.

Saint-Pol (1). Cette donation, fort attaquable, allait lui être disputée par son frère aîné. Dans cette attente, Jean était le docile et tremblant serviteur du duc de Bourgogne, des Anglais, de tout le monde. Les Anglais le pressaient de leur livrer la prisonnière, et ils auraient fort bien pu la prendre dans la tour de Beaulieu en Picardie où il l'avait déposée. D'autre part, s'il la laissait prendre, il se perdait auprès du duc de Bourgogne, son suzerain, son juge dans l'affaire de la succession, et qui par conséquent pouvait le ruiner d'un seul mot. Provisoirement il l'envoya à son château de Beaurevoir, près Cambrai, sur terre d'Empire.

Les Anglais, exsaspérés de haine et d'humiliation, pressaient, menaçaient. Leur rage était telle contre la Pucelle, que, pour en avoir dit du bien, une femme fut brûlée vive (2). Si la Pucelle n'était elle-même jugée et brûlée comme sorcière, si ses victoires n'étaient rapportées au démon, elles restaient des miracles dans l'opinion du peuple, des œuvres de Dieu; alors Dieu était contre les Anglais; ils avaient été bien et loyalement battus : donc leur cause était celle du diable; dans les idées

(1) La mort de la tante était imminente; elle eut lieu en 1431. (Voy. l'*Art de vérifier les dates*, Comtes de Saint-Pol, III, 780.)

(2) « Elle disoit... que dame Jehanne... estoit bonne. » *Journal du Bourgeois de Paris*, p. 411, édition 1827.

du temps, il n'y avait pas de milieu. Cette conclusion, intolérable pour l'orgueil anglais, l'était bien plus encore pour un gouvernement d'évêques, comme celui de l'Angleterre, pour le cardinal qui dirigeait tout.

Winchester avait pris les choses en main dans un état presque désespéré. Glocester étant annulé en Angleterre, Bedford en France, il se trouvait seul. Il avait cru tout entraîner en amenant le jeune roi à Calais (23 avril), et les Anglais ne bougeaient pas. Il avait essayé de les piquer d'honneur en lançant une ordonnance « contre ceux qui ont peur des enchantements de la Pucelle (1) ». Cela n'eut aucun effet. Le roi restait à Calais, comme un vaisseau échoué. Winchester devenait éminemment ridicule. Après avoir réduit la croisade de terre sainte (2) à celle de Bohême, il s'en était tenu à la croisade de Paris. Le belliqueux prélat, qui s'était fait fort d'officier en vainqueur à Notre-Dame et d'y sacrer son pupille, trouvait tous les chemins fermés; de Compiègne l'ennemi lui barrait la route de Picardie, de Louviers celle de Normandie. Cependant la guerre traînait, l'argent s'écoulait (3), la croisade se perdait en fumée. Le diable

(1) « Contra terrificatos incantationibus Puellæ. » (Rymer, t. IV, pars IV, p. 160, 165, 3 mai, 12 décembre 1430.

(2) Projetée par Henri V.

(3) Quoique le cardinal se fît donner beaucoup d'argent, il y met-

apparemment s'en mêlait; le cardinal ne pouvait se tirer d'affaire qu'en faisant le procès au Malin, en brûlant cette diabolique Pucelle.

Il fallait l'avoir, la tirer des mains des Bourguignons. Elle avait été prise le 23 mai; le 26, un message part de Rouen, au nom du vicaire de l'inquisition, pour sommer le duc de Bourgogne et Jean de Ligny de livrer cette femme suspecte de sorcellerie. L'inquisition n'avait pas grande force en France; son vicaire était un moine fort peureux, un dominicain, et sans doute, comme les autres mendiants, favorable à la Pucelle. Mais il était à Rouen sous la terreur du tout-puissant cardinal, qui lui tenait l'épée dans les reins. Le cardinal venait de nommer capitaine de Rouen un homme d'exécution, un homme à lui, lord Warwick, gouverneur d'Henri (1). Warwick avait deux charges

tait aussi beaucoup du sien. Un chroniqueur assure que le couronnement se fit *à ses frais;* il fit sans doute aussi les avances nécessaires au procès. — «.... Magnificis *suis sumtibus* in regem Franciæ.... coronari. » *Hist. Croyland. contin. apud Gale, Angl. script.* I, 516.

(1) Le petit Henri VI dit dans son ordonnance: « Nous avons choisi le comte de Warwick... « ad nos erudiendum... in et de bonis « moribus, literatura, idiomate vario, nutritura et *facetia...* » Rymer, t. IV, pars IV, 1 julii 1428. — Ce *molle atque facetum* qu'Horace attribue à Virgile, comme le don suprême de la grâce, semble un peu étrange, appliqué, comme il l'est ici, au rude geôlier de la Pucelle. Il semble au reste n'avoir guère été plus doux pour son élève; la première chose qu'il stipule en acceptant la charge de gouverneur, c'est le droit de *châtier*. Voy. les articles qu'il présenta au conseil, Turner, II, 508.

fort diverses à coup sûr, mais toutes deux de haute confiance, la garde du roi et celle de l'ennemi du roi, l'éducation de l'un, la surveillance du procès de l'autre (1).

La lettre du moine était une pièce de peu de poids, on fit écrire en même temps l'Université. Il semblait difficile que les universitaires aidassent de bon cœur un procès d'inquisition papale, au moment où ils allaient guerroyer à Bâle contre le pape pour l'épiscopat. Winchester lui-même, chef de l'épiscopat anglais, devait préférer un jugement d'évêques, ou, s'il pouvait, faire agir ensemble évêques et inquisiteurs. Or il avait justement à sa suite et parmi ses gens un évêque très-propre à la chose, un évêque mendiant qui vivait à sa table, et qui assurément jurerait ou jugerait tant qu'on en aurait besoin.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, n'était pas un homme sans mérite. Né à Reims (2), tout près du pays de Gerson, c'était un docteur fort influent de l'Université, un ami de Clémengis, qui nous

(1) Voy. Commission pour faire revue du comte de Warwick, capitaine des château, ville et pont de Rouen, et d'une lance à cheval, quatorze à pied et quarante-cinq archers, pour la sûreté du château, etc. Archives du royaume, K, 63, 22 mars 1438.

(2) Voy. sur Cauchon, du Boulay, *Historia Univers. Parisiensis*, 912. — Le Bourguignon Chastellain, éd. Buchon, 1827, p. 66, l'appelle : « Très-noble et solennel clerc ». Nous avons parlé ailleurs de son extrême dureté pour les gens d'Église du parti contraire. Voy. le *Reli-*

assure qu'il était « bon et bienfaisant (1) ». Cette bonté ne l'empêcha pas d'être l'un des plus violents dans le violent parti cabochien. Comme tel, il fut chassé de Paris en 1413. Il y rentra avec le duc de Bourgogne, devint évêque de Beauvais, et, sous la domination anglaise, il fut élu par l'Université conservateur de ses priviléges. Mais l'invasion de la France du nord par Charles VII, en 1429, devint funeste à Cauchon; il voulut retenir Beauvais dans le parti anglais, et fut chassé par les habitants. Il ne s'amusa pas à Paris, près du triste Bedford, qui ne pouvait payer le zèle; il alla où étaient la richesse et la puissance, en Angleterre, près du cardinal Winchester. Il se fit Anglais, il parla anglais. Winchester sentit tout le parti qu'il pouvait tirer d'un tel homme; il se l'attacha en faisant pour lui autant et plus qu'il n'avait pu jamais espérer. L'archevêque de Rouen venait d'être transféré ailleurs (2); il le recommanda au pape pour ce grand siége (3). Mais ni le pape ni le chapitre ne

gieux de Saint-Denis, mss. Baluze, Bibl. royale, tome dernier, folio 176.

(1) Voy. aussi la lettre que Clémengis lui adresse, avec ce titre : « Contractus amicitiæ mutuæ ». Nicol. de Clemang. epistolæ, II, 323. Voy. aussi l'introd. de Quicherat.

(2) *Gallia christiana*, XI, 87-88.

(3) « Litteræ dictæ Domino Summo Pontifici pro translatione D. Petri Cauchon, episcopi Belvacensis, ad ecclesiam metropolitanam Rothomagensem. » Rymer, t. IV, pars IV, p. 152, 15 décembre 1429.

voulaient de Cauchon; Rouen, alors en guerre avec l'Université de Paris (1), ne pouvait prendre pour archevêque un homme de cette Université. Tout fut suspendu; Cauchon, en présence de cette magnifique proie, resta bouche béante, espérant toujours que l'invincible cardinal écarterait les obstacles, plein de dévotion en lui et n'ayant plus d'autre dieu.

Il se trouvait fort à point que la Pucelle avait été prise sur la limite du diocèse de Cauchon, non pas, il est vrai, dans le diocèse même, mais on espéra faire croire qu'il en était ainsi. Cauchon écrivit donc, comme juge ordinaire, au roi d'Angleterre, pour réclamer ce procès; et, le 12 juin, une lettre royale fit savoir à l'Université que l'évêque et l'inquisiteur jugeraient ensemble et concurremment. Les procédures de l'inquisition n'étaient pas les mêmes que celles des tribunaux ordinaires de l'Église. Il n'y eut pourtant aucune objection. Les deux justices voulant bien agir ainsi de connivence, une seule difficulté restait : l'inculpée était toujours entre les mains des Bourguignons.

L'Université se mit en avant; elle écrivit de nouveau au duc de Bourgogne, à Jean de Ligny (14 juillet). Cauchon, dans son zèle, se faisant l'agent

(1) Voy. la remontrance de Rouen contre l'Université. Chéruel, 167.

des Anglais, leur courrier, se chargea de porter lui-même la lettre (1), et la remit aux deux ducs. En même temps il leur fit une sommation comme évêque, à cette fin de lui remettre une prisonnière sur laquelle il avait juridiction. Dans cet acte étrange, il passe du rôle de juge à celui de négociateur, et fait des offres d'argent ; quoique cette femme ne puisse être considérée comme prisonnière de guerre, le roi d'Angleterre donnera deux ou trois cents livres de rente au bâtard de Vendôme, et à ceux qui la retiennent la somme de six mille livres. Puis, vers la fin de la lettre, il pousse jusqu'à dix mille francs, mais il fait valoir cette offre : « Autant, dit-il, qu'on donnerait pour un roi ou prince, selon la coutume de France. »

Les Anglais ne s'en fiaient pas tellement aux démarches de l'Université et de Cauchon qu'ils n'employassent des moyens plus énergiques. Le jour même où Cauchon présenta sa sommation, ou le lendemain, le conseil d'Angleterre interdit aux marchands anglais les marchés des Pays Bas (19 juillet), notamment celui d'Anvers, leur défendant d'y acheter les toiles et les autres objets pour lesquels ils échangeaient leur laine (2). C'était frapper le

(1) Cauchon recevait des Anglais cent sols par jour, d'après sa quittance (communiquée par M. Jules Quicherat, d'après le ms. de la Bibl. royale, coll. Gaignières, vol. IV).

(2) Rymer, t. IV, pars IV, p. 165, 19 julii 1430. Pour saisir l'en-

duc de Bourgogne, comte de Flandre, par un endroit bien sensible, par les deux grandes industries flamandes, la toile et le drap; les Anglais n'allaient plus acheter l'une et cessaient de fournir la matière à l'autre.

Tandis que les Anglais agissaient si vivement pour perdre la Pucelle, Charles VII agissait-il pour la sauver? En rien, ce semble (1); il avait pourtant des prisonniers entre ses mains; il pouvait la protéger, en menaçant de représailles. Récemment encore il avait négocié par l'entremise de son chancelier, l'archevêque de Reims; mais cet archevêque et les autres politiques n'avaient jamais été bien favorables à la Pucelle. Le parti d'Anjou-Lorraine, la vieille reine de Sicile qui l'avait si bien accueillie, ne pouvait agir pour elle en ce moment près du duc de Bourgogne. Le duc de Lorraine

semble de l'espèce de guerre commerciale qui commençait entre la jeune industrie anglaise et celle des Pays-Bas, voy. les défenses d'importer en Flandre les draps et laines filées d'Angleterre (1428, 1464, 1494), et enfin l'importation permise (1499), sous promesse de réduire les droits sur la laine non travaillée que les Anglais vendront aux Flamands à Calais. *Rapport du jury sur l'industrie belge*, rédigé par M. Gachard, 1836.

(1) M. de l'Averdy ne justifie le roi que par des conjectures. M. Berriat-Saint-Prix le trouve inexcusable, p. 239. Dans les lettres par lesquelles Charles VII accorde divers priviléges aux Orléanais immédiatement après le siége, pas un mot de la Pucelle; la délivrance de la ville est due « à la divine grâce, aux secours des habitants et à l'aide des gens de guerre ». *Ordonnances*, XIII, préface, p. 15. — Voy. toutefois plus bas l'expédition de Saintrailles.

allait mourir (1), on se disputait d'avance sa succession, et Philippe le Bon soutenait un compétiteur de René d'Anjou, gendre et héritier du duc de Lorraine.

Ainsi, de toutes parts, ce monde d'intérêt et de convoitise se trouvait contraire à la Pucelle, ou tout au moins indifférent. Le bon Charles VII ne fit rien pour elle, le bon duc Philippe la livra. La maison d'Anjou voulait la Lorraine, le duc de Bourgogne voulait le Brabant; il voulait surtout la continuation du commerce flamand avec l'Angleterre. Les petits aussi avaient leurs intérêts : Jean de Ligny attendait la succession de Saint-Pol, Cauchon l'archevêché de Rouen.

En vain la femme de Jean de Ligny se jeta à ses pieds, elle le supplia en vain de ne pas se déshonorer. Il n'était pas libre, il avait déjà reçu de l'argent anglais (2); il la livra, non, il est vrai, aux Anglais directement, mais au duc de Bourgogne. Cette famille de Ligny et de Saint-Pol, avec ses souvenirs de grandeur et ses ambitions effrénées, devait poursuivre la fortune jusqu'au bout, jusqu'à la Grève (3).

(1) Il mourut quelques mois après, le 25 janvier 1431. *Art de vérifier les dates*, III, 54.

(2) La rançon fut payée avant le 20 octobre, comme le prouve l'une des pièces copiées par M. Mercier aux archives de Saint-Martin des Champs. Note de l'abbé Dubois, dissertation, éd. Buchon, 1827, p. 217.

(3) Ceci fait allusion à la mort du neveu de Jean de Ligny, le fa-

Celui qui livra la Pucelle semble avoir senti sa misère; il fit peindre sur ses armes un chameau succombant sous le faix, avec la triste devise inconnue aux hommes de cœur : « Nul n'est tenu à l'impossible (1). »

meux connétable de Saint-Pol, qui crut un moment se faire un État entre les possessions des maisons de France et de Bourgogne, et fut décapité à Paris en 1475.

(1) Le mausolée de la Toison d'or, Amst. 1679, p. 14, *Histoire de l'ordre*, IV, 26.

IV

LE PROCÈS. — JEANNE REFUSE DE SE SOUMETTRE A L'ÉGLISE.

Que faisait cependant la prisonnière? Son corps était à Beaurevoir, son âme à Compiègne; elle combattait d'âme et d'esprit pour le roi, qui l'abandonnait. Elle sentait que sans elle cette fidèle ville de Compiègne allait périr, et en même temps la cause du roi dans tout le Nord. Déjà elle avait essayé d'échapper des tours de Beaulieu. A Beaurevoir, la tentation de fuir fut plus forte encore; elle savait que les Anglais demandaient qu'on la leur livrât; elle avait horreur de tomber entre leurs mains. Elle consultait ses saintes, et n'en obtenait d'autre réponse, sinon qu'il fallait souffrir, « qu'elle ne

serait point délivrée qu'elle n'eût vu le roi des Anglais ». — « Mais, disait-elle en elle-même, Dieu laissera-t-il donc mourir ces pauvres gens de Compiègne (1)? » Sous cette forme de vive compassion, la tentation vainquit. Les saintes eurent beau dire, pour la première fois elle ne les écouta point; elle se lança de la tour et tomba au pied presque morte. Relevée, soignée par les dames de Ligny, elle voulut mourir et fut deux jours sans manger.

Livrée au duc de Bourgogne, elle fut menée à Arras, puis au donjon de Crotoy, qui depuis a disparu sous les sables. De là elle voyait la mer, et parfois distinguait les dunes anglaises, la terre ennemie où elle avait espéré porter la guerre et délivrer le duc d'Orléans (2). Chaque jour, un prêtre prisonnier disait la messe dans la tour. Jeanne priait ardemment; elle demandait et elle obtenait. Pour être prisonnière, elle n'agissait pas moins; tant qu'elle était vivante, sa prière perçait les murs et dissipait l'ennemi.

Au jour même qu'elle avait prédit d'après une révélation de l'archange, au 1er novembre, Compiègne fut délivrée. Le duc de Bourgogne s'était avancé jusqu'à Noyon, comme pour recevoir l'ou-

(1) « Comme Dieu layra mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont esté et sont si loyaux à leur seigneur? » Interrogatoire du 14 mars 1431.

(2) Interrogatoire du 12 mars 1431.

trage de plus près et en personne. Il fut défait encore peu après à Germiny (20 novembre). A Péronne, Saintrailles lui offrit la bataille, et il n'osa l'accepter.

Ces humiliations confirmèrent sans doute le duc dans l'alliance des Anglais et le décidèrent à leur livrer la Pucelle. Mais la seule menace d'interrompre le commerce y eût bien suffi. Le comte de Flandre, tout chevalier qu'il se croyait et restaurateur de la chevalerie, était au fond le serviteur des artisans et des marchands. Les villes qui fabriquaient le drap, les campagnes qui filaient le lin, n'auraient pas souffert longtemps l'interruption du commerce et le chômage : une révolte eût éclaté.

Au moment où les Anglais eurent enfin la Pucelle et purent commencer le procès, leurs affaires étaient bien malades. Loin de reprendre Louviers, ils avaient perdu Châteaugaillard; la Hire, qui le prit par escalade, y trouva Barbazan prisonnier, et déchaîna ce redouté capitaine. Les villes tournaient d'elles-mêmes au parti de Charles VII; les bourgeois chassaient les Anglais. Ceux de Melun, si près de Paris, mirent leur garnison à la porte.

Pour enrayer, s'il se pouvait, dans cette descente si rapide des affaires anglaises, il ne fallait pas moins qu'une grande et puissante machine. Winchester en avait une à faire jouer, le procès et le sacre. Ces

deux choses devaient agir d'ensemble, ou plutôt c'était même chose; déshonorer Charles VII, prouver qu'il avait été mené au sacre par une sorcière, c'était sanctifier d'autant le sacre d'Henri VI; si l'un était reconnu pour l'oint du diable, l'autre devenait l'oint de Dieu.

Henri entra à Paris le 2 décembre (1). Dès le 21 novembre, on avait fait écrire l'Université à Cauchon pour l'accuser de lenteur et prier le roi de commencer le procès. Cauchon n'avait nulle hâte, il lui semblait dur apparemment de commencer la besogne, quand le salaire était encore incertain. Ce ne fut qu'un mois après qu'il se fit donner par le chapitre de Rouen l'autorisation de procéder en ce diocèse (2). A l'instant (3 janvier 1431), Winchester rendit une ordonnance où il faisait dire au roi « qu'ayant été de ce requis par l'évêque de Beauvais,

(1) La route de Picardie étant trop dangereuse, on le fit passer par Rouen. Dans sa lettre datée de Rouen, 6 novembre 1430, il donne pouvoir au chancelier de France de différer la rentrée du parlement : « Considérant que les chemins sont très-dangereux et périlleux... » — Autre lettre datée de Paris, 13 novembre, par laquelle il donne un nouveau délai. Ordonnances, XIII, 159.

(2) Le chapitre ne s'y décida qu'après une délibération solennelle : « Vocentur ad deliberandum super petitis per D. episcopum Belvacen- « sem, et compareant sub pœna pro quolibet deficiente amittendi « omnes distributiones per octo dies... Assertiones pro quadam mu- « liere in carceribus detenta... eidem in gallico exponantur et cari- « tative moneatur... » Archiv. de Rouen, reg. capitulaires, 14-15 avril 1431, fol. 98. (Communiqué par M. Chéruel.)

exhorté par sa chère fille l'Université de Paris, il commandait aux gardiens de *conduire* l'inculpée à l'évêque (1) ». Il était dit *conduire*, on ne remettait pas la prisonnière au juge ecclésiastique, on la prêtait seulement, « sauf à la reprendre si elle n'était pas convaincue ». Les Anglais ne risquaient rien, elle ne pouvait échapper à la mort ; si le feu manquait, il restait le fer.

Le 9 janvier 1431, Cauchon ouvrit la procédure à Rouen. Il fit siéger près de lui le vicaire de l'inquisition et débuta par tenir une sorte de consultation avec huit docteurs licenciés ou maîtres ès arts de Rouen. Il leur montra les informations qu'il avait recueillies sur la Pucelle. Ces informations, prises d'avance par les soins des ennemis de l'accusée, ne parurent pas suffisantes aux légistes rouennais; elles l'étaient si peu, en effet, que le procès, d'abord défini d'après ces mauvaises données, *procès de magie*, devint un *procès d'hérésie*.

Cauchon, pour se concilier ces Normands récalcitrants, pour les rendre moins superstitieux sur la forme des procédures, nomma l'un d'eux, Jean de la Fontaine, conseiller examinateur. Mais il réserva le rôle le plus actif, celui de promoteur du procès, à un certain Estivet, un de ses chanoines de Beau-

(1) *Notices des mss.*, III, 13.

vais, qui l'avait suivi. Il trouva moyen de perdre un mois dans ces préparatifs (1); mais enfin le jeune roi ayant été ramené à Londres (9 février), Winchester, tranquille de ce côté, revint vivement au procès; il ne se fia à personne pour en surveiller la conduite; il crut avec raison que l'œil du maître vaut mieux, et s'établit à Rouen pour voir instrumenter Cauchon.

La première chose était de s'assurer du moine qui représentait l'inquisition. Cauchon ayant assemblé ses assesseurs, prêtres normands et docteurs de Paris, dans la maison d'un chanoine, manda l'inquisiteur et le somma de s'adjoindre à lui. Le moine répondit que « si ses pouvoirs étaient jugés suffisants, il ferait ce qu'il devait faire ». L'évêque ne manqua pas de déclarer les pouvoirs bien suffisants. Alors le moine objecta encore « qu'il voudrait bien s'abstenir, tant pour le scrupule de la conscience que pour la sûreté du procès »; que l'évêque devrait plutôt lui substituer quelqu'un jusqu'à ce qu'il fût bien sûr que ses pouvoirs suffisaient.

(1) Le 13 janvier, Cauchon assemble quelques abbés, docteurs et licenciés, et leur dit qu'on peut extraire des informations déjà prises quelques articles sur lesquels on interrogera l'accusée. Dix jours sont employés à faire ce petit extrait; il est approuvé le 23, et Cauchon charge le Normand Jean de la Fontaine, licencié en droit canonique, de faire cet interrogatoire préliminaire, sorte d'instruction préparatoire, d'enquête sur vie et mœurs par laquelle commençaient les

Il eut beau dire, il ne put échapper; il jugea bon gré mal gré. Ce qui sans doute, après la peur, aida à le retenir, c'est que Winchester lui fit allouer vingt sols d'or pour ses peines (1). Le moine mendiant n'avait peut-être vu jamais tant d'or dans sa vie.

Le 21 février, la Pucelle fut amenée devant ses juges. L'évêque de Beauvais l'admonesta « avec douceur et charité », la priant de dire la vérité sur ce qu'on lui demanderait, pour abréger son procès et décharger sa conscience, sans chercher de subterfuges. — Réponse : « Je ne sais sur quoi vous me voulez interroger; vous pourriez bien me demander telles choses que je ne vous dirais point. » — Elle consentait à jurer de dire vrai sur tout ce qui ne touchait point ses visions; « mais pour ce dernier point, dit-elle, vous me couperiez plutôt la tête ». Néanmoins, on l'amena à jurer de répondre « sur ce qui toucherait la foi ».

Nouvelles instances le jour suivant 22 février, et encore le 24. Elle résistait toujours : « C'est le mot des petits enfants, qu'*on pend souvent les gens pour avoir dit la vérité* ». Elle finit, de guerre

procès ecclésiastiques. *Notices des mss.*, t. III, 17. Voy. surtout l'introd. de Quicherat.

(1) Voy. la quittance dans les pièces copiées par M. Mercier aux archives de Saint-Martin des Champs. Note de l'abbé Dubois, dissertation, éd. Buchon, 1827, p. 219.

lasse, pour consentir à jurer « de dire ce qu'elle saurait *sur son procès*, mais non tout ce qu'elle saurait (1) ».

Interrogée sur son âge, ses nom et surnom, elle dit qu'elle avait environ dix-neuf ans. « Au lieu où je suis née, on m'appelait Jehannette et en France Jehanne... » Mais quant au surnom (la Pucelle), il semble que, par un caprice de modestie féminine, elle eut peine à le dire ; elle éluda par un pudique mensonge : « Du surnom, je n'en sais rien ».

Elle se plaignait d'avoir les fers aux jambes. L'évêque lui dit que puisqu'elle avait essayé plusieurs fois d'échapper, on avait dû lui mettre les fers. « Il est vrai, dit-elle, je l'ai fait; c'est chose licite à tout prisonnier. Si je pouvais m'échapper, on ne pourrait me reprendre d'avoir faussé ma foi, je n'ai rien promis ».

On lui ordonna de dire le *Pater* et l'*Ave*, peut-être dans l'idée superstitieuse que si elle était vouée au diable, elle ne pourrait dire ces prières : « Je les dirai volontiers si monseigneur de Beauvais veut m'ouïr en confession ». Adroite et touchante demande; offrant ainsi sa confiance à son juge, à son ennemi, elle en eût fait son père spirituel et le témoin de son innocence.

(1) Interrogatoire du 24 février 1431.

Cauchon refusa; mais je croirais aisément qu'il fut ému. Il leva la séance pour ce jour, et le lendemain il n'interrogea pas lui-même; il en chargea l'un des assesseurs.

A la quatrième séance, elle était animée d'une vivacité singulière. Elle ne cacha point qu'elle avait entendu ses voix : « Elles m'ont éveillée, dit-elle; j'ai joint les mains, et je les ai priées de me donner conseil; elles m'ont dit : Demande à Notre-Seigneur. — Et qu'ont-elles dit encore? — Que je vous réponde hardiment. »

« ... Je ne puis tout dire; j'ai plutôt peur de dire chose qui leur déplaise, que je n'ai de répondre à vous... Pour aujourd'hui, je vous prie de ne pas m'interroger. »

L'évêque insista, la voyant émue : « Mais Jehanne, on déplaît donc à Dieu en disant des choses vraies? — Mes voix m'ont dit certaines choses, non pour vous, mais pour le roi. » Et elle ajouta vivement : « Ah! s'il les savait, il en serait plus aise à dîner... Je voudrais qu'il les sût, et ne pas boire de vin d'ici à Pâques. »

Parmi ses naïvetés, elle disait des choses sublimes : « Je viens de par Dieu; je n'ai que faire ici; renvoyez-moi à Dieu, dont je suis venue... »

« Vous dites que vous êtes mon juge; avisez bien à ce que vous ferez, car vraiment je suis envoyée

de Dieu; vous vous mettez en grand danger. »

Ces paroles sans doute irritèrent les juges, et ils lui adressèrent une insidieuse et perfide question, une question telle qu'on ne peut sans crime l'adresser à aucun homme vivant : « Jehanne, croyez-vous être en état de grâce ? »

Ils croyaient l'avoir liée d'un lacs insoluble. Dire non, c'était s'avouer indigne d'avoir été l'instrument de Dieu. Mais d'autre part, comment dire oui ? Qui de nous, fragiles, est sûr ici-bas d'être vraiment dans la grâce de Dieu ? Nul, sinon l'orgueilleux, le présomptueux, celui justement qui de tous en est le plus loin.

Elle trancha le nœud avec une simplicité héroïque et chrétienne :

« Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre. Si j'y suis, Dieu veuille m'y tenir (1). »

Les pharisiens restèrent stupéfaits (2)...

Mais, avec tout son héroïsme, c'était une femme pourtant... Après cette parole sublime, elle retomba, elle s'attendrit, doutant de son état, comme il est naturel à une âme chrétienne, s'interrogeant et tâchant de se rassurer : « Ah ! si je savais ne pas être en la grâce de Dieu, je serais la plus dolente du

1) Interrogatoire du 24 février, éd. Buchon, 1827, p. 68.

2) « Fuerunt multum stupefacti, et illa hora dimiserunt. » Procès de révision, *Notices des mss.*, III, 477.

monde... Mais si j'étais en péché, la voix ne viendrait pas sans doute... Je voudrais que chacun pût l'entendre comme moi-même... »

Ces paroles rendaient prise aux juges. Après une longue pause, ils revinrent à la charge avec un redoublement de haine, et lui firent coup sur coup les questions qui pouvaient la perdre. Les voix ne lui avaient-elles pas dit de *haïr* les Bourguignons?... N'allait-elle pas dans son enfance à l'arbre *des fées?* etc. Ils auraient déjà voulu la brûler comme sorcière.

A la cinquième séance, on l'attaqua par un côté délicat, dangereux, celui des apparitions. L'évêque, devenu tout à coup compatissant, mielleux, lui fit faire cette question : « Jehanne, comment vous êtes-vous portée depuis samedi? — Vous le voyez, dit la pauvre prisonnière chargée de fers, le mieux que j'ai pu.

— Jehanne, jeûnez-vous tous les jours de carême? — Cela est-il du procès? — Oui, vraiment. — Eh bien, oui, j'ai toujours jeûné.

On la pressa alors sur les visions, sur un signe qui aurait apparu au dauphin, sur sainte Catherine et saint Michel. Entres autres questions hostiles et inconvenantes, on lui demanda si, lorsqu'il lui apparaissait, saint Michel *était nu...* A cette vilaine question, elle répliqua sans comprendre, avec une

pureté céleste : « Pensez-vous donc que Notre-Seigneur n'ait pas de quoi le vêtir (1)? »

Le 3 mars, autres questions bizarres pour lui faire avouer quelque diablerie, quelque mauvaise accointance avec le diable. « Ce saint Michel, ces saintes, ont-ils un corps, des membres? Ces figures sont-elles bien des anges? — Oui, je le crois aussi ferme que je crois en Dieu. » Cette réponse fut soigneusement notée.

Ils passent de là à l'habit d'homme, à l'étendard : « Les gens d'armes ne se faisaient-ils pas des étendards à la ressemblance du vôtre? Ne les renouvelaient-ils pas? — Oui, quand la lance en était rompue. — N'avez-vous pas dit que ces étendards leur porteraient bonheur? — Non, je disais seulement : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même.

— Mais pourquoi cet étendard fut-il porté en l'église de Reims, au sacre, plutôt que ceux des autres capitaines?... — Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur (2).

— Quelle était la pensée des gens qui vous baisaient les pieds, les mains et les vêtements? — Les pauvres gens venaient volontiers à moi, parce que

(1) Interrogatoire du 27 février, édit. Buchon, 1827, p. 75. Voy. aussi d'autres questions bizarres de casuistes, p. 131 et *passim*.

(2) Interrogatoire des 3 et 17 mars, p. 81-82, 132-133.

je ne leur faisais point de déplaisir; je les soutenais et défendais selon mon pouvoir (1). »

Il n'y avait pas de cœur d'homme qui ne fût touché de telles réponses. Cauchon crut prudent de procéder désormais avec quelques hommes sûrs et à petit bruit. Depuis le commencement du procès, on trouve que le nombre des assesseurs varie à chaque séance (2); quelques-uns s'en vont, d'autres viennent. Le lieu des interrogatoires varie de même; l'accusée, interrogée d'abord dans la salle du château de Rouen, l'est maintenant dans la prison. Cauchon, « pour ne pas fatiguer les autres », y menait seulement deux assesseurs et deux témoins (du 10 au 17 mars). Ce qui peut-être l'enhardit à procéder ainsi à huis clos, c'est que désormais il était sûr de l'appui de l'inquisition; le vicaire avait enfin reçu de l'inquisiteur général de France l'autorisation de juger avec l'évêque (12 mars).

Dans ces nouveaux interrogatoires, on insiste seulement sur quelques points indiqués d'avance par Cauchon.

Les voix lui ont-elles commandé cette sortie de Compiègne où elle fut prise ? — Elle ne répond pas

(1) *Ibid.*, 3 mars, p. 84.

(2) Au premier interrogatoire, trente-neuf assesseurs; au second interrogatoire du 22 février, quarante-sept; le 24, quarante; le 27, cinquante-trois; le 3 mars, trente-huit, etc. *Notices des mss.*, t. III, 28

directement : « Les saintes m'avaient bien dit que je serais prise avant la Saint-Jean, qu'il fallait qu'il fût ainsi fait, que je ne devais pas m'étonner, mais prendre tout en gré, et que Dieu m'aiderait... Puisqu'il a plu ainsi à Dieu, c'est pour le mieux que j'ai été prise.

— Croyez-vous avoir bien fait de partir sans la permission de vos père et mère ? Ne doit-on pas honorer père et mère ? — Ils m'ont pardonné. — Pensiez-vous donc ne point pécher en agissant ainsi ? — Dieu le commandait; quand j'aurais eu cent pères et cent mères, je serais partie (1).

— Les voix ne vous ont-elles pas appelée fille de Dieu, fille de l'Église, la fille au grand cœur? — Avant que le siége d'Orléans ait été levé, et depuis, les voix m'ont appelée et m'appellent tous les jours : « Jehanne la Pucelle, fille de Dieu. »

— Était-il bien d'avoir attaqué Paris le jour de la Nativité de Notre-Dame? — C'est bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame; ce serait bien, en conscience, de les garder tous les jours.

— Pourquoi avez-vous sauté de la tour de Beaurevoir? (Ils auraient voulu lui faire dire qu'elle avait voulu se tuer.) — J'entendais dire que les pauvres gens de Compiègne seraient tués tous, jusqu'aux enfants de sept ans; et je savais d'ailleurs que j'étais

(1) Procès, édit. 1827, 12 mars, p. 98.

vendue aux Anglais; j'aurais mieux aimé mourir que d'être entre les mains des Anglais (1).

— Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais? — Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime, et haïssent ce qu'il hait. — Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais et ce qu'il fait de leurs âmes, je n'en sais rien; mais je sais bien qu'ils seront mis hors de France, sauf ceux qui y périront (2).

— N'est-ce pas un péché mortel de prendre un homme à rançon et ensuite de le faire mourir? — Je ne l'ai point fait. — Franquet d'Arras n'a-t-il pas été mis à mort? — J'y ai consenti, n'ayant pu l'échanger pour un de mes hommes; il a confessé être un brigand et un traître. Son procès a duré quinze jours au bailliage de Senlis. — N'avez-vous pas donné de l'argent à celui qui a pris Franquet? — Je ne suis pas trésorier de France pour donner argent (3).

— Croyez-vous que votre roi a bien fait de tuer ou faire tuer monseigneur de Bourgogne? — Ce

(1) Procès, éd. 1827, 14 mars, p. 108. Elle répond le lendemain à une question analogue qu'elle fuirait encore, si Dieu le permettait : « Faceret ipsa *une entreprinse*, allegans proverbium gallicum : *Ayde-toi, Dieu te aydera.* » Procès ms., 15 mars.

(2) Interrogatoire du 17 mars, éd. Buchon, 1827, p. 127.

(3) *Ibidem*. 14 mars, p. 112.

fut grand dommage pour le royaume de France. Mais, quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France (1).

— Jehanne, savez-vous par révélation si vous échapperez? — Cela ne touche point votre procès. Voulez-vous que je parle contre moi? — Les voix ne vous en ont rien dit? — Ce n'est point de votre procès; je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui en fera son plaisir... » Et après un silence : « Par ma foi, je ne sais ni l'heure ni le jour. Le plaisir de Dieu soit fait. — Vos voix ne vous en ont donc rien dit en général? — Eh bien, oui, elles m'ont dit que je serais délivrée, que je soie gaie et hardie (2)... »

Un autre jour elle ajouta : » Les saintes me disent que je serai délivrée à grande victoire; et elles me disent encore : « Prends tout en gré; ne te « soucie de ton martyre; tu en viendras enfin au « royaume de Paradis (3). » — Et depuis qu'elles ont dit cela, vous vous tenez sûre d'être sauvée et de ne point aller en enfer? — Oui, je crois aussi fermement ce qu'elles m'ont dit que si j'étais sauvée déjà. — Cette réponse est de bien grand poids. — Oui, c'est pour moi un grand trésor. — Ainsi

(1) Interrogatoire du 17 mars, éd. Buchon, 1827, p. 130.
(2) *Ibidem*, 3 et 14 mars, III, p. 79.
(3) *Ibidem*, 14 mars, 1827, II'.

vous croyez que vous ne pouvez plus faire de péché mortel? — Je n'en sais rien; je m'en rapporte en tout à Notre-Seigneur. »

Les juges avaient enfin touché le vrai terrain de l'accusation, ils avaient trouvé là une forte prise. De faire passer pour sorcière, pour suppôt du diable, cette chaste et sainte fille, il n'y avait pas apparence, il fallait y renoncer; mais dans cette sainteté même, comme dans celle de tous les mystiques, il y avait un côté attaquable : la voix secrète égalée ou préférée aux enseignements de l'Église, aux prescriptions de l'autorité, l'inspiration, mais libre, la révélation, mais personnelle, la soumission à Dieu; quel Dieu ? le Dieu intérieur.

On finit ces premiers interrogatoires par lui demander si elle voulait s'en remettre de tous ses dits et faits à la détermination de l'Église. A quoi elle répondit : « J'aime l'Église et je la voudrais soutenir de tout mon pouvoir. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites, je dois m'en rapporter au Roi du ciel qui m'a envoyée (1). »

La question étant répétée, elle ne donna pas d'autre réponse, ajoutant : C'est tout un, de Notre-Seigneur et de l'Église. »

On lui dit alors qu'il fallait distinguer, qu'il y

(1) Interrogatoire du 17 mars, éd. Buchon, 1827, p. 125

avait l'Église *triomphante*, Dieu, les saints, les âmes sauvées, et l'Église *militante*, autrement dit le pape, les cardinaux, le clergé, les bons chrétiens, laquelle Église, « bien assemblée », ne peut errer et est gouvernée du Saint-Esprit. « Ne voulez-vous donc pas vous soumettre à l'Église *militante?* — Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la vierge Marie, les saints et l'Église *victorieuse* de là-haut; à cette Église je me soumets, moi, mes œuvres, ce que j'ai fait ou à faire. — Et à l'Église *militante?* — Je ne répondrai maintenant rien autre chose. »

Si l'on en croyait un des assesseurs, elle aurait dit qu'en certains points elle n'en croyait ni évêque, ni pape, ni personne; que ce qu'elle avait, elle le tenait de Dieu (1).

La question du procès se trouva ainsi posée dans sa simplicité, dans sa grandeur, le vrai débat s'ouvrit : d'une part, l'Église visible et l'autorité, de l'autre, l'inspiration attestant l'Église invisible... Invisible pour les yeux vulgaires, mais la pieuse fille la voyait clairement, elle la contemplait sans cesse et l'entendait en elle-même, elle portait en son cœur ces saintes et ces anges... Là était l'Église pour elle,

(1) « Non crederet nec prælato suo, nec papæ, nec cuicumque, quia hoc habebat a Deo. » *Notices des mss.*, III, 477.

là Dieu rayonnait; partout ailleurs combien il était obscur !...

Tel étant le débat, il n'y avait pas de remède; l'accusée devait se perdre. Elle ne pouvait céder, elle ne pouvait, sans mentir, désavouer, nier ce qu'elle voyait et entendait si distinctement. D'autre part (pouvait-on dire), l'autorité restait-elle une autorité, si elle abdiquait sa juridiction, si elle ne punissait ? L'Église militante est une Église armée, armée du glaive à deux tranchants, contre qui? Apparemment contre les indociles.

Terrible était cette Église dans la personne des raisonneurs, des scolastiques, des ennemis de l'inspiration; terrible et implacable, si elle était représentée par l'évêque de Beauvais. Mais au-dessus de l'évêque n'y avait-il donc pas d'autres juges? Le parti épiscopal et universitaire, qui prêchait la suprématie des conciles, pouvait-il, dans ce cas particulier, ne pas reconnaître comme juge suprême son concile de Bâle qui allait ouvrir ? D'autre part, l'inquisition papale, le dominicain qui en était le vicaire, ne contestait pas sans doute que la juridiction du pape ne fût supérieure à la sienne qui en émanait.

Un légiste de Rouen, ce même Jean de la Fontaine, ami de Cauchon et hostile à la Pucelle, ne crut pas en conscience pouvoir laisser ignorer à

une accusée sans conseil qu'il y avait des juges d'appel, et que, sans rien sacrifier sur le fond, elle pouvait y avoir recours. Deux moines crurent aussi que le droit suprême du pape devait être réservé. Quelque peu régulier qu'il fût que des assesseurs pussent visiter isolément et conseiller l'accusée, ces trois honnêtes gens, qui voyaient toutes les formes violées par Cauchon pour le triomphe de l'iniquité, n'hésitèrent pas à les violer eux-mêmes dans l'intérêt de la justice. Ils allèrent intrépidement à la prison, se firent ouvrir et lui conseillèrent l'appel. Elle appela le lendemain au pape et au concile. Cauchon furieux fit venir les gardes, et leur demanda qui avait visité la Pucelle. Le légiste et les deux moines furent en grand danger de mort (1). Depuis ce jour ils disparaissent, et avec eux disparaît du procès la dernière image du droit.

Cauchon avait espéré d'abord mettre de son côté l'autorité des gens de loi, si grande à Rouen. Mais il avait vu bien vite qu'il faudrait se passer d'eux. Lorsqu'il communiqua les premiers actes du procès à l'un de ces graves légistes, maître Jehan Lohier, celui-ci répondit net que le procès ne valait rien, que tout cela n'était pas en forme, que

(1) L'inquisiteur déclara que, si l'on inquiétait les deux moines, il ne prendrait plus aucune part au procès. *Notices des mss.*, III, 502.

les assesseurs n'étaient pas libres, que l'on procédait à huis clos, que l'accusée, simple fille, n'était pas capable de répondre sur de si grandes choses et à de tels docteurs. Enfin, l'homme de la loi osa dire à l'homme d'Église : « C'est un procès contre l'honneur du prince dont cette fille tient le parti; il faudrait l'appeler lui aussi et lui donner un défenseur. » Cette gravité intrépide, qui rappelle celle de Papinien devant Caracalla, aurait coûté cher à Lohier. Mais le Papinien normand n'attendit pas, comme l'autre, la mort sur sa chaise curule; il partit à l'instant pour Rome.

Cauchon devait, ce semble, être mieux soutenu des théologiens. Après les premiers interrogatoires, armé des réponses qu'elle avait données contre elle, il s'enferma avec ses intimes, et s'aidant surtout de la plume d'un habile universitaire de Paris, il tira de ces réponses un petit nombre d'articles sur lesquels on devait prendre l'avis des principaux docteurs et des corps ecclésiastiques. C'était l'usage détestable, mais enfin (quoi qu'on ait dit) l'usage ordinaire et régulier des procès d'inquisition. Ces propositions, extraites des réponses de la Pucelle et rédigées sous forme générale, avaient une fausse apparence d'impartialité. Dans la réalité, elles n'étaient qu'un travestissement de ses réponses, et ne pouvaient manquer d'être qualifiées par les doc-

teurs consultés, selon l'intention hostile de l'inique rédacteur (1).

Quelle que fût la rédaction, quelque terreur qui pesât sur les docteurs consultés, leurs réponses furent loin d'être unanimes contre l'accusée. Parmi ces docteurs, les vrais théologiens, les croyants sincères, ceux qui avaient conservé la foi ferme du moyen âge, ne pouvaient rejeter si aisément les apparitions, les visions. Il eût fallu douter aussi de toutes les merveilles de la vie des saints, discuter toutes les légendes. Le vénérable évêque d'Avranches, qu'on alla consulter, répondit que, d'après les doctrines de saint Thomas, il n'y avait rien d'impossible dans ce qu'affirmait cette fille, rien qu'on dût rejeter à la légère (2).

L'évêque de Lisieux, en avouant que les révélations de Jeanne pouvaient lui être dictées par le démon, ajouta humainement qu'elles pouvaient aussi être *de simples mensonges*, et que, si elle ne se soumettait à l'Église, elle devait être jugée schismatique et véhémentement *suspecte* dans la foi.

(1) Elles furent communiquées d'abord à quelques-uns des assesseurs, à ceux que Cauchon croyait les plus sûrs. Ceux-ci, toutefois, crurent devoir ajouter un correctif aux articles : « Elle se soumet à l'Église militante, en tant que cette Église ne lui impose rien de contraire à ses révélations faites et à faire. » Cauchon crut, non sans quelque raison, qu'une telle soumission conditionnelle n'était pas une soumission, et il prit sur lui de supprimer ce correctif. *Notices des mss.*, III, 411.

(2) *Notices des mss.*, III, 418.

Plusieurs légistes répondirent en Normands, la trouvant coupable et très-coupable, *à moins qu'elle n'eût ordre de Dieu*. Un bachelier alla plus loin; tout en la condamnant, il demanda que, vu la fragilité de son sexe, *on lui fît répéter les douze propositions* (il soupçonnait avec raison qu'on ne les lui avait pas communiquées), et qu'ensuite on les adressât au pape. C'eût été un ajournement indéfini (1).

Les assesseurs, réunis dans la chapelle de l'archevêché, avaient décidé contre elle sur les propositions. Le chapitre de Rouen, consulté aussi, n'avait pas hâte de se décider, de donner cette victoire à l'homme qu'il détestait, qu'il tremblait d'avoir pour archevêque. Le chapitre eût voulu attendre la réponse de l'Université de Paris, dont on demandait l'avis. La réponse de Paris n'était pas douteuse: le parti gallican, universitaire et scolastique, ne pouvait être favorable à la Pucelle; un homme de ce parti (2), l'évêque de Coutances, avait dépassé tous les autres par la dureté et la bizarrerie de sa réponse. Il écrivit à l'évêque de Beauvais qu'il la jugeait livrée au démon, « parce qu'elle n'avait pas les deux qualités qu'exige saint Grégoire, la vertu et l'huma-

(1) *Notices des mss.*, III, 52, 53.

(2) Il écrivit à l'évêque, ne voulant pas apparemment reconnaître l'inquisiteur juge. *Notices des mss.*, III, 53.

nité », et que ses assertions étaient tellement hérétiques que, quand même elle les révoquerait, il n'en faudrait pas moins la tenir sous bonne garde.

L'importante question de savoir si les révélations intérieures doivent se taire, se désavouer elles-mêmes, lorsque l'Église l'ordonne, cette question débattue au dehors et à grand bruit, ne s'agitait-elle pas en silence dans l'âme de celle qui affirmait et croyait le plus fortement? Cette bataille de la foi ne se livrait-elle pas au sanctuaire même de la foi, dans ce loyal et simple cœur?... J'ai quelque raison de le croire.

Tantôt elle déclara se soumettre au pape et demanda à lui être envoyée. Tantôt elle distingua, soutenant qu'en matière de *foi*, elle était soumise au pape, aux prélats, à l'Église, mais que, pour ce qu'elle avait *fait*, elle ne pouvait s'en remettre qu'à Dieu. Tantôt elle ne distingua plus, et, sans explication, s'en remit « à son Roi, au juge du ciel et de la terre ».

Quelque soin qu'on ait pris d'obscurcir ces choses, de cacher ce côté humain dans une figure qu'on voulait toute divine, les variations sont visibles. C'est à tort qu'on a prétendu que les juges parvinrent à lui faire prendre le change sur ces questions. « Elle était bien subtile, dit avec raison un

témoin, d'une subtilité de femme (1) ». J'attribuerais volontiers à ces combats intérieurs la maladie dont elle fut atteinte et qui la mit bien près de la mort. Son rétablissement n'eut lieu qu'à l'époque où ses apparitions changèrent, comme elle nous l'apprend elle-même, au moment où l'ange Michel, l'ange des batailles qui ne la soutenait plus, céda la place à Gabriel, l'ange de la grâce et de l'amour divin.

Elle tomba malade dans la semaine sainte. La tentation commença sans doute au dimanche des Rameaux (2). Fille de la campagne, née sur la lisière des bois, elle qui toujours avait vécu sous le ciel, il lui fallut passer ce beau jour de Pâques fleuries au fond de la tour. Le grand *secours* qu'invoque l'Église (3) ne vint pas pour elle; *la porte ne s'ouvrit point* (4).

Elle s'ouvrit le mardi, mais ce fut pour mener

(1) Déposition de Jean Beaupère, *Notices des mss.*, III, 509.

(2) Je ne sais pourquoi, dit un grand maître des choses spirituelles, Dieu choisit les jours des fêtes les plus solennelles pour éprouver davantage et purifier ceux qui sont à lui.... Ce n'est que là-haut, dans la fête du ciel, que nous serons délivrés de toutes nos peines. » Saint-Cyran, dans les *Mémoires de Lancelot*, I, 64.

(3) Dimanche des Rameaux, à prime : « Deus in *adjutorium* meum intende... »

(4) Tout le monde sait que l'office de cette fête est un de ceux qui ont conservé les formes du moyen âge. La procession trouve la porte de l'église fermée, le célébrant frappe : « Attollite portas... » Et la *porte s'ouvre* au Seigneur.

l'accusée à la grande salle du château par-devant ses juges. On lui lut les articles qu'on avait tirés de ses réponses, et préalablement l'évêque lui remontra « que ces docteurs étaient tous gens d'Église, clercs et lettrés en droit divin et humain, et tous benins et pitoyables, voulaient procéder doucement, sans demander vengeance *ni punition corporelle* (1), mais que seulement ils voulaient l'éclairer et la mettre en la voie de vérité et de salut; que, comme elle n'était pas assez instruite en si haute matière, l'évêque et l'inquisiteur lui offraient qu'elle élût un ou plusieurs des assistants pour la conseiller ». L'accusée, en présence de cette assemblée dans laquelle elle ne trouvait pas un visage ami, répondit avec douceur : « En ce que vous m'admonestez de mon bien et de notre foi, je vous remercie; quant au conseil que vous m'offrez, je n'ai point intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. »

Le premier article touchait le point capital, la soumission. Elle répondit comme auparavant : « Je crois bien que notre Saint-Père, les évêques et autres gens d'Église sont pour garder la *foi* chrétienne et punir ceux qui y défaillent. Quant à mes

(1) Procès, 3 avril et non 29 mars, comme porte le ms. d'Orléans, où il y a beaucoup de confusion dans les dates. Voy. éd. Buchon, 1827, p. 139.

faits, je ne me soumettrai qu'à l'Église du ciel, à Dieu et à la Vierge, aux saints et saintes du paradis. Je n'ai point failli en la foi chrétienne, et je n'y voudrais faillir. »

Et plus loin : « J'aime mieux mourir que révoquer ce que j'ai fait par le commandement de Notre-Seigneur. »

Ce qui peint le temps, l'esprit inintelligent de ces docteurs, leur aveugle attachement à la lettre sans égard à l'esprit, c'est qu'aucun point ne leur semblait plus grave que le péché d'avoir pris un habit d'homme. Ils lui remontrèrent que, selon les canons, ceux qui changent ainsi l'habit de leur sexe sont abominables devant Dieu. D'abord elle ne voulut pas répondre directement, et demanda un délai jusqu'au lendemain. Les juges insistant pour qu'elle quittât cet habit, elle répondit « qu'il n'était pas en elle de dire quand elle pourrait le quitter. — Mais si l'on vous prive d'entendre la messe ? — Eh bien, Notre-Seigneur peut bien me la faire entendre sans vous. — Voudrez-vous prendre l'habit de femme, pour recevoir votre Sauveur à Pâques ? — Non, je ne puis quitter cet habit ; pour recevoir mon Sauveur, je ne fais nulle différence de cet habit ou d'un autre. » — Puis elle semble ébranlée, et demande qu'au moins on lui laisse entendre la messe, et elle ajoute : « Encore si vous me donniez

une robe comme celles que portent les filles des bourgeois, une robe *bien longue* (1). »

On voit bien qu'elle rougissait de s'expliquer. La pauvre fille n'osait dire comment elle était dans sa prison, en quel danger continuel. Il faut savoir que trois soldats couchaient dans sa chambre (2), trois de ces brigands qu'on appelait *houspilleurs*. Il faut savoir qu'enchaînée à une poutre par une grosse chaîne de fer (3), elle était presque à leur merci; l'habit d'homme qu'on voulait lui faire quitter était toute sa sauvegarde... Que dire de l'imbécillité du juge ou de son horrible connivence?

Sous les yeux de ces soldats, parmi leurs insultes et leurs dérisions (4), elle était de plus espionnée du

(1) « Sicut filiæ burgensium, unam houppelandam longam. » *Procès latin, ms.*, dimanche 15 mars.

(2) « Cinq Anglois, dont en demeuroit de nuyt trois en la chambre. » *Notices des mss.*, III, 506.

(3) « De nuyt, elle estoit couchée ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaîne, et attachée moult estroitement d'une chaîne traversante par les pieds de son lict, tenante à une grosse pièce de boys de longueur de cinq ou six pieds et fermante à une clef, par quoi ne pouvoit mouvoir de la place. » *Notices des mss.* — Un autre témoin dit : « Fuit facta una trabes ferrea, ad detinendam eam *erectam.* » Procès ms., déposition de Pierre Cusquel.

(4) Le comte de Ligny vint la voir avec un lord anglais, et lui dit : « Jeanne, je viens vous mettre à rançon, pourvu que vous promettiez que vous ne porterez plus les armes contre nous. » Elle répondit : « Ah ! mon Dieu, vous vous moquez de moi; je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir. » Et comme il répétait les mêmes paroles, elle ajouta : « Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France. Mais quand ils seroient cent mille *Goddem* (centum mille *Godons* gallice) de plus

dehors; Winchester, l'inquisiteur et Cauchon (1), avaient chacun une clef de la tour, et l'observaient à chaque heure; on avait tout exprès percé la muraille; dans cet infernal cachot, chaque pierre avait des yeux.

Toute sa consolation, c'est qu'on avait d'abord laissé communiquer avec elle un prêtre qui se disait prisonnier et du parti de Charles VII. Ce Loyseleur, comme on l'appelait, était un Normand qui appartenait aux Anglais. Il avait gagné la confiance de Jeanne, recevait sa confession, et pendant ce temps des notaires cachés écoutaient et écrivaient... On prétend que Loyseleur l'encouragea à résister, pour la faire périr. Quand on délibéra si elle serait mise à la torture (chose bien inutile puisqu'elle ne niait et ne cachait rien), il ne se trouva que deux ou trois hommes pour conseiller cette atrocité, et le confesseur fut des trois (2).

L'état déplorable de la prisonnière s'aggrava dans la semaine sainte par la privation des secours de la religion. Le jeudi, la Cène lui manqua; dans ce jour

qu'ils ne sont aujourd'hui, ils ne gagneroient pas le royaume. » Le lord anglais fut si indigné qu'il tira sa dague pour la frapper, et il l'aurait fait sans le comte de Warwick. *Notices des mss.*, III, 371.

(1) Non pas précisément Cauchon, mais son homme, Estivet, promoteur du procès. *Notices des mss.*, III, 473.

(2) *Notices des mss.*, III, p. 475, et *passim*. — Procès, éd. Buchon, 1827, p. 164, 12 mai.

où le Christ se fait l'hôte universel, où il invite les pauvres et tous ceux qui souffrent, elle parut *oubliée* (1).

Au vendredi saint, au jour du grand silence, où tout bruit cessant, chacun n'entend plus que son propre cœur, il semble que celui des juges ait parlé, qu'un sentiment d'humanité et de religion se soit éveillé dans leurs vieilles âmes scolastiques. Ce qui est sûr, c'est qu'au mercredi, ils siégeaient trente-cinq, et que le samedi ils n'étaient plus que neuf; les autres prétextèrent sans doute les dévotions du jour.

Elle, au contraire, elle avait repris cœur; associant ses souffrances à celles du Christ, elle s'était relevée. Elle répondit de nouveau « qu'elle s'en rapporterait à l'Église militante, *pourvu qu'elle ne lui commandât chose impossible.* — Croyez-vous donc n'être point sujette à l'Église qui est en terre, à notre Saint-Père le pape, aux cardinaux, archevêques, évêques et prélats? — Oui, sans doute, *notre Sire servi.* — Vos voix vous défendent de vous soumettre à l'Église militante? — Elles ne le défendent point, *Notre-Seigneur étant servi premièrement* (2). »

(1) « Usquequo *oblivisceris* me in finem ? » *Offices du jeudi saint*, à Laudes.

(2) Procès, éd. Buchon, 1827, p. 155.

V

LA TENTATION

Cette fermeté se soutint le samedi. Mais le lendemain, que devint-elle, le dimanche, ce grand dimanche de Pâques? Que se passa-t-il dans ce pauvre cœur, lorsque la fête universelle éclatant à grand bruit par la ville, les cinq cents cloches de Rouen jetant leurs joyeuses volées dans les airs (1), le monde chrétien ressuscitant avec le Sauveur, elle resta dans sa mort?

Qu'était donc en ce temps-là un si cruel isolement? Qu'était-ce pour une jeune âme qui n'avait vécu que de foi?... Elle qui, parmi sa vie intérieure

(1) Rapprochez de ceci ce que nous avons dit de l'impression profonde que le son des cloches produisait sur elle, p. 15, note 2.

de visions et de révélations, n'en avait pas moins obéi docilement aux commandements de l'Église, elle qui jusque-là s'était crue naïvement fille soumise de l'Église, « bonne fille », comme elle disait, pouvait-elle voir sans terreur que l'Église était contre elle? Seule quand tous s'unissent en Dieu, seule exceptée de la joie du monde et de l'universelle communion, au jour où la porte du ciel s'ouvre au genre humain, seule en être exclue!...

Et cette exclusion était-elle injuste?... L'âme chrétienne est trop humble pour prétendre jamais qu'elle a droit à recevoir son Dieu... Qui était-elle après tout, pour contredire ces prélats, ces docteurs? Comment osait-elle parler devant tant de gens habiles qui avaient étudié? Dans la résistance d'une ignorante aux doctes, d'une simple fille aux personnes élevées en autorité, n'y avait-il pas outrecuidance et damnable orgueil?... Ces craintes lui vinrent certainement.

D'autre part, cette résistance n'est pas celle de Jeanne, mais bien des saintes et des anges qui lui ont dicté ses réponses et l'ont soutenue jusqu'ici... Pourquoi, hélas! viennent-ils donc plus rarement dans un si grand besoin? Pourquoi ces consolants visages de saintes n'apparaissent-ils plus que dans une douteuse lumière et chaque jour pâlissants?... Cette délivrance tant promise, comment n'arrive-

t-elle pas?... Nul doute que la prisonnière ne se soit fait bien souvent ces questions, qu'elle n'ait tout bas, bien doucement, querellé les saintes et les anges. Mais des anges qui ne tiennent point leur parole, sont-ce bien des anges de lumière?... Espérons que cette horrible pensée ne lui traversa point l'esprit.

Elle avait un moyen d'échapper. C'était, sans désavouer expressément, de ne plus affirmer, de dire : « Il me semble. » Les gens de loi trouvaient tout simple qu'elle dît ce petit mot (1). Mais pour elle, dire une telle parole de doute, c'était au fond renier, c'était abjurer le beau rêve des amitiés célestes, trahir les douces sœurs d'en haut (2)... Mieux valait mourir... Et en effet, l'infortunée, rejetée de l'Église visible, délaissée de l'invisible Église, du monde et de son propre cœur, elle défaillit... Et le corps suivait l'âme défaillante...

Il se trouva justement que ce jour-là elle avait goûté d'un poisson que lui envoyait le charitable évêque de Beauvais (3); elle put se croire empoi-

(1) C'était l'avis de Lohier. *Notices des mss.*, III, 500-501.

(2) « Sui fratres de Paradiso. » Procès ms. de révision, déposition de Jean de Metz.

(3) « Eam interrogavit quid habebat, quæ respondit quod habebat « quod fuerat missa quædam carpa sibi per episcopum Bellovacen- « sem, de qua comederat, et dubitabat quod esset causa suæ infir- « mitatis ; et ipse de Estiveto ibidem præsens, redarguit eam dicendo « quod male dicebat, et vocavit eam paillardam dicens : *Tu, paillarda,*

sonnée. L'évêque y avait intérêt ; la mort de Jeanne eût fini ce procès embarrassant, tiré le juge d'affaire. Mais ce n'était pas le compte des Anglais. Lord Warwick disait tout alarmé : « Le *roi* ne voudrait pour rien au monde qu'elle mourût de sa mort naturelle; le *roi* l'a achetée, elle lui coûte cher (1)!... Il faut qu'elle meure par justice, qu'elle soit brûlée... Arrangez-vous pour la guérir. »

On eut soin d'elle en effet; elle fut visitée, saignée, mais elle n'en alla pas mieux. Elle restait faible et presque mourante. Soit qu'on craignît qu'elle n'échappât ainsi et ne mourût sans rien rétracter, soit que cet affaiblissement du corps donnât espoir qu'on aurait meilleur marché de l'esprit, les juges firent une tentative (18 avril). Ils vinrent la trouver dans sa chambre et lui remontrèrent qu'elle était en grand danger, si elle ne voulait prendre conseil et suivre l'avis de l'Église : « Il me semble en effet, dit-elle, vu mon mal, que je suis en grand péril de mort. S'il est ainsi, que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je voudrais avoir confession, recevoir mon Sauveur et être mise en terre sainte.

« *comedisti aloza et alia tibi contraria.* Cui ipsa respondit quod non « fecerat, et habuerunt ad invicem ipsa Joanna et de Estiveto multa « verba injuriosa. Postmodumque ipse loquens... audivit ab aliquibus « ibidem præsentibus quod ipsa passa fuerat multum vomitum. » *Notices des mss.*, III, p. 471.

(1) « Rex eam habebat caram et eam emerat. » *Notices des mss.*, III.

— Si vous voulez avoir les sacrements de l'Église, il faut faire comme les bons catholiques et vous soumettre à l'Église. » Elle ne répliqua rien. Puis, le juge répétant les mêmes paroles, elle dit : « Si le corps meurt en prison, j'espère que vous le ferez mettre en terre sainte; si vous ne le faites, je m'en rapporte à Notre-Seigneur. »

Déjà, dans ses interrogatoires, elle avait exprimé une de ses dernières volontés. *Demande :* « Vous dites que vous portez l'habit d'homme par le commandement de Dieu, et pourtant vous voulez avoir chemise de femme en cas de mort ? » — *Réponse :* « Il suffit qu'elle soit longue (1). » Cette touchante réponse montrait assez qu'en cette extrémité elle était bien moins préoccupée de la vie que de la pudeur.

Les docteurs prêchèrent longtemps la malade, et celui qui s'était chargé spécialement de l'exhorter, un des scolastiques de Paris, maître Nicolas Midy, finit par lui dire aigrement : « Si vous n'obéissez à l'Église, vous serez abandonnée comme une Sarrasine. — Je suis bonne chrétienne, répondit-elle doucement, j'ai été bien baptisée, je mourrai comme une bonne chrétienne. »

Ces lenteurs portaient au comble l'impatience

(1) Procès, éd. Buchon, 1827, p. 126-158.

des Anglais. Winchester avait espéré, avant la campagne, pouvoir mettre à fin le procès, tirer un aveu de la prisonnière, déshonorer le roi Charles. Ce coup frappé, il reprenait Louviers (1), s'assurait de la Normandie, de la Seine, et alors il pouvait aller à Bâle commencer l'autre guerre, la guerre théologique, y siéger comme arbitre de la chrétienté, faire et défaire les papes (2). Au moment où il avait en vue de si grandes choses, il lui fallait se morfondre à attendre ce que cette fille voudrait dire.

Le maladroit Cauchon avait justement indisposé le chapitre de Rouen, dont il sollicitait une décision contre la Pucelle. Il se laissait appeler d'avance « Monseigneur l'archevêque (3) ». Winchester résolut que, sans s'arrêter aux lenteurs de ces Normands, on s'adresserait directement au grand tribunal théologique, à l'Université de Paris (4).

Tout en attendant la réponse, on faisait de nou-

(1) « Non audebant, ea vivente, ponere obsidionem ante villam Lo-« coveris. » *Notices des mss.*, III, 473.

(2) Comme il l'avait fait au concile de Constance (voy. Endell Tyler, *Memoirs of Henry the Fifth*, II, 61. London, 1838).

(3) « Le cædule que tenoit ledit monseigneur l'arcevesque. » (Lebrun, IV, 79, d'après le ms. d'Urfé.)

(4) Les docteurs envoyés à l'Université parlèrent « au nom du roi » dans la grande assemblée tenue aux Bernardins (Bulæus, *Hist. Univ. Parisiensis*, t. V, *passim*). Ce couvent célèbre, où se tinrent tant d'assemblées importantes de l'Université, où elle jugea les papes, etc., subsiste encore aujourd'hui. C'est l'entrepôt des huiles.

velles tentatives pour vaincre la résistance de l'accusée; on employait la ruse, la terreur. Dans une seconde monition (2 mai), le prédicateur, maître Châtillon, lui proposa de s'en remettre de la vérité de ses apparitions à des gens de son propre parti (1). Elle ne donna pas dans ce piége. « Je m'en tiens, dit-elle, à mon juge, au Roi du ciel et de la terre. » Elle ne dit plus cette fois, comme auparavant, « à Dieu *et au pape* ».— « Eh bien, l'Église vous laissera, et vous serez en péril du feu, pour l'âme et le corps. — Vous ne ferez ce que vous dites qu'il ne vous en prenne mal au corps et à l'âme. »

On ne s'en tint pas à de vagues menaces. A la troisième monition qui eut lieu dans sa chambre (11 mai), on fit venir le bourreau. On affirma que la torture était prête... Mais cela n'opéra point. Il se trouva au contraire qu'elle avait repris tout son courage, et tel qu'elle ne l'eut jamais. Relevée après la tentation, elle avait comme monté d'un degré vers les sources de la grâce. « L'ange Gabriel est venu me fortifier, dit-elle; c'est bien lui, les saintes me l'ont assuré (2)... Dieu a toujours été le maître

(1) L'archevêque de Reims, la Trémouille, etc. On lui offrit de consulter l'Église de Poitiers.

(2) « L'ange Gabriel est venu me visiter le 3 mai pour me fortifier. » (Troisième monition, 11 mai). Lebrun, IV, 90, d'après les grosses latines du procès.

en ce que j'ai fait; le diable n'a jamais eu puissance en moi... Quand vous me feriez arracher les membres et tirer l'âme du corps, je n'en dirais pas autre chose. » L'Esprit éclatait tellement en elle, que Châtillon lui-même, son dernier adversaire, fut touché et devint son défenseur; il déclara qu'un procès conduit ainsi lui semblait nul. Cauchon, hors de lui, le fit taire.

Enfin arriva la réponse de l'Université. Elle décidait, sur les douze articles, que cette fille était livrée au diable, impie envers ses parents, altérée de sang chrétien (1), etc. C'était l'opinion de la faculté de théologie. La faculté de droit, plus modérée, la déclarait punissable, mais avec deux restrictions : 1° si elle s'obstinait; 2° si elle était dans son bon sens.

L'Université écrivait en même temps au pape, aux cardinaux, au roi d'Angleterre, louant l'évêque de Beauvais, et déclarant « qu'il lui semblait avoir été tenue grande gravité, sainte et juste manière de procéder, et dont chacun devait être bien content. »

Armés de cette réponse, quelques-uns voulaient qu'on la brûlât sans plus attendre; cela eût suffi pour la satisfaction des docteurs dont elle rejetait

(1) Voy. cette pièce curieuse dans Bulæus, *Hist. Univ. Paris.*, V, 395-401.

l'autorité, mais non pas pour celle des Anglais; il leur fallait une rétractation qui *infamât* le roi Charles. On essaya d'une nouvelle monition, d'un nouveau prédicateur, maître Pierre Morice, qui ne réussit pas mieux; il eut beau faire valoir l'autorité de l'Université de Paris, « qui est la lumière de toute science » : — « Quand je verrais le bourreau et le feu, dit-elle, quand je serais dans le feu, je ne pourrais dire que ce que j'ai dit. »

On était arrivé au 23 mai, au lendemain de la Pentecôte; Winchester ne pouvait plus rester à Rouen, il fallait en finir. On résolut d'arranger une grande et terrible scène publique qui pût ou effrayer l'obstinée, ou tout au moins donner le change au peuple. On lui envoya la veille au soir Loyseleur, Châtillon et Morice, pour lui promettre que si elle était soumise, si elle quittait l'habit d'homme, elle serait remise aux gens d'Église et qu'elle sortirait des mains des Anglais.

Ce fut au cimetière de Saint-Ouen, derrière la belle et austère église monastique (déjà bâtie comme nous la voyons), qu'eut lieu cette terrible comédie. Sur un échafaud siégeaient le cardinal Winchester, les deux juges et trente-trois assesseurs, plusieurs ayant leurs scribes assis à leurs pieds. Sur l'autre échafaud, parmi les huissiers et les gens de torture était Jeanne en habit d'homme;

il y avait en outre des notaires pour recueillir ses aveux, et un prédicateur qui devait l'admonester. Au pied, parmi la foule, se distinguait un étrange auditeur, le bourreau sur la charrette, tout prêt à l'emmener dès qu'elle lui serait adjugée (1).

Le prédicateur du jour, un fameux docteur, Guillaume Érard, crut devoir, dans une si belle occasion, lâcher la bride à son éloquence, et par zèle il gâta tout. « O noble maison de France, s'écria-t-il, qui toujours avais été protectrice de la foi, as-tu été ainsi abusée, de t'attacher à une hérétique et schismatique !... » Jusque-là l'accusée écoutait patiemment, mais le prédicateur se tournant vers elle, lui dit en levant le doigt : « C'est à toi, Jehanne, que je parle, et je te dis que ton roi est hérétique et schismatique. » A ces mots, l'admirable fille, oubliant tout son danger, s'écria : « Par ma foi, sire, révérence gardée, j'ose bien vous dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, celui qui aime le mieux la foi et l'Église, il n'est point tel que vous le dites. — Faites-la taire », s'écria Cauchon.

Ainsi tant d'efforts, de travaux, de dépenses se trouvaient perdus. L'accusée soutenait son dire. Tout ce qu'on obtenait d'elle cette fois, c'était

(1) Voy. les dépositions du notaire Manchon, de l'huissier Massieu, etc. *Notices des mss.*, III, 502 et *passim*.

qu'elle voulait bien se soumettre *au pape*. Cauchon répondait : « Le pape est trop loin. » Alors il se mit à lire l'acte de condamnation tout dressé d'avance; il y était dit entre autres choses : « Bien plus, d'un esprit obstiné, vous avez refusé de vous soumettre *au saint-père* et au concile, etc. » Cependant Loyseleur, Érard, la conjuraient d'avoir pitié d'elle-même; l'évêque, reprenant quelque espoir, interrompit sa lecture. Alors les Anglais devinrent furieux; un secrétaire de Winchester dit à Cauchon qu'on voyait bien qu'il favorisait cette fille; le chapelain du cardinal en disait tout autant. « Tu en as menti (1), s'écria l'évêque. — Et toi, dit l'autre, tu trahis le roi. » Ces graves personnages semblaient sur le point de se gourmer sur leur tribunal.

Érard ne se décourageait pas, il menaçait, il priait. Tantôt il disait : « Jehanne, nous avons tant pitié de vous!... » et tantôt : « Abjure, ou tu seras brûlée! » Tout le monde s'en mêlait, jusqu'à un bon huissier qui, touché de compassion, la suppliait de céder, et assurait qu'elle serait tirée des mains des Anglais, remise à l'Église. « Eh bien, je signerai », dit-elle. Alors Cauchon, se tournant vers le cardinal, lui demanda respectueusement ce qu'il fallait

(1) « Mentiebatur, quia potius, quum judex esset in causa fidei, deberet quærere ejus salutem quam mortem. » *Notices des mss.*, 485. Cauchon, pour tout dire, devait ajouter que, dans l'intérêt des Anglais, la rétractation était bien plus importante que la mort.

faire (1). « L'admettre à la pénitence, » répondi le prince ecclésiastique.

Le secrétaire de Winchester tira de sa manche (2) une toute petite révocation de six ligne (celle qu'on publia ensuite avait six pages) ; il lu mit la plume en main, mais elle ne savait pas signer ; elle sourit et traça un rond ; le secrétaire lu prit la main et lui fit faire une croix.

La sentence de grâce était bien sévère « Jehanne, nous vous condamnons par grâce e modération à passer le reste de vos jours en prison au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, pour pleurer vos péchés. »

Elle était admise par le juge d'Église à faire pénitence, nulle autre part sans doute que dans le prisons d'Église (3). L'*in pace* ecclésiastique, quelque dur qu'il fût, devait au moins la tirer des mains

(1) « Inquisivit e cardinali Angliæ quid agere deberet. » *Notice des mss.*, III, p. 484.

(2) « A manica sua. » *Ibid.*, p. 486.

(3) Voy. au *Processus contra Templarios*, avec quelle insistance le défenseurs du Temple demandent « ut ponantur in manu Ecclesiæ » Les prisons d'Église avaient autrefois cet inconvénient que presque toujours on y languissait longtemps. Nous voyons, en 1384, un meurtrier que se disputaient les deux juridictions de l'évêque et du prévôt demander à être pendu par les gens du roi plutôt que par ceux de l'évêché, qui lui auraient fait subir préalablement une longue et dure pénitence : « Flere dies suos, et pœnitentiam, cum penuriis multimodis, agere, temporis longo tractu. » (Archives du royaume registres du Parlement, année 1384.)

des Anglais, la mettre à l'abri de leurs outrages, sauver son honneur. Quels furent sa surprise et son désespoir lorsque l'évêque dit froidement : « Menez-la où vous l'avez prise. »

Rien n'était fait; ainsi trompée elle ne pouvait manquer de rétracter sa rétractation. Mais, quand elle aurait voulu y persister, la rage des Anglais ne l'aurait pas permis. Ils étaient venus à Saint-Ouen dans l'espoir de brûler enfin la sorcière; ils attendaient haletants, et on croyait les renvoyer ainsi, les payer d'un petit morceau de parchemin, d'une signature, d'une grimace !... Au moment même où l'évêque interrompit la lecture de la condamnation, les pierres volèrent sur l'échafaud, sans respect du cardinal... Les docteurs faillirent périr en descendant dans la place; ce n'était partout qu'épées nues qu'on leur mettait à la gorge; les plus modérés des Anglais s'en tenaient aux paroles outrageantes : « Prêtres, vous ne gagnez pas l'argent du roi. » Les docteurs, défilant à la hâte, disaient tout tremblants : « Ne vous inquiétez, nous la retrouverons bien (1). »

Et ce n'était pas seulement la populace des soldats, le *mob* anglais, qui montrait cette soif de sang. Les honnêtes gens, les grands, les lords, n'étaient

(1) « Non curetis, bene rehabebimus eam. » *Notices des mss.*, III, 486.

pas moins acharnés; l'homme du roi, son gouverneur, lord Warwick, disait comme les soldats : « Le roi va mal (1), la fille ne sera pas brûlée. »

Warwick était justement l'honnête homme selon les idées anglaises, l'Anglais accompli, le parfait *gentleman* (2). Brave et dévot comme son maître Henri V, champion zélé de l'Église *établie*, il avait fait un pèlerinage à la terre sainte, et maint autre voyage chevaleresque, ne manquant pas à un tournoi sur sa route. Lui-même il en donna un des plus éclatants et des plus célèbres aux portes de Calais, où il défia toute la chevalerie de France. Il resta de cette fête un long souvenir; la bravoure, la magnificence de ce Warwick ne servirent pas peu à préparer la route au fameux Warwick le *faiseur de rois*.

Avec toute cette chevalerie, Warwick n'en poursuivait pas moins âprement la mort d'une femme, d'une prisonnière de guerre; les Anglais, le meilleur et le plus estimé de tous, ne se faisaient aucun scrupule d'honneur de tuer par sentence de prêtres et par le feu celle qui les avait humiliés par l'épée.

(1) « Quod rex male stabat. » *Ibid.*

(2) « A true pattern of the knigtly spirit, taste, accomplishments and adventures, etc. » Il fut un des ambassadeurs envoyés au concile de Constance par Henri V; il y fut défié par un duc, et le tua en duel. Turner donne, d'après un manuscrit, la description de son fastueux tournoi de Calais (Turner, II, 506).

Ce grand peuple anglais, parmi tant de bonnes et solides qualités, a un vice qui gâte ces qualités mêmes. Ce vice immense, profond, c'est l'orgueil. Cruelle maladie, mais qui n'en est pas moins leur principe de vie, l'explication de leurs contradictions, le secret de leurs actes. Chez eux, vertus et crimes, c'est presque toujours orgueil; leurs ridicules aussi ne viennent que de là. Cet orgueil est prodigieusement sensible et douloureux; ils en souffrent infiniment, et mettent encore de l'orgueil à cacher ces souffrances. Toutefois, elles se font jour; la langue anglaise possède en propre les deux mots expressifs de *disappointment* et de *mortification* (1).

Cette adoration de soi, ce culte intérieur de la créature pour elle-même, c'est le péché qui fit tomber Satan, la suprême impiété. Avec tant de vertus humaines, ce sérieux, cette honnêteté extérieure, ce tour d'esprit biblique, nulle nation n'est plus loin de la grâce. De Shakespeare (2) à Milton,

(1) Nous leur devons ces mots. Celui de *mortification* était, il est vrai, employé partout dans la langue ascétique : il s'appliquait à la pénitence volontaire que fait le pécheur pour dompter la chair et apaiser Dieu; ce qui est, je crois, anglais, c'est de l'avoir appliqué aux souffrances très-involontaires de la vanité, de l'avoir fait passer de au religion de Dieu à celle du moi humain.

(2) Je ne me rappelle pas avoir vu le nom de Dieu dans Shakespeare; s'il y est, c'est bien rarement, par hasard et sans l'ombre d'un sentiment religieux. Le véritable héros de Milton, c'est Satan.

de Milton à Byron, leur belle et simple littérature est sceptique, judaïque, satanique. « En droit, dit très-bien un légiste, les Anglais sont des juifs, les Français des chrétiens (1). » Ce qu'il dit pour le droit, un théologien l'aurait dit pour la foi. Les Indiens de l'Amérique, qui ont souvent tant de pénétration et d'originalité, exprimaient cette distinction à leur manière : « Le Christ, disait l'un d'eux, c'était un Français que les Anglais crucifièrent à Londres; Ponce-Pilate était un officier au service de la Grande-Bretagne. »

Jamais les Juifs ne furent si animés contre Jésus que les Anglais contre la Pucelle. Elle les avait, il faut le dire, cruellement blessés à l'endroit le plus sensible, dans l'estime naïve et profonde qu'ils ont pour eux-mêmes. A Orléans, l'invincible gendarmerie, les fameux archers, Talbot en tête, avaient montré le dos; à Jargeau, dans une place et derrière de bonnes murailles, ils s'étaient laissé prendre; à Patay, ils avaient fui à toutes jambes, fui de-

Quant à Byron, il n'a pas trop repoussé le nom de chef de l'école satanique que lui donnaient ses ennemis; ce pauvre grand homme, si cruellement torturé par l'orgueil, n'eût pas été fâché, ce semble, de passer pour le diable en personne (voy. mon *Introduction à l'histoire universelle*, sur ce caractère de la littérature anglaise).

(1) Ce mot profond, dont la portée n'a pas été sentie, pas même peut-être par celui qui l'a dit, est d'Houard (préface des *Anciennes lois des Français conservées dans les coutumes anglaises de Littleton, etc.*)

vant une fille... Voilà qui était dur à penser, voilà ce que ces taciturnes Anglais ruminaient sans cesse en eux-mêmes... Une fille leur avait fait peur, et il n'était pas sûr qu'elle ne leur fît peur encore, tout enchaînée qu'elle était, non pas elle, apparemment, mais le diable dont elle était l'agent; ils tâchaient du moins de le croire ainsi et de le faire croire.

A cela il y avait pourtant une difficulté, c'est qu'on la disait vierge, et qu'il était notoire et parfaitement établi que le diable ne pouvait faire pacte avec une vierge. La plus sage tête qu'eussent les Anglais, le régent Bedford, résolut d'éclaircir ce point; la duchesse sa femme envoya des matrones qui déclarèrent qu'en effet elle était pucelle (1). Cette déclaration favorable tourna justement contre elle en donnant lieu à une autre imagination superstitieuse. On conclut que c'était cette virginité qui faisait sa force, sa puissance; la lui ravir, c'était la désarmer, rompre le charme, la faire descendre au degré des autres femmes.

La pauvre fille, en tel danger, n'avait eu jusque-là de défense que l'habit d'homme. Mais, chose bizarre, personne n'avait jamais voulu comprendre

(1) Faut-il dire que le duc de Bedford, si généralement estimé comme un homme honnête et sage, « erat in quodam loco secreto ubi videbat Joannam visitari. » *Notices des mss.*, III, 372.

pourquoi elle le gardait. Ses amis, ses ennemis, tous en étaient scandalisés. Dès le commencement, elle avait été obligée de s'en expliquer aux femmes de Poitiers Lorsqu'elle fut prise et sous la garde des dames du Luxembourg, ces bonnes dames la prièrent de se vêtir comme il convenait à une honnête fille. Les Anglaises surtout, qui ont toujours fait grand bruit de chasteté et de pudeur, devaient trouver un tel travestissement monstrueux et intolérablement indécent. La duchesse de Bedford (1) lui envoya une robe de femme, mais par qui? par un homme, par un tailleur (2). Cet homme, hardi et familier, osa bien entreprendre de lui passer la robe, et comme elle le repoussait, il mit sans façon la main sur elle, sa main de tailleur sur la main qui avait porté le drapeau de la France...; elle lui appliqua un soufflet.

(1) Elle était sœur du duc de Bourgogne, mais elle avait adopté les habitudes anglaises. *Le Bourgeois de Paris* la montre toujours galopant derrière son mari.... « Luy et sa femme qui partout où il alloit le suivoit. » *Journal du Bourgeois*, ann. 1428, p. 379, éd. 1827. — « Et à cette heure s'en alloit le régent et sa femme par la porte Saint-Martin, et rencontrèrent la procession, dont ils tinrent moult peu de compte; car ils chevauchoient moult fort, et ceux de la procession ne purent reculler; si furent moult touillez de la boue que leurs chevaux jettoient par-devant et derrière. » *Ibid.*, ann. 1427, p. 362.

(2) Il semblerait que les grandes dames se faisaient habiller par des tailleurs : « Cuidam Joanny Symon, sutori tunicarum. .. Quum induere vellet, eam accepit dulciter per manum..., tradidit unam alapam. » *Notices des mss.*, III, 372.

Si les femmes ne comprenaient rien à cette question féminine, combien moins les prêtres !... Ils citaient le texte d'un concile du quatrième siècle (1), qui anathématisait ces changements d'habits. Ils ne voyaient pas que cette défense s'appliquait spécialement à une époque où l'on sortait à peine de l'impureté païenne. Les docteurs du parti de Charles VII, les apologistes de la Pucelle sont fort embarrassés de la justifier sur ce point; l'un d'eux suppose gratuitement que, dès qu'elle descend de cheval, elle reprend l'habit de femme; il avoue qu'Esther et Judith ont employé d'autres moyens plus naturels, plus féminins, pour triompher des ennemis du peuple de Dieu (2). Ces théologiens, tout préoccupés de l'âme, semblent faire bon marché du corps; pourvu qu'on suive la lettre, la loi écrite, l'âme sera sauvée; que la chair devienne ce qu'elle pourra... Il faut pardonner à une pauvre et simple fille de n'avoir pas su si bien distinguer.

C'est notre dure condition ici-bas que l'âme et le corps soient si fortement liés l'un à l'autre, que

(1) Εἴ τις γυνὴ διὰ νομιζομένην ἄσκησιν μεταβάλλοιτο ἀμφίασμα, καὶ, ἀντὶ τοῦ εἰωθότος γυναικείου ἀμφιάσματος, ἀνδρεῖον ἀναλάβοι, ἀνάθεμα ἔστω. Concil. Gangrense circa annum 324, tit. XIII, apud Concil. Labbe, II, 420.

(2) « Licet ornarent se cultu solemniori, ut gratius placerent his « cum quibus agere conceperuut. » (Gerson, *Opera*, éd. du Pin, IV, 859.)

l'âme traîne cette chair, qu'elle en subisse les hasards, et qu'elle en réponde... Cette fatalité a toujours été pesante, mais combien l'est-elle davantage sous une loi religieuse qui ordonne d'endurer l'outrage, qui ne permet point que l'honneur en péril puisse échapper en jetant là le corps et se réfugiant dans le monde des esprits !

VI

LA MORT

Le vendredi et le samedi, l'infortunée prisonnière, dépouillée de l'habit d'homme, avait bien à craindre. La nature brutale, la haine furieuse, la vengeance, tout devait pousser les lâches à la dégrader avant qu'elle pérît, à souiller ce qu'ils allaient brûler... Ils pouvaient d'ailleurs être tentés de couvrir leur infamie d'une *raison d'État* selon les idées du temps; en lui ravissant sa virginité, on devait sans doute détruire cette puissance occulte dont les Anglais avaient si grand'peur; ils reprendraient courage peut-être, s'ils savaient qu'après tout ce n'était vraiment qu'une femme. Au dire de son confesseur à qui elle le révéla, un Anglais, non un

soldat, mais un *gentleman*, un lord se serait patriotiquement dévoué à cette exécution, il eût bravement entrepris de violer une fille enchaînée, et, n'y parvenant pas, il l'aurait chargée de coups (1).

« Quand vint le dimanche matin, jour de la Trinité, et qu'elle dut se lever (comme elle l'a rapporté à celui qui parle) (2), elle dit aux Anglais ses gardes : « Déferrez-moi, que je puisse me lever. » L'un d'eux ôta les habits de femme qui étaient sur elle, vida le sac où était l'habit d'homme, et lui dit : « Lève-toi. — Messieurs, dit-elle, vous savez « qu'il m'est défendu; sans faute, je ne le prendrai « point. » Ce débat dura jusqu'à midi; et enfin, pour nécessité de corps, il fallut bien qu'elle sortît et prît cet habit. Au retour, ils ne voulurent point lui en donner d'autres, quelque supplication qu'elle fît (3).

(1) La simple Pucelle lui révéla que... « on l'avait tourmentée violentement en la prison, molestée, bastue et déchoullée, et qu'un millourt d'Angleterre l'avait forcée. » *Notices des mss.*, III, 497, d'après le ms. Soubise. — Néanmoins, le même témoin dit dans sa seconde déposition, rédigée en latin : « Eam *temptavit* vi opprimere. » (Lebrun, IV, 169) — Ce qui fait croire que l'attentat ne fut pas consommé, c'est que, dans ses dernières lamentations, la Pucelle s'écriait : « .... Qu'il faille que mon corps, *net en entier, qui ne fut jamais corrompu*, soit consumé et rendu en cendres. » *Notices des mss* , III, 493.

(2) Déposition de l'huissier Massieu qui la suivit jusqu'au bûcher. *Ibid.*, 506.

(3) N'est-il pas étonnant que MM. Lingard et Turner suppriment des détails si essentiels, qu'ils dissimulent la cause qui obligea la Pucelle à reprendre l'habit d'homme ? Le catholique et le protestant ne sont ici qu'Anglais.

Ce n'était pas au fond l'intérêt des Anglais qu'elle reprît l'habit d'homme et qu'elle annulât ainsi une rétractation si laborieusement obtenue. Mais en ce moment leur rage ne connaissait plus de bornes. Saintrailles venait de faire une tentative hardie sur Rouen (1). C'eût été un beau coup d'enlever les juges sur leur tribunal, de mener à Poitiers Winchester et Bedford, celui-ci faillit encore être pris au retour, entre Rouen et Paris. Il n'y avait plus de sûreté pour les Anglais tant que vivrait cette fille maudite, qui sans doute continuait ses maléfices en prison. Il fallait qu'elle pérît.

Les assesseurs, avertis à l'instant de venir au château pour voir le changement d'habit, trouvèrent dans la cour une centaine d'Anglais qui leur barrèrent le passage; pensant que ces docteurs, s'ils entraient, pouvaient gâter tout, ils levèrent sur eux les haches, les épées, et leur donnèrent la chasse en les appelant *traîtres d'Armagnaux* (2). Cauchon, introduit à grand'peine, fit le gai pour plaire à Warwick, et dit en riant : « Elle est prise. »

Le lundi, il revint avec l'inquisiteur et huit as-

(1) Était-il envoyé par Charles VII pour délivrer la Pucelle? rien ne l'indique. Il croyait avoir trouvé moyen de se passer d'elle; Saintrailles se faisait mener par un petit berger gascon. L'expédition manqua, et le berger fut pris. Alain Chartier, *Chroniques du roi Charles VII*, et *Jean Chartier*, mai 1431, éd. Godefroy, p. 47. — *Journal des Bourgeois*, éd. 1827.

(2) Déposition du notaire Manchon. *Notices des mss.*, III, 502.

sesseurs pour interroger la Pucelle et lui demander pourquoi elle avait repris cet habit. Elle ne donna nulle excuse; mais, acceptant bravement son danger, elle dit que cet habit convenait mieux tant qu'elle serait gardée par des hommes; que d'ailleurs on lui avait manqué de parole. Ses saintes lui avaient dit « que c'était grand'pitié d'avoir abjuré pour sauver sa vie ». Elle ne refusait pas, au reste, de reprendre l'habit de femme. « Qu'on me donne une prison douce et sûre (1), disait-elle, je serai bonne et je ferai tout ce que voudra l'Église. »

L'évêque, en sortant, rencontra Warwick et une foule d'Anglais, et, pour se montrer bon Anglais, il dit en leur langue : « Farewel, Farewel. » Ce joyeux adieu voulait dire à peu près : « Bonsoir, bonsoir, tout est fini (2). »

Le mardi, les juges formèrent à l'archevêché une assemblée telle quelle d'assesseurs, dont les uns n'avaient siégé qu'aux premières séances, les autres jamais, au reste gens de toute espèce, prêtres, légistes, et jusqu'à trois médecins. Ils leur rendirent compte de ce qui s'était passé et leur demandèrent avis. L'avis, tout autre qu'on ne l'attendait, fut qu'il fallait mander encore la prison-

(1) « In loco tuto. » — Le procès-verbal y substitue : « Carcer graciosus. » (Lebrun, IV, 167).

(2) « *Faronnelle*, faictes bonne chière, il en est faict. » (Déposition d'Isambart.) *Notices des mss.*, III, 495.

nière et lui relire son acte d'abjuration. Il est douteux que cela fût au pouvoir des juges. Il n'y avait plus au fond ni juges, ni jugement possible, au milieu de cette rage de soldats, parmi les épées. Il fallait du sang, celui des juges peut-être n'était pas loin de couler. Ils dressèrent à la hâte une citation pour être signifiée le lendemain à huit heures; elle ne devait plus comparaître que pour être brûlée.

Le matin, Cauchon lui envoya un confesseur, frère Martin Ladvenu, « pour lui annoncer sa mort et l'induire à pénitence... Et quand il annonça à la pauvre femme la mort dont elle devoit mourir ce jour-là, elle commença à s'écrier douloureusement, se détendre et arracher les cheveux : « Hélas! « me traite-t-on ainsi horriblement et cruelle- « ment, qu'il faille que mon corps, net en entier, « qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui « consumé et rendu en cendres! Ha! ha! j'aime- « rois mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi « brûlée!... Oh! j'en appelle à Dieu, le grand juge, « des torts et ingravances qu'on me fait (1)! »

Après cette explosion de douleur, elle revint à elle et se confessa, puis elle demanda à communier. Le frère était embarrassé; mais l'évêque consulté répondit qu'on pouvait lui donner la communion « et tout ce qu'elle demanderait ». Ainsi, au mo-

(1) Déposition de Jean Toutmouillé. *Notices des mss.*, t. III, 493.

ment où il la jugeait hérétique, relapse, et la retranchait de l'Église, il lui donnait tout ce que l'Église donne à ses fidèles. Peut-être un dernier sentiment humain s'éleva dans le cœur du mauvais juge, il pensa que c'était bien assez de brûler cette pauvre créature, sans la désespérer et la damner. Peut-être aussi le mauvais prêtre, par une légèreté d'esprit fort, accordait-il les sacrements comme chose sans conséquence et qui ne pouvaient, après tout, que calmer et faire taire le patient... Au reste, on essaya d'abord de faire la chose à petit bruit, on apporta l'eucharistie sans étole et sans lumière. Mais le moine s'en plaignit; et l'Église de Rouen, dûment avertie, se plut à témoigner ce qu'elle pensait du jugement de Cauchon; elle envoya le corps du Christ avec quantité de torches, un nombreux clergé, qui chantait des litanies et disait le long des rues au peuple à genoux : « Priez pour elle (1)! »

Après la communion, qu'elle reçut avec beaucoup de larmes, elle aperçut l'évêque et lui dit ce mot : » Évêque, je meurs par vous... » Et encore : « Si vous m'eussiez mise aux prisons d'Église et donné des gardiens ecclésiastiques, ceci ne fût pas advenu... C'est pourquoi j'en appelle de vous devant Dieu (2)! »

(1) Déposition de frère Jean de Lenozoles. (Lebrun, IV, 183.)
(2) Déposition de Jean Toutmouillé. *Notices des mss.*, III, 494.

Puis, voyant parmi les assistants Pierre Morice, l'un de ceux qui l'avaient prêchée, elle lui dit : « Ah! maître Pierre, où serai-je ce soir? — N'avez-vous pas bonne espérance au Seigneur? — Oh! oui, Dieu aidant, je serai en paradis! »

Il était neuf heures; elle fut revêtue d'habits de femme et mise sur un chariot. A son côté se tenait le confesseur frère Martin Ladvenu, l'huissier Massieu était de l'autre. Le moine augustin frère Isambart, qui avait déjà montré tant de charité et tant de courage, ne voulut pas la quitter. On assure que le misérable Loyseleur vint aussi sur la charrette et lui demanda pardon; les Anglais l'auraient tué sans le comte de Warwick (1).

Jusque-là la Pucelle n'avait jamais désespéré, sauf peut-être sa tentation pendant la semaine sainte. Tout en disant, comme elle le dit parfois : « Ces Anglais me feront mourir, » au fond elle n'y croyait pas. Elle ne s'imaginait point que jamais elle pût être abandonnée. Elle avait foi dans son roi, dans le bon peuple de France. Elle avait dit expressément : « Il y aura en prison ou au jugement quelque trouble, par quoi je serai délivrée... délivrée à grande victoire (2)!... » Mais quand le

(1) Ceci, au reste, n'est qu'un *on dit* (audivit dici....), une circonstance dramatique dont la tradition populaire a peut-être orné gratuitement le récit. *Notices des mss.*, III, 488.

(2) Procès français, éd. Buchon, 1827, p. 79, III. — « Au suum

roi et le peuple lui auraient manqué, elle avait un autre secours, tout autrement puissant et certain, celui de ses amies d'en haut, des bonnes et chères saintes... Lorsqu'elle assiégeait Saint-Pierre, et que les siens l'abandonnèrent à l'assaut, les saintes envoyèrent une invisible armée à son aide. Comment délaisseraient-elles leur obéissante fille? elles lui avaient tant de fois promis *salut* et *délivrance!...*

Quelles furent donc ses pensées lorsqu'elle vit que vraiment il fallait mourir, lorsque, montée sur la charrette, elle s'en allait à travers une foule tremblante sous la garde de huit cents Anglais armés de lances et d'épées? Elle pleurait et se lamentait, n'accusant toutefois ni son roi, ni ses saintes... Il ne lui échappait qu'un mot : « O Rouen, Rouen! dois-je donc mourir ici? »

Le terme du triste voyage était le Vieux-Marché, le marché au poisson. Trois échafauds avaient été dressés. Sur l'un était la chaire épiscopale et royale, le trône du cardinal d'Angleterre, parmi les siéges de ses prélats. Sur l'autre devaient figurer les personnages du lugubre drame, le prédicateur, les juges et le bailli, enfin la condamnée. On voyait

« consilium dixerit sibi quod erit liberata a præsenti carcere ? — « Respondet : Loquamini mecum *infra tres menses*.... Oportebit semel « quod ego sim liberata.... — Dominus noster non permittet eam « venire ita basse quin habeat succursum a Deo bene cito et *per mi-* « *raculum.* » Procès latin ms., 27 février, 17 mars 1431.

à part un grand échafaud de plâtre, chargé et surchargé de bois; on n'avait rien plaint au bûcher, il effrayait par sa hauteur. Ce n'était pas seulement pour rendre l'exécution plus solennelle; il y avait une intention, c'était afin que, le bûcher étant si haut échafaudé, le bourreau n'y atteignît que par en bas, pour allumer seulement, qu'ainsi il ne pût abréger le supplice (1), ni expédier la patiente, comme il faisait des autres, leur faisant grâce de la flamme. Ici, il ne s'agissait pas de frauder la justice, de donner au feu un corps mort; on voulait qu'elle fût bien réellement brûlée vive; que, placée au sommet de cette montagne de bois, et dominant le cercle des lances et des épées, elle pût être observée de toute la place. Lentement, longuement brûlée sous les yeux d'une foule curieuse, il y avait lieu de croire qu'à la fin elle laisserait surprendre quelque faiblesse, qu'il lui échapperait quelque chose qu'on pût donner pour un désaveu, tout au moins des mots confus qu'on pourrait interpréter, peut-être de basses prières, d'humiliants cris de grâce, comme d'une femme éperdue...

Un chroniqueur ami des Anglais les charge ici

(1) « De quoy il estoit fort marry et avoit grant compassion... » Ce détail et la plupart de ceux qui vont suivre sont tirés des dépositions des témoins oculaires, Martin Ladvenu, Isambart, Toutmouillé, Manchon, Beaupère, Massieu, etc. Voy. *Notices des mss.*, III, 489-508.

cruellement. Ils voulaient, si on l'en croit, que la robe étant brûlée d'abord, la patiente restât nue, « pour oster les doubtes du peuple »; que le feu étant éloigné, chacun vînt la voir, « et tous les secrez qui povent ou doivent estre en une femme »; et qu'après cette impudique et féroce exhibition, « le bourrel remist le grant feu sur sa povre charogne (1)... »

L'effroyable cérémonie commença par un sermon. Maître Nicolas Midy, une des lumières de l'Université de Paris, prêcha sur ce texte édifiant : « Quand un membre de l'Église est malade, toute l'Église est malade. » Cette pauvre Église ne pouvait guérir qu'en se coupant un membre. Il concluait par la formule : « Jeanne, *allez* en paix, l'Église ne peut *te* défendre. »

Alors le juge d'Église, l'évêque de Beauvais, l'exhorta bénignement à s'occuper de son âme et à se rappeler tous ses méfaits, pour s'exciter à la contrition. Les assesseurs avaient jugé qu'il était de droit de lui relire son abjuration : l'évêque n'en fit rien. Il craignait des démentis, des réclamations. Mais la pauvre fille ne songeait guère à chicaner ainsi sa vie, elle avait bien d'autres pensées. Avant même qu'on l'eût exhortée à la contrition, elle s'était mise à genoux, invoquant Dieu, la Vierge, saint Michel

(1) *Journal du Bourgeois*, éd. 1826, p. 424.

et sainte Catherine, pardonnant à tous et demandant pardon, disant aux assistants : « Priez pour moi !... » Elle requérait surtout les prêtres de dire chacun une messe pour son âme... Tout cela de façon si dévote, si humble et si touchante, que l'émotion gagnant, personne ne put plus se contenir; l'évêque de Beauvais se mit à pleurer, celui de Boulogne sanglotait, et voilà que les Anglais eux-mêmes pleuraient et larmoyaient aussi, Winchester comme les autres (1).

Serait-ce dans ce moment d'attendrissement universel, de larmes, de contagieuse faiblesse, que l'infortunée, amollie et redevenue simple femme, aurait avoué qu'elle voyait bien qu'elle avait eu tort, qu'on l'avait trompée apparemment en lui promettant délivrance? Nous n'en pouvons trop croire là-dessus le témoignage intéressé des Anglais (2). Toutefois, il faudrait bien peu connaître la nature humaine pour douter qu'ainsi trompée dans son espoir elle n'ait vacillé dans sa foi... A-t-elle dit le mot? c'est chose incertaine; j'affirme qu'elle l'a pensé.

(1) « Episcopus Belvacensis flevit... » — « Le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres Anglois furent contraincts plourer. » *Notices des mss.*, III, 480, 496.

(2) L'information qu'ils firent faire sur ses prétendues rétractations n'est signée ni des témoins devant qui elles auraient eu lieu, ni des greffiers du procès. — Trois de ces témoins, qui furent interrogés plus tard, n'en disent rien, et paraissent n'en avoir pas eu connaissance. (L'Averdy, *ibid.*, 130, 448.

Cependant les juges, un moment décontenancés, s'étaient remis et raffermis; l'évêque de Beauvais, s'essuyant les yeux, se mit à lire la condamnation. Il remémora à la coupable tous ses crimes, schisme, idolâtrie, invocation de démons, comment elle avait été admise à pénitence, et comment, « séduite par le prince du mensonge, elle était retombée, ô douleur ! *comme le chien qui retourne à son vomissement....* Donc nous prononçons que vous êtes un membre pourri, et comme tel retranché de l'Église. Nous vous livrons à la puissance séculière, *la priant toutefois de modérer son jugement en vous évitant la mort et la mutilation des membres.* »

Délaissée ainsi de l'Église, elle se remit en toute confiance à Dieu. Elle demanda la croix. Un Anglais lui passa une croix de bois qu'il fit d'un bâton; elle ne la reçut pas moins dévotement, elle la baisa et la mit, cette rude croix, sous ses vêtements et sur sa chair.... Mais elle aurait voulu la croix de l'église, pour la tenir devant ses yeux, jusqu'à la mort. Le bon huissier Massieu et frère Isambart firent tant qu'on la lui apporta de la paroisse Saint-Sauveur. Comme elle embrassait cette croix, et qu'Isambart l'encourageait, les Anglais commencèrent à trouver cela bien long; il devait être au moins midi; les soldats grondaient, les capitaines

disaient : « Comment ! prêtres, nous ferez-vous dîner ici ?... » Alors, perdant patience et n'attendant pas l'ordre du bailli qui seul pourtant avait autorité pour l'envoyer à la mort, ils firent monter deux sergents pour la tirer des mains des prêtres. Au pied du tribunal, elle fut saisie par les hommes d'armes qui la traînèrent au bourreau, lui disant : « Fais ton office... » Cette furie de soldats fit horreur : plusieurs des assistants, des juges même, s'enfuirent pour n'en pas voir davantage.

Quand elle se trouva en bas de la place, entre ces Anglais qui portaient les mains sur elle, la nature pâlit et la chair se troubla ; elle cria de nouveau : « O Rouen, tu seras donc ma dernière demeure !... » Elle n'en dit pas plus, et *ne pécha pas par ses lèvres*, dans ce moment d'effroi et de trouble...

Elle n'accusa ni son roi, ni ses saintes. Mais parvenue au haut du bûcher, voyant cette grande ville, cette foule immobile et silencieuse, elle ne put s'empêcher de dire : « Ah ! Rouen, Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! » Celle qui avait sauvé le peuple et que le peuple abandonnait, n'exprima en mourant (admirable douceur d'âme !) que de la compassion pour lui...

Elle fut liée sous l'écriteau infâme, mitrée d'une mitre où on lisait : « Hérétique, relapse, apostate,

ydolastre.... » Et alors le bourreau mit le feu... Elle le vit d'en haut et poussa un cri... Puis, comme le frère qui l'exhortait ne faisait pas attention à la flamme, elle eut peur pour lui, s'oubliant elle-même, et elle le fit descendre.

Ce qui prouve bien que jusque-là elle n'avait rien rétracté expressément, c'est que ce malheureux Cauchon fut obligé (sans doute par la haute volonté satanique qui présidait) à venir au pied du bûcher, obligé à affronter de près la face de sa victime, pour essayer d'en tirer quelque parole... Il n'en obtint qu'une, désespérante. Elle lui dit avec douceur ce qu'elle avait déjà dit : « Évêque, je meurs par vous... Si vous m'aviez mise aux prisons d'Église, ceci ne fût pas advenu. » On avait espéré sans doute que, se croyant abandonnée de son roi, elle l'accuserait enfin et parlerait contre lui. Elle le défendit encore : « Que j'aie bien fait, que j'aie mal fait, mon roi n'y est pour rien; ce n'est pas lui qui m'a conseillée. »

Cependant la flamme montait... Au moment où elle toucha, la malheureuse frémit et demanda *de l'eau* bénite, *de l'eau*, c'était apparemment le cri de la frayeur... Mais, se relevant aussitôt, elle ne nomma plus que Dieu, que ses anges et ses saintes. Elle leur rendit témoignage : « Oui, mes voix étaient de Dieu, mes voix ne m'ont pas trom-

pée (1)!... » Que toute incertitude ait cessé dans les flammes, cela nous doit faire croire qu'elle accepta la mort pour la *délivrance* promise, qu'elle n'entendit plus le *salut* au sens judaïque et matériel, comme elle avait fait jusque-là, qu'elle vit clair enfin, et que, sortant des ombres, elle obtint ce qui lui manquait de lumière et de sainteté.

Cette grande parole est attestée par le témoin obligé et juré de la mort, par le dominicain qui monta avec elle sur le bûcher, qu'elle en fit descendre, mais qui d'en bas lui parlait, l'écoutait et lui tenait la croix.

Nous avons encore un autre témoin de cette mort sainte, un témoin bien grave. Cet homme, dont l'histoire doit conserver le nom, était le moine augustin déjà mentionné, frère Isambart de la Pierre; dans le procès, il avait failli périr pour avoir conseillé la Pucelle, et néanmoins, quoique si bien désigné à la haine des Anglais, il voulut monter avec elle dans la charrette, lui fit venir la croix de la paroisse, l'assista parmi cette foule furieuse, et sur l'échafaud et sur le bûcher.

Vingt ans après, les deux religieux, simples moines, voués à la pauvreté et n'ayant rien à gagner ni à craindre en ce monde, déposent ce qu'on vient

(1) « Quod voces quas habuerat, erant a Deo.... nec credebat per « easdem voces fuisse deceptam. » *Notices des mss.*, III, 480.

de lire : « Nous l'entendions, disent-ils, dans le feu, invoquer ses saintes, son archange. Elle répétait le nom du Sauveur... Enfin, laissant tomber sa tête, elle poussa un grand cri : « Jésus ! »

« Dix mille hommes pleuraient... Quelques Anglais seuls riaient ou tâchaient de rire. Un d'eux, des plus furieux, avait juré de mettre un fagot au bûcher; elle expirait au moment où il le mit, il se trouva mal; ses camarades le menèrent à une taverne pour le faire boire et reprendre ses esprits; mais il ne pouvait se remettre : « J'ai vu, disait-il « hors de lui-même, j'ai vu de sa bouche, avec le « dernier soupir, s'envoler une colombe. » D'autres avaient lu dans les flammes le mot qu'elle répétait : « Jésus ! » Le bourreau alla le soir trouver frère Isambart; il était tout épouvanté ! Il se confessa, mais il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais... Un secrétaire du roi d'Angleterre disait tout haut en revenant : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte ! »

FIN.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES RECUEILS, MANUSCRITS, HISTORIENS ANCIENS ET MODERNES, PERSONNAGES CITÉS PAR MICHELET DANS LES NOTES DE « JEANNE D'ARC »

NOTA. — *Il suffit, pour se servir de ce répertoire, de chercher, à la place qu'il occupe dans l'ordre alphabétique, le premier mot de chacune des notes de Michelet.*

ACTA *SS. ord. S. Bened.*, lisez : *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît.

Outre les *Vies des Saints* dont Bolland avait entrepris la publication (voy. ACTES DES BOLLANDISTES), dom Mabillon, le plus grand peut-être des érudits bénédictins, eut l'idée de publier une collection analogue, mais plus restreinte, qui ne comprendrait que les vies des saints ayant appartenu à l'ordre de Saint-Benoît. Il réalisa cette idée avec le concours de plusieurs de ses confrères, érudits comme lui et également célèbres, dom Luc d'Achery, Germain et Ruinart. Le recueil forme 9 volumes in-f°. Il parut de 1688 à 1701.

ACTES DES BOLLANDISTES, 20 juillet. Le véritable titre de cet ouvrage est : Actes de tous les saints qui sont vénérés dans tout le monde (*Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur*). C'est un recueil des *Vies des Saints*, qui fut entrepris au dix-septième siècle par le jésuite *Jean Bolland*, continué par les jésuites d'Anvers ou Bollandistes : il comptait en tout, en 1867, 60 volumes in-folio. La vie de chaque saint est placée à la date de sa fête. Le premier volume part donc du 1er janvier, le dernier aboutit au 25 octobre. Cet immense recueil est précieux pour l'histoire du moyen âge, dont les *Vies des Saints* sont une source importante. Rédigées pour la plupart par des contemporains, amis ou

élèves des saints eux-mêmes, elles permettent de connaître de très près le caractère, l'esprit du temps, les coutumes locales, les légendes populaires. Les *Annales* du moyen âge ne font guère connaître que l'histoire politique ; les *Vies des Saints* nous renseignent sur l'histoire des mœurs, des idées, des croyances.

ALENÇON (duc d'), *sa déposition*. Jean d'Alençon, né en 1409, mort en 1476, fut un des compagnons les plus fidèles de Jeanne d'Arc. Fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Verneuil (1425), il vit son duché occupé par le duc de Bedford. Il devint connétable de France en 1429, et prit à ce titre le commandement des armées françaises, qui avait appartenu jusque-là au connétable de Richemont. Avec la Pucelle, il s'empara de Beaugency, Jargeau, et fut vainqueur à Patai. Jeanne d'Arc aimait « le gentil duc » parce qu'il était le gendre du duc d'Orléans, prisonnier des Anglais, et parce qu'il avait aidé les défenseurs du Mont-Saint-Michel à maintenir l'intégrité de ce sanctuaire. Elle aurait, après le sacre de Reims, voulut le suivre en Normandie : la jalousie de la Trémoille les sépara. Après la mort de Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon reprit Alençon (1449) et contribua à chasser les Anglais de Normandie (1450). Mais il conspira avec les Anglais contre Charles VII (1456), puis contre Louis XI avec les seigneurs : deux fois il fut condamné à mort (1458-1471) et deux fois gracié.

Lorsque en 1450 Charles VII fit reviser le procès de Jeanne d'Arc, le « gentil duc pour qui elle avait fait ce qu'elle n'aurait fait pour nul autre » fut appelé comme témoin. Son témoignage avait donc une valeur toute particulière. Voy. PROCÈS DE REVISION.

APUD CONCIL. LABBE, lisez : dans Labbe, *Collection des conciles*. Labbe, jésuite érudit, né à Bourges le 10 juillet 1607, mort à Paris le 25 mars 1667, a publié un certain nombre de recueils de documents très précieux pour l'histoire du moyen âge. L'un des plus importants est la *Collection des décrets des conciles*, qui ne comprend pas moins de 18 volumes in-folio (1671). On se sert, lorsqu'on a besoin de consulter un de ces décrets, tantôt du recueil de Labbe, tantôt de celui du père Hardouin qui parut, en 1715, en 12 volumes in-folio.

ARCHIVES *nationales*. Elles ont été organisées d'abord en juillet 1789 par l'Assemblée Constituante qui les confia à l'archiviste Camus, puis par la Convention qui en fit un dépôt central pour toute la République et les ouvrit au public. Elles s'enrichirent, sous Napoléon, d'archives enlevées aux pays conquis, mais restituées après 1815. Les Archives nationales occupent actuellement l'ancien hôtel de Soubise à Paris. Les documents y sont répartis en *séries désignées par des lettres :* lettres doubles ou simples, J ou JJ par exemple. Tous les documents qui proviennent du Parlement sont compris dans une série unique désignée par la lettre X. Les *registres* du Parlement civil, c'est-à-dire les cahiers sur lesquels on transcrivait les *minutes* des arrêts de la cour jugeant au civil, qui existent avec des interruptions, depuis 1254 jusqu'en 1779, forment une subdivision X^{1a}. Les *registres* du Parlement criminel, une autre X^{2a}. La série K renferme les *monuments historiques :* documents de la maison du roi, titres des familles royales, ou de dignités et offices, archives de négociations, copies de chartes. Le *trésor des chartes*, c'est-à-dire les anciennes archives de la monarchie, constituées au treizième siècle, abandonnées au milieu du seizième siècle, forme deux séries, J les *layettes*, JJ les *registres*.

ARCHIVES, *registres du Parlement*. Voy. ARCHIVES.

ARCHIVES, *trésor des chartes*. Voy. ARCHIVES.

ARCHIVES DU ROYAUME, K. Voy. ARCHIVES.

ART DE VÉRIFIER LES DATES, *Hollande*, *Clèves*, *Comtes de Saint-Pol*.

On appelle ainsi un grand répertoire chronologique qu'un Bénédictin, D. Maurice d'Antine, entreprit « pour préciser exactement les dates des faits historiques ». D. Clément, son confrère, le publia après sa mort, en un volume in-4° (1750). De 1783 à 1792 l'ouvrage refondu parut en trois volumes in-folio. C'est un recueil unique qui contient, sous forme chronologique, l'histoire de tous les temps et de tous les pays du monde. Au dix-neuvième siècle, M. de Saint-Allais en a donné, en 18 volumes in-8°, une troisième édition aug-

mentée à l'aide de notes que la Révolution n'avait pas permis à dom Clément de mettre en œuvre. Malgré cela, la deuxième édition reste la plus estimée, sinon la plus complète.

BARANTE (De), historien et homme politique, né à Riom le 10 janvier 1782, mort le 22 novembre 1866. Pair de France, membre de l'Académie française, ambassadeur en Sardaigne et en Russie, il a publié un certain nombre d'œuvres qui ont eu un grand succès : *Des communes et de l'aristocratie*, 1821; *Mélanges historiques*, 1835; *Histoire de la Convention nationale*, 6 vol., 1853; *Histoire du Directoire*, 3 vol., 1855. Son œuvre la plus considérable et la plus connue, à laquelle Michelet fait des emprunts lorsqu'il cite simplement : BARANTE, est : l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, parue en 12 volumes, de 1824 à 1826.

La méthode de l'historien est tout entière résumée dans l'épigraphe qu'il a mise en tête de cette histoire : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum :* l'histoire est affaire de récit, non d'argumentation. Aussi ne cite-t-il pas, comme Michelet par exemple, ses preuves, quoiqu'il en ait pu fournir. C'est ce qui a donné à un savant belge, M. de Reiffemberg (voy. ce nom), l'idée de publier à Bruxelles, en 1835, une sixième édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, avec des remarques et des notes. Michelet, avec son souci ordinaire de la vérité, s'est servi de l'*édition belge* de préférence. Un autre savant belge, M. Gachard (voy. ce nom), a repris la même idée en 1838. Michelet ne paraît pas avoir eu cette édition à sa disposition.

BARANTE, d'après les *Chroniques de Bretagne*. Voy. BARANTE et CHRONIQUES DE BRETAGNE.

BÉATRIX, *sa déposition*. Béatrix, marraine de Jeanne d'Arc, fut appelée à déposer au procès de revision que Charles VII fit entreprendre en 1450. Son témoignage porta particulièrement sur les premières années de la vie de l'héroïne.

BEAUPÈRE (Jean), *sa déposition*. Jean Beaupère, maître en théologie, était au quinzième siècle un des grands personnages de l'Université de Paris, recteur en 1413, député de

Normandie au concile de Bâle. Il fut l'un des auxiliaires les plus ardents de P. Cauchon dans le procès de Jeanne d'Arc. C'est peut-être en raison de ses services qu'il devint chanoine de Rouen.

BERGAME (Philippus), *De claris mulieribus :* frère JACQUES-PHILIPPE DE BERGAME, moine augustin, né en 1433, a consacré un article à la Pucelle d'Orléans, dans son livre intitulé : *De claris electisque mulieribus* (Des femmes illustres), imprimé en 1497. Cet article est plein d'erreurs; il tient plus du roman que de l'histoire. L'auteur place Orléans sur le *Rhône*, et fait réhabiliter la mémoire de Jeanne par Louis XI. Son œuvre n'a quelque importance que parce qu'il prétend tenir certains renseignements d'un témoin oculaire, chevalier lombard, attaché à la cour de Charles VII.

BERRIAT-SAINT-PRIX, jurisconsulte, littérateur, érudit, membre de l'Institut, né à Grenoble le 23 septembre 1769, mort à Paris le 4 octobre 1845. Il a publié surtout des ouvrages relatifs à l'histoire du droit. Cependant sa *Jeanne d'Arc*, ou *Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et Charles VII* (1817), se recommande à l'attention des historiens. Il est le premier qui ait eu l'idée de dresser, d'après les documents, un tableau chronologique des marches exécutées par la Pucelle. Ce travail est publié en appendice à la suite de son ouvrage. M. Quicherat l'a jugé si important qu'il l'a réimprimé dans le tome V de ses pièces consacrées à l'histoire de Jeanne d'Arc (p. 377).

BIBLIOTHÈQUE ROYALE. La Bibliothèque royale, aujourd'hui Bibliothèque nationale, a été constituée, pour la première fois avec les livres que Charles V fit réunir dans la tour du Louvre. Elle s'est formée ensuite par des dons, des acquisitions, des legs; ses principales richesses datent de l'époque de Louis XIV, où, sous la direction intelligente de Colbert, de très nombreuses acquisitions furent faites, par les soins des bibliothécaires, de Baluze notamment. Au dix-huitième siècle, les collections de manuscrits et de livres qu'avaient eux-mêmes formées Colbert et Baluze entrèrent à la Bibliothèque royale. Pendant la Révolution, la Bibliothèque royale reçut les collections qui se trouvaient dans un certain nombre

d'abbayes, celle de Saint-Victor, par exemple, celle de Saint-Germain des Prés. Les manuscrits très rares et très précieux qu'elle contient sont classés d'après le lieu de provenance des collections. Le *fonds Gaignières* a été vendu au roi en 1711 par son propriétaire, François de Gaignières, gouverneur de la principauté de Joinville. Il contenait une admirable collection de dessins. Le *fonds Baluze* provient de la collection de l'érudit de ce nom, qui la vendit également au roi. Le *fonds Saint-Victor* provient de l'abbaye de Saint-Victor, etc.....

BIBLIOTHÈQUE ROYALE, *msc.*, *fonds Saint-Victor*. Voy. BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE, *coll. Gaignières*. Voy. BIBLIOTHÈQUE ROYALE

BUCHON, érudit et littérateur, né le 21 mai 1791 dans le Cher, mort à Paris le 29 août 1846. Ses travaux historiques ont été consacrés plus particulièrement à l'étude des établissements que formèrent les Français dans l'empire gréco-latin de Constantinople, après la quatrième croisade : *Recherches et matériaux pour servir à l'histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec*, 1840. — *Nouvelles recherches...*, 1843-44, etc. Mais son nom demeure surtout attaché à la publication de deux grandes collections précieuses pour l'histoire de France, sinon par la valeur de l'édition, du moins par son format et par l'intérêt des chroniques et des documents que le public n'avait pas à sa disposition. Ce sont :

1° *Collection des chroniques nationales écrites en langue vulgaire*, du treizième au quatorzième siècle. Paris, 1824-1829, 47 tomes en 26 vol.

2° *Choix de chroniques et mémoires*, dont les sept premiers volumes parurent sous ce titre, dont les dix autres furent publiés par la *Société du Panthéon littéraire*.

La première de ces collections renferme : (t. XXVI à XXXII), la *Chronique de Monstrelet ;* (t. XXXIV), une chronique de Jeanne d'Arc, dite *Chronique de la Pucelle*, une minute incomplète, il est vrai, du procès de Jeanne, un abrégé du procès de réhabilitation que le public ne pouvait se procurer

qu'avec peine, des pièces originales de Charles VII, etc., une dissertation de l'abbé Dubois, théologal de l'église d'Orléans, qui s'est occupé particulièrement de l'histoire de Jeanne d'Arc. Ce volume parut en 1827 et a été consulté fréquemment par Michelet, qui y renvoie le lecteur de différentes manières : *Procès*, éd. *Buchon*, ou encore *Procès*, éd. 1827.

La même édition contient, au tome IV, le *Journal d'un bourgeois de Paris*, qui n'avait encore été publié que par les bénédictins, et qui est très important pour l'histoire de France au quinzième siècle.

BULÆUS, *Hist. Univ. Paris.* Voy. DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis.*

CHARTIER (ALAIN), *Chroniques du roi Charles VII.* Alain Chartier, né à Bayeux à la fin du quatorzième siècle, attaché au dauphin (Charles VII), et surtout connu comme poète, a composé en latin un certain nombre d'opuscules historiques, par exemple : *Sur la sortie de Paris du dauphin* (1418), *Harangue aux Hussites* (1419), une *Lettre à un prince d'Allemagne sur la Pucelle* (juillet 1429) ; mais c'est à tort qu'on lui attribue, et que l'érudit Duchesne a inséré dans le recueil de ses œuvres publié en 1617 ces *Chroniques du roi Charles VII.* Michelet les lui attribue à son tour : il est aujourd'hui démontré qu'elles sont l'œuvre de GILLES LE BOUVIER dit *Berry*, premier héraut d'armes de France. Ces chroniques, que l'auteur eut l'idée de composer au jour le jour dès 1402, sont certainement, en ce qui concerne Jeanne d'Arc, antérieures au procès de réhabilitation. Elles ont une grande valeur, l'autorité d'un témoin qui a vu, pour toute la partie de la vie de la Pucelle qui s'étend du sacre à la malheureuse sortie de Compiègne.

CHARTIER (Jean), éd. *Godefroy.* Jean Chartier, frère d'Alain Chartier, né à Bayeux, mort en 1462, chantre de l'abbaye de Saint-Denis, avait, en 1449, le titre et les fonctions de chroniqueur de France. Son récit, très détaillé, sur Jeanne d'Arc, a une grande importance : composé antérieurement au procès de revision, il n'a pu être modifié, favorablement à la Pucelle, par les dépositions des témoins pour ainsi dire à décharge, et cependant il nous donne de l'héroïne la même

impression que la lecture des pièces du procès. C'est une preuve, entre autres, de la valeur historique de ces pièces.

L'édition de Godefroy, dont s'est servi Michelet, contient de nombreuses inexactitudes. Michelet n'a pas eu à sa disposition l'édition meilleure, mais postérieure à sa *Jeanne d'Arc*, qu'en a donnée M. Vallet de Viriville, 3 vol. in-18.

CHÉRUEL. Historien français, dont les travaux sur l'histoire du dix-septième siècle : *l'Administration de Louis XIV* (1661-1672), *Histoire de Fouquet*, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV et sous le ministère du cardinal Mazarin* (1879-1882) sont justement estimés. Il se fit d'abord connaître, au temps où Michelet étudiait l'histoire de Jeanne d'Arc, par des recherches remarquables sur l'histoire de Normandie. Il a publié, à l'âge de trente et un ans, un premier volume intitulé : *Histoire de Rouen sous la domination anglaise* (1840). En 1844, il en publia un second : *Histoire de la commune de Rouen* (2 vol. in-8°). Michelet, qui s'était mis en relation avec lui et le consultait fréquemment sur l'histoire de la Normandie, renvoie au premier de ces deux ouvrages quand il cite : CHÉRUEL.

CHRONIQUES DE BRETAGNE. Elles ont été composées dans la première moitié du seizième siècle par un certain *Alain Bouchart*, maître des requêtes au parlement de Bretagne sous le duc François II, et imprimées trois ou quatre fois de 1514 à 1541. Les exemplaires en sont tellement rares que Michelet ne semble pas les avoir eues à sa disposition. Il les cite d'après Barante.

CHRONIQUE DE LA PUCELLE, éd. *Quicherat*.

CHRONIQUE DE LA PUCELLE, *collection Petitot*.

Cette chronique, qui a été publiée plusieurs fois, par Denis Godefroy dans son *Histoire de Charles VII*, puis par Buchon (t. XXVII), par Petitot, par Quicherat, au tome IV de son *Procès de condamnation et réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par Vallet de Viriville enfin, va de l'année 1422 au mois d'octobre 1429. Ce n'est donc pas une histoire complète de Jeanne d'Arc. De plus, comme elle paraît postérieure à

l'année 1467, qu'il y a entre plusieurs de ses parties et les dépositions des témoins du procès de revision, des ressemblances considérables, elle ne peut avoir une grande valeur pour l'historien qui a entre les mains aujourd'hui les pièces originales du procès. M. Vallet de Viriville cependant, qui l'attribue à G. Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, présent à Orléans pendant le siège, pense qu'il faut la consulter pour l'étude des détails de ce siège. Michelet, dans sa *Jeanne d'Arc*, parue isolément après le beau travail de Quicherat, s'est servi tantôt de l'édition Petitot, tantôt de l'édition Quicherat. Voy. COLLECTION PETITOT et QUICHERAT.

CHRONIQUE DE LORRAINE, *ap.* (abréviation pour *apud*, en français *dans*) D. CALMET, *Preuves*, t. II.

La Chronique de Lorraine, composée sous Charles VIII, est un récit légendaire, sans valeur historique, que dom Calmet a publiée dans ses *Preuves de l'histoire de Lorraine.* Dom Calmet, né près de Commercy, mort à Senones en 1757, est un de ces grands Bénédictins qui, au dix-huitième siècle, publièrent des recueils de documents précieux pour l'histoire politique et religieuse, générale et provinciale de la France au moyen âge. Il s'est attaché plus spécialement à l'histoire de Lorraine. Son principal ouvrage, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, parue en 1728 en 4 vol. in-f°, qui s'accrut, de 1745 à 1757, de 3 autres volumes, accompagnée de nombreuses *Preuves*, est une œuvre considérable, devenue justement classique. Il a publié, en outre, une *Suite des médailles des ducs de Lorraine* (Vienne, 1736), une *Bibliothèque lorraine* (in-f°, 1751) et de très nombreux ouvrages de théologie.

COLLECTION PETITOT. En 1819, Claude-Bernard Petitot eut, presque en même temps que Buchon (voy. ce nom), l'idée de publier une collection de tous les mémoires relatifs à l'histoire de France. Il commença par Villehardouin et résolut d'abord de ne pas dépasser le règne de Henri IV. Mais on le pressa de poursuivre : il entreprit, à partir de 1820, une deuxième série. La première fut achevée en 1827, en 52 volumes ; la seconde, en 1829, comprit 79 volumes. L'ensemble de la collection porte le titre de : *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le*

règne de Philippe-Auguste jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763, *par MM. Petitot et Monmerqué.* Le défaut de ce recueil, qu'on cite d'ordinaire, comme fait Michelet, *Collection Petitot*, c'est la longueur et l'inutilité des dissertations mises en tête de chaque volume et la rareté des notes; mais chacune des séries contient une table alphabétique et méthodique, excellente.

Le tome VIII contient des mémoires concernant la *Pucelle d'Orléans* (1425-1429), un supplément à ces mémoires, le *Panégyrique de Richemont*, par Guillaume Gruel; les tomes VI et VII, le *Livre des faicts du maréchal Boucicault.*

COMPAING, chanoine d'Orléans, *sa déposition.* Ce personnage, qui fut appelé comme témoin au procès de revision, était à Orléans au moment du siège. Il y a donc vu Jeanne d'Arc, ce qui donne, pour l'historien, une grande autorité à son témoignage.

CONTES (Louis DE), *sa déposition.* De Contes, surnommé Mugot, rencontra Jeanne d'Arc au château de Couldray, en Touraine, à une lieue de Chinon, pendant que le roi la soumettait à certaines épreuves, avant de la laisser partir pour Orléans. Il devint alors son page, et ne la quitta plus jusqu'au siège de Paris. Il témoigna au procès de revision.

CUSQUEL (Pierre), *sa déposition.* C'était un bourgeois de Rouen qui vit Jeanne au château de Rouen, l'avertit qu'elle était en danger de mort et, pris de compassion, n'eut pas ensuite la force d'assister à son supplice. Il déposa en 1452, au procès de revision, et fut cité au tribunal de la réhabilitation.

DRIDON, *Iconographie chrétienne.* C'est Didron qu'il faut lire.

Lorsque M. Guizot, en 1833, forma le projet d'une publication de tous les documents relatifs à l'histoire de France, le plan qu'on adopta comprenait une série réservée à l'histoire des sciences, des arts, des lettres. M. Albert Lenoir publia une *Statistique monumentale de Paris*, une *Architecture monastique* (3 vol. in-4°). M. Didron publia une

Iconographie chrétienne, c'est-à-dire une *Histoire des images chrétiennes au moyen âge*. Le premier volume seul a paru en 1843 : il est consacré à l'histoire des diverses représentations de Dieu. Il est intitulé, à cause de cela, *Histoire de Dieu*. C'est à ce volume unique que Michelet renvoie.

DUBOIS (l'abbé), *Dissertation*, éd. *Buchon*.

L'abbé Dubois, théologal de l'église d'Orléans, légua, par son testament du 1er février 1824, à la Bibliothèque publique d'Orléans, des remarques manuscrites qu'il avait faites sur le manuscrit 411 de cette bibliothèque et une copie d'une partie de ce manuscrit. Ce manuscrit contient la *Chronique de la Pucelle*, les préliminaires du procès de Jeanne, la minute en français de ce procès jusqu'à la sentence de condamnation, un abrégé du procès de revision.

L'abbé Dubois s'efforça dans ses remarques de prouver que cette minute du procès conservé à Orléans était bien authentique. Buchon, qui n'a fait autre chose qu'imprimer dans son tome XXVII ce manuscrit d'Orléans, a publié à la suite (p. 191 à 220) la dissertation de l'abbé Dubois. Quicherat a démontré depuis que le manuscrit d'Orléans n'était pas une copie exacte des pièces du procès, mais simplement une compilation abrégée. Il ne l'a pas admis comme un manuscrit original, digne de servir de base à une édition savante. Voy. BUCHON.

DU BOULAY, *Historia univ. (ersitatis) Parisiensis* (Histoire de l'Université de Paris). Du Boulay (Egasse), né dans la Mayenne, mort le 16 octobre 1678, fut professeur d'humanités, recteur, puis historiographe de l'Université de Paris. C'est ainsi qu'il fut amené à entreprendre l'histoire de l'Université de Paris en 6 volumes in-folio (1665-1673), continuée pour le dix-septième et le dix-huitième siècle par M. Jourdain, de l'Institut (1862-1864). Le livre de Du Boulay, écrit en latin, est, par l'importance et le nombre des documents qu'il contient sur l'histoire de l'Université de Paris au moyen âge, un livre classique qui honore l'érudition française. Du Boulay a publié d'autre part un certain nombre d'ouvrages de détails sur le même sujet : *Recueil des privilèges de l'Université*, 74, in-4°.

DUNOIS, *sa déposition*. Jean de Dunois, comte de Longueville, le *Bâtard d'Orléans*. Vainqueur des Anglais au Mont-Saint-Michel (1425), à Montargis (1427), il contribua puissamment avec Jeanne d'Arc (1425) à la défense et à la délivrance d'Orléans. Il l'accompagna à Reims et resta auprès d'elle lors de l'assaut donné à Paris. Il fut, dès le début, de ceux qui conseillèrent à Charles VII de se servir de Jeanne d'Arc, et celui qui semble l'avoir le mieux comprise. On le vit par exemple, après la délivrance d'Orléans, établir dans cette ville la procession du 8 mai destinée à perpétuer dans les imaginations populaires le souvenir de l'intervention miraculeuse de la Pucelle. Dunois fut un des principaux témoins du procès de revision.

GACHARD, *Documents inédits*. Gachard (Louis-Prosper), né à Paris le 12 mars 1800, mort à Bruxelles le 24 décembre 1885 à quatre-vingt-cinq ans, était un Français qui vint, comme ouvrier typographe, s'établir en Belgique. Il y organisa les Archives du royaume, lorsque le royaume se sépara, avec Léopold I[er], de la Hollande, de telle manière que les documents communaux, provinciaux furent tous inventoriés et classés. Puis il entreprit de grands recueils d'histoire belge, avec un personnel nombreux qu'il dirigeait très activement, par exemple, une *Collection de chroniques belges* (1836), et toutes les publications de la commission royale d'histoire de Belgique. Il parcourut les Archives de toute l'Europe, pour y puiser des documents intéressant l'histoire de la Belgique; c'est ainsi qu'à Simancas, en Espagne, il eut le bonheur de retrouver, et publia la correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas (5 vol., 1848-1879). Le livre de Gachard, auquel Michelet renvoie ici, est un recueil de documents pris dans les Archives de Belgique et intitulé : *Documents inédits*, 3 vol. in-8°, 1845.

GALLIA CHRISTIANA. Le titre complet de ce grand recueil de notices et de documents sur l'histoire ecclésiastique de la France est, nous le traduisons immédiatement en français : la Gaule chrétienne divisée en provinces ecclésiastiques, où l'on trouve, depuis l'origine des Églises chrétiennes jusqu'à notre temps, la série et l'histoire des archevêques, des évêques et des abbés de France et des pays voisins, avec

des preuves à l'appui, empruntées aux documents authentiques, par dom Denys SAINTE-MARTHE, prêtre bénédictin de la congrégation de Sainte-Marthe.

Cette entreprise considérable avait été précédée au dix-septième siècle de quelques essais analogues, mais imparfaits. L'assemblée du clergé en 1710 en chargea Denys de Sainte-Marthe, neveu du janséniste de Sainte-Marthe, d'une famille d'érudits célèbres au dix-septième siècle, et lui vota ume somme de 4000 livres, à la condition que sa publication serait continuée, s'il mourait, par les Bénédictins. Il fit paraître, de 1715 à 1725, trois volumes in-f°. Sa mort n'interrompit pas l'entreprise : les Bénédictins tinrent leurs engagements; de 1725 à 1789, ils publièrent dix volumes in-f°. Dans ce siècle, M. Hauréau, aujourd'hui membre de l'Institut, donna, en trois volumes, l'histoire des quatre archevêchés que les Bénédictins n'avaient pas achevée (1856, 1860, 1865).

L'ensemble (16 volumes) offre à ceux qui s'occupent de l'histoire de la France au moyen âge des ressources de travail incomparables. Comme c'est une œuvre collective, on cite simplement *Galla christiana*, sans nom d'auteur.

GAUCOURT (De), *sa déposition*. Ce personnage, gouverneur d'Orléans, était certainement un des hommes de guerre les moins favorables à Jeanne d'Arc, ou du moins les plus jaloux d'elle : car il reconnaissait sa science militaire. Il s'opposa plusieurs fois à ses projets, par exemple à la première sortie qu'elle voulut faire à Orléans, aux combats qu'elle voulut livrer à Paris. Ce fut lui qui contribua à séparer Jeanne du duc d'Alençon, pour empêcher l'expédition commune qu'ils projetaient contre la Normandie anglaise. Appelé au procès de revision, il y apportait le témoignage d'un homme qui n'avait jamais accepté qu'à regret l'autorité de la Pucelle.

GORCKEIM (Henri de), *Propos. libr. duo, in Sibylla Francica*, éd. *Goldast*, 1606.

Voici la traduction de ce titre : (*Propositionum libri duo*) deux livres de propositions, (*de Puella militari*) sur la Pucelle guerrière, par Henri de Gorckeim. Cet opuscule, composé au moment où Jeanne était à l'apogée de sa gloire, est

curieux parce qu'il nous donne l'opinion des Allemands sur la Pucelle. C'est l'intérêt que présente également la *Sibylla francica* (la Sibylle française), dissertation où l'auteur s'efforce de prouver que Jeanne était une sibylle agréée de Dieu, comme ses devancières de l'antiquité.

L'érudit Goldast a donné une édition de la *Sibylla francica* en 1606, in-4°, dans laquelle il a inséré l'opuscule d'Henri de Gorckeim. C'est ce qu'indique la seconde partie de la note de Michelet : consultez les deux livres d'Henri de Gorckeim dans le recueil de Goldast, la *Sibylla francica*.

Goldast (Melchior), publiciste et historien suisse, né le 6 janvier 1576, près de Bischofszell, mort à Giessen (Hesse), 1693. De famille noble, mais besogneux, il mena une vie d'aventures, correcteur d'imprimerie, tantôt au service des princes, tantôt au service de l'empereur, soutenant des démêlés très vifs avec les savants de son temps. Travailleur infatigable, il accumula des matériaux considérables pour l'étude de l'histoire et du droit public allemands, éditions de vieilles chroniques allemandes, recueil de décrets impériaux, une collection de lois barbares et de capitulaires carolingiens; il a entrepris d'une manière incomplète, mais seul, ce que les Allemands ont exécuté plus complètement, plus savamment, au début de ce siècle, dans leur collection des *Monumenta Germaniæ historica* (Monuments de l'histoire d'Allemagne).

HISTOIRE AU VRAI DU SIÈGE. Le titre complet est : *Histoire et discours au vray du siège qui fut devant la ville d'Orléans par les Anglais*, etc., *prise de mot à mot, sans aucun changement de langage, d'un vieil exemplaire escript à la main en parchemin et trouvé en la maison de ville d'Orléans.* Ce *journal de siège*, imprimé pour la première fois en 1576 et composé vers 1467 à Orléans, est en partie composé avec d'autres chroniques antérieures, en partie avec les pièces du procès de revision. Il n'aurait pas d'intérêt, si l'on n'y voyait d'une manière évidente qu'il contient des renseignements pris à un registre tenu à Orléans pendant le siège même.

HORDAL (Jean), *Joannæ Darc historia* (Histoire de Jeanne d'Arc).

Ce n'est pas tout à fait le titre exact; le voici : *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc Lothringæ, vulgo Aurelianensis puellæ, historia* (Histoire de la très noble héroïne Jeanne d'Arc de Lorraine, vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans). Cette histoire, parue en 1612, à Pont-à-Mousson, a quelque valeur, parce que l'auteur, descendant de Jeanne d'Arc, consulta les pièces originales du procès conservées dans le Trésor des Chartes, à la Bibliothèque du roi.

ISAMBART, *sa déposition*. Isambart de la Pierre, religieux dominicain, acolyte du vice-inquisiteur Lemaître dans l'enquête, puis assesseur au tribunal, fut un de ceux qui montrèrent le plus de pitié pour Jeanne d'Arc, pendant le procès. C'est pour cela qu'on l'appela au procès de réhabilitation, quoiqu'il eût pris part au premier procès de condamnation.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS. Ce journal n'est pas d'un bourgeois de Paris. C'est le premier éditeur Godefroy qui lui a donné ce titre, et depuis l'usage s'en est pris. Le style de l'ouvrage, trivial, coloré décèle l'habitude des assemblées populaires. L'auteur a pris le parti des Cabochiens, et ne s'est pas consolé de leur défaite : aussi n'aime-t-il ni les Anglais, ni les Armagnacs, encore moins les derniers que les premiers. C'est le témoignage le plus hostile que nous ayons sur Jeanne d'Arc; il est fait en grande partie avec les douze articles rédigés par Cauchon, sur lesquels l'Université fut appelée à donner son avis. Voy. BUCHON.

LABBE, *Alliance chronologique*. Voy. AP. CONCIL. LABBE les renseignements que nous donnons sur l'érudit Labbe. Le titre complet de l'ouvrage auquel Michelet renvoie ici est, en latin, *Concordia chronologica, technica et historica*, 1670, 5 vol. in-f°. Ce sont des tableaux synchroniques de faits et de dates, pour l'histoire sacrée et profane. Labbe avait laissé inachevé ce travail, que son confrère Briet reprit et poussa jusqu'à la date de 1600. L'édition de 1670, en 5 volumes, contient la continuation du P. Briet.

LAVERDY, plus exactement Clément-Charles-François de l'Averdy, conseiller au parlement de Paris, décembre 1763, puis contrôleur général des finances et ministre d'État (1765).

Il joua alors un certain rôle en combattant les Jésuites, en essayant de réparer et de supprimer à l'avenir les dilapidations des fermiers généraux, mais il fut obligé d'accepter le désordre qu'il avait eu la prétention de combattre. Membre honoraire de l'Académie des inscriptions, il consacra à la science les loisirs que lui avaient faits ses échecs dans la vie publique. Il dressa en 1791 une table méthodique des travaux considérables de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et il publia vers la même époque, en un volume in-4°, dans les *Notices des manuscrits* de l'Académie, la plus grande partie des pièces du procès de Jeanne d'Arc. C'est à ce volume que Michelet renvoie quand il cite simplement : LAVERDY. Pour plus de détails, voy. NOTICES DES MANUSCRITS, t. III.

LEBRUN ou LEBRUN DES CHARMETTES (Alexandre), littérateur, né à Bordeaux, en 1785, mort en 1850, n'est guère connu que par son *Histoire de Jeanne d'Arc*, parue en 1817 (4 vol. in-8°). Le titre complet de l'ouvrage en indique la valeur et la portée : *Histoire de Jeanne d'Arc, tirée de ses propres déclarations, de cent quarante-quatre dépositions de témoins oculaires et de manuscrits de la Bibliothèque du roi et de la Tour de Londres.*

LENGLET-DUFRESNOY, d'après le manuscrit de Jacques Gelu, *De Puella aurelianensi*, manuscrits lat. Bibl. regiæ (manuscrit latin de la Bibliothèque du roi, aujourd'hui nationale, n° 6199).

Lenglet-Dufresnoy (l'abbé Nicolas) est un des érudits qui ont le plus contribué au dix-huitième siècle à l'étude méthodique de notre histoire nationale. Il était né à Beauvais, le 5 octobre 1674. D'abord secrétaire de l'électeur de Cologne, il eut une vie très mouvementée, fut mis dix fois à la Bastille et mourut le 15 janvier 1755. Dans son livre : *l'Histoire justifiée contre les romans*, 1735, il posait les principes de la méthode historique. Il publiait en 1712 sa *Méthode pour étudier l'histoire*, qui fut reprise et complétée en 1772, répertoire pratique des sources de l'histoire de France. Il fit encore un plan de l'*Histoire générale de la monarchie française*, 1755. Quand Michelet cite : LENGLET-DUFRESNOY, il renvoie à son *Histoire de Jeanne d'Arc*, 1755 (3 vol. in-8°),

composée d'après des ouvrages inédits, entre autres celui de Jacques Gelu, la première qui ait fait connaître au public l'existence des pièces originales du procès de la Pucelle.

Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, écrivit, après la levée du siège d'Orléans, un opuscule, pour affermir le roi dans l'opinion favorable que les théologiens lui avaient donnée de la Pucelle. Le texte, écrit en latin, a été analysé par Lenglet-Dufresnoy. Mais il était resté manuscrit à la Bibliothèque royale, jusqu'au jour où Quicherat l'a édité dans son *Procès de Jeanne d'Arc* (t. III, p. 395-407).

LENOZOLES (frère Jean de), plus exactement Jean de Lenozoliis, religieux célestin, était attaché à la personne d'Erart, assesseur au procès de Jeanne d'Arc. Docteur en théologie, il a pu suivre à Rouen les détails du procès et connaître la conduite de Jeanne d'Arc. On l'appela pour cette raison à témoigner au procès de réhabilitation.

LINGARD (Jean), né à Winchester (Angleterre) en 1771, mort le 13 juillet 1851. Il avait fait ses études en France, à Douai : la Révolution l'en chassa; il alla recevoir les ordres à Rome. Il vécut très simplement, consacrant sa vie à l'étude et à la piété, refusant les dignités ecclésiastiques qu'on lui offrait. Aussi ses travaux historiques sont-ils considérables, par le nombre, l'étendue et la valeur. Il publia, en 1810, deux volumes sur les *Antiquités de l'Église anglo-saxonne;* il en donna, cinq ans après, une nouvelle édition en huit volumes. Puis, en 1819, il entreprit une *Histoire d'Angleterre depuis la première invasion romaine jusqu'à l'avènement de Guillaume* III *et de Marie*, qu'il acheva en 1830 (8 vol. in-4°). Cette histoire qui fit connaître Lingard, non seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe, est l'œuvre d'un catholique, et d'un prêtre catholique qui ne pouvait guère juger l'histoire d'Angleterre avec impartialité, étant à la fois polémiste et historien. C'est à cette œuvre que Michelet renvoie quand il cite : LINGARD.

LIVRE DES FAITS DU MARÉCHAL BOUCICAULT, *collection Petitot*, t. VI.

Le maréchal Jean le Meingre, dit Boucicault, né à Tours en 1364, mort en Angleterre en 1421, est le type du chevalier

du quatorzième siècle. Formé à douze ans à l'école de Du Guesclin, il se distingua à Rosebecque en 1382 contre les Flamands. Il alla ensuite combattre avec les chevaliers Teutoniques contre les païens de Lithuanie. Il revint en France soutenir un fameux pas d'armes à Saint-Inglevert contre les Anglais, fut alors créé maréchal de France (1391), puis partit à la suite de Jean sans Peur pour la croisade de Nicopolis (1392), où il fut fait prisonnier par les Turcs. Délivré, il retourna en Orient, en 1400, pour défendre l'empereur Manuel contre les Turcs; à son retour il gouverna, de 1401 à 1409, Gênes qui s'était donnée à la France. A Azincourt, il fut fait prisonnier par les Anglais et mourut entre leurs mains. Il avait fondé l'ordre de chevalerie de la *Dame Blanche*.

Sa vie a été racontée par un contemporain: c'est *le Livre des faïcts du maréchal Boucicault*. L'érudit Godefroy l'a publié pour la première fois en 1620. Michelet s'est servi de l'édition qui a paru dans la collection Petitot (t. VI).

MÉMOIRES CONCERNANT LA PUCELLE, *collection Petitot*, t. VIII. Voy. COLLECTION PETITOT.

MONITION, troisième. Voy. PROCÈS LATIN MS.

MONSTRELET (Enguerrand de), chroniqueur né vers 1390, mort le 20 juillet 1453. Il était de famille picarde ou flamande, entra au service du duc de Bourgogne, ce qui lui valut les fonctions de prévôt de Cambrai et bailli de Walincourt. Originaire du même pays que Froissart et comme lui au service des seigneurs du Nord, témoin de leurs faits d'armes et de leur vie luxueuse, il eut l'idée de continuer à partir de 1400, date à laquelle s'arrête l'œuvre de Froissart, cette chronique célèbre. Il poussa la sienne jusqu'en 1453.

La meilleure édition de son ouvrage a été publiée par M. Douet d'Arcq, de 1857 à 1862, pour la Société de l'Histoire de France. Michelet n'a pu par conséquent s'en servir pour sa *Jeanne d'Arc*. Il a employé et cité l'édition que Buchon a donnée dans sa collection des *Chroniques de France* (t. XXVI à XXXVII). Voy. BUCHON.

NICOLAS DE CLAMANGIS, *Epistolæ* (Lettres). Nicolas de Clamangis, théologien, né à *Clamanges* (Marne) vers 1360, mort

entre 1435 et 1440. Recteur de l'Université de Paris en 1393, il fut, à l'époque du grand schisme, l'un des docteurs célèbres, austères, qui, avec Gerson et D'Ailly, travaillèrent à ramener l'unité dans l'Église, la morale dans le corps ecclésiastique, et demandèrent la réforme par le concile.

Ses œuvres, et en particulier ses lettres, ont été publiées à Leyde en 1613, in-4°.

NOTICES. Voy. NOTICES *des mss*, t. III.

NOTICES *des mss*, t. III.

Le titre complet de l'ouvrage auquel renvoie Michelet par cette indication, ou par l'indication plus sommaire encore, *Notices*, est: *Notices et Extraits des manuscrits du Cabinet du Roi*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1787, l'Académie des inscriptions, qui depuis 1717 avait entrepris un recueil de dissertations et mémoires d'érudition, résolut de « faire connaître par des extraits raisonnés et des notices exactes les manuscrits de la Bibliothèque du roi, de découvrir à la France les trésors qu'elle possède et de lui en faciliter l'usage »; à cet effet, elle nomma, avec le titre de *Comité des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, un comité de savants qui se répartirent le travail, les uns publiant des notices ou des extraits des manuscrits orientaux, les autres des manuscrits grecs et latins, les autres des manuscrits en toutes langues, concernant l'histoire de France et les antiquités du moyen âge.

Les deux premiers volumes (1787, 1789) furent consacrés à la fois à des manuscrits des trois genres. Le troisième (1790) fut presque entièrement employé à l'impression des extraits raisonnés que L'Averdy communiqua à l'Académie « de tout ce que les manuscrits de la Bibliothèque du roi contenaient relativement au procès de Jeanne d'Arc » (604 pages in-4°).

L'érudit Lenglet-Dufresnoy avait déjà en 1712 compris et signalé l'importance que présentaient, pour l'histoire de Jeanne d'Arc, les pièces originales de son procès. Il eut l'intention d'imprimer, dans une seconde édition de sa *Jeanne d'Arc*, ces pièces comme appendices : la mort ne le lui permit pas; les pièces restèrent manuscrites, jusqu'à ce que L'Averdy en donnât dans les *Notices et extraits* une analyse excellente, très détaillée, avec de nombreux passages reproduits intégralement.

Ce travail consciencieux était et devait être désormais, pour un siècle entier, le fondement de toute l'histoire de Jeanne d'Arc, l'édition postérieure qu'a donnée Buchon des pièces du procès en 1827 n'étant que la reproduction d'un abrégé du procès fait sans méthode et sans esprit scientifique. Michelet l'a admirablement compris, comme le prouvent les renvois très fréquents qu'il fait aux *Notices des msc.*, t. III, c'est-à-dire au travail de L'Averdy.

L'analyse de L'Averdy demeura pourtant incomplète : il ne connut pas tous les manuscrits des deux procès. Pour le procès de condamnation, il n'a pas employé le manuscrit dit de l'*Assemblée nationale*, qui appartenait avant la Révolution à la collection particulière de M. de Cotte, ni les manuscrits de Harlay, de Christine de Suède, conservés à la Bibliothèque du Vatican à Rome, ni celui de Genève. Pour le procès de réhabilitation, L'Averdy n'a connu ni le manuscrit du fonds Saint-Victor n° 285, ni celui du supplément latin 252, ni celui de Genève. En outre des extraits ne valent jamais, si bien qu'ils soient faits, une reproduction intégrale du reste ; ce qui l'indique, c'est que Michelet, tout en se servant du travail de L'Averdy, eut recours aux manuscrits eux-mêmes, qu'il cite sous cette rubrique : *Procès latin, procès ms.* Et cela prouve en même temps le scrupule et le zèle que notre grand historien national apportait à ses recherches préparatoires.

En 1841, Quicherat entreprit de donner une édition complète des pièces authentiques des deux procès, collationnées sur tous les manuscrits actuellement connus. Cette édition, qui est un chef-d'œuvre de soin et de science, rend désormais inutile le travail de L'Averdy, le tome III des *Notices des msc.*, dont Michelet a tiré un si grand parti (voy. dans notre répertoire, LENGLET-DUFRESNOY, L'AVERDY, QUICHERAT, PROCÈS MS. DE REVISION, PROCÈS LAT. MS., PROCÈS MS.).

ORDONNANCES. Le titre complet de l'ouvrage auquel Michelet renvoie par cette indication est : *Ordonnances des roys de France de la troisième race* (Capétiens) *recueillies par ordre chronologique*. Paris, 1723, 22 vol. in-f°. Cette collection considérable, dont Louis XIV avait confié l'entreprise à son chancelier Pontchartrain assisté de trois avocats au Parlement, Berroyer, Eusèbe de Laurière et Loger, ne commença à

paraître qu'en 1723 par les soins de Laurière. Laurière mourut en 1728 : un autre avocat, Secousse, fut chargé par d'Aguesseau de continuer l'œuvre : il fit paraître 7 volumes et laissa le tome IX de la collection entièrement achevé en 1774. Un membre des plus célèbres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres remplaça Secousse après sa mort, Bréquigny, qui publia du tome X au tome XIV. Le reste fut repris et achevé, à partir de 1811, par deux membres de l'Institut Pastoret et Pardessus ; la collection se termina par les ordonnances du règne de Louis XII.

L'ensemble de ce recueil, qui comprend, outre les documents législatifs eux-mêmes, des tables chronologiques et méthodiques, des dissertations d'une grande valeur et des notes, est un des monuments les plus remarquables de l'érudition française. On le cite, comme fait Michelet, sous le titre : ORDONNANCES, ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE.

PANÉGYRIQUE DE RICHEMOND, par *Guillaume Gruel, collection Petitot*. Voy. COLLECTION PETITOT.

Richemond (Arthur III, duc de Bretagne et Touraine, comte de), pair et connétable de France, né le 22 août 1393, mort à Nantes le 26 décembre 1456 ; l'un des grands seigneurs du parti d'Orléans au quinzième siècle. Il débuta au service de ce parti, fut fait prisonnier à Azincourt (1415), et revint d'Angleterre pour se mettre à la disposition du dauphin (Charles VII) ; connétable de France, il fut, pendant quelques années (1424-1439), le ministre principal de Charles VII. Disgracié en 1429, il vit le pouvoir passer aux mains du duc d'Alençon, mais il retrouva, en 1432, la faveur royale, prit part aux négociations d'Arras (1435) et à la conquête de la Normandie (1448).

Son écuyer, Guillaume Gruel, écrivit, après sa mort (1458), le récit ou plutôt l'apologie de sa vie, qui fut imprimé en 1520, pour la première fois, sous le titre : *Histoire du vaillant chevalier Arthur*, réimprimé ensuite en 1622 par l'érudit Denis Godefroy. Michelet emploie et cite l'édition plus récente qu'a donnée Petitot dans sa collection complète des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, au tome VIII.

PASQUEREL (frère), *sa déposition*. Ce personnage, religieux augustin, chapelain de la Pucelle, fut appelé à déposer

au procès de réhabilitation et donna très nettement son avis sur Jeanne d'Arc, en même temps que sur ses juges.

PROCÈS, éd. *Buchon*. Voy. BUCHON.

PROCÈS, éd. 1827. Voy. BUCHON.

PROCÈS LAT. (*in*) MS.

Michelet avait compris que la préparation nécessaire d'une histoire de Jeanne d'Arc, c'était l'étude des pièces originales du procès. Il connaissait l'histoire de Lenglet-Dufresnoy (voy. ce nom), qui en avait signalé l'importance, le travail de *Laverdy* (voy. ce nom), qui, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. III (voy. *Notices des ms.*, t. III), en avait publié l'analyse et des extraits, il avait enfin entre les mains l'édition de Buchon parue en 1827 (voy. BUCHON). Mais tous ces travaux antérieurs étaient incomplets : les indications de Lenglet-Dufresnoy ne pouvaient satisfaire la curiosité qu'elles éveillaient; l'édition Buchon n'était qu'une reproduction pure et simple d'un abrégé très incomplet de l'instrument original du procès; enfin de Laverdy, très souvent, ne fournissait à Michelet que des extraits.

L'instrument original du procès de condamnation était à la Bibliothèque nationale, dans des manuscrits latins. En effet, quelque temps après le supplice de Jeanne d'Arc, l'un des juges du procès, Thomas de Courcelles, assisté du greffier Manchon, fit traduire en latin les interrogatoires de Jeanne d'Arc, d'après les minutes authentiques qui, au cours du procès, avaient été écrites en français, les procès-verbaux complétés. L'ensemble fut rédigé en un instrument authentique latin dont cinq copies furent faites immédiatement. Les cinq copies reçurent l'attestation des greffiers, Boisguillaume, Manchon, Taquel et le sceau des juges. De ces cinq copies, deux furent détruites, trois sont actuellement conservées à Paris, où elles sont arrivées après des vicissitudes diverses; l'une est à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, les deux autres sont à la Bibliothèque nationale où elles portent les numéros 5968 et 5966 latins.

C'est de l'un de ces deux exemplaires que s'est servi Michelet; c'est à l'un ou à l'autre qu'il renvoie, quand il cite : *Procès latin* ou *Procès ms*. Les textes des deux manuscrits sont d'ailleurs identiques.

Ces manuscrits latins, d'une valeur inappréciable, que Michelet a eu le mérite de vouloir connaître, contiennent :

1° L'enquête préliminaire du procès, l'instruction, les conclusions du juge d'instruction, qu'on appelait alors le *promoteur ;*

2° Les interrogatoires de Jeanne d'Arc, les propres réponses de l'héroïne, conservées et attestées par ses juges et rangées par ordre chronologique ;

3° Les *monitions* ou exhortations adressées à Jeanne d'Arc, après l'interrogatoire, par ses juges, pour la décider à faire des aveux, à abjurer, depuis le 18 avril jusqu'au 24 mai ;

4° L'*acte d'abjuration* du 24 mai, que Jeanne d'Arc rétracta presque immédiatement après ;

5° Enfin, la procédure de la deuxième partie du procès (*secundum judicium*), où l'on accusa Jeanne d'être *relapse*, c'est-à-dire d'être retombée dans le crime d'hérésie dont l'acte d'abjuration l'avait lavée.

Ainsi, quand Michelet cite : *Procès lat. ms.* ou *Procès ms.*, c'est toujours du *Procès de condamnation* qu'il parle, d'après l'instrument authentique conservé à la Bibliothèque nationale.

PROCÈS MS., 17 *februarii* 1431 (17 février 1431). Voy. l'article précédent.

PROCÈS *ms. de revision.*

En février 1450, lorsque Rouen fut redevenue ville française, Charles VII, se souvenant, après la victoire, de l'héroïne qui l'avait préparée, ordonna de reviser le procès de la Pucelle, que les Anglais avaient *mise à mort iniquement.* L'enquête fut ouverte à Domrémy, à Orléans, à Paris, à Rouen, et l'on consulta tous ceux qui avaient connu Jeanne d'Arc pendant son enfance, son séjour à Orléans et à l'armée, pendant son procès. Le pape n'autorisa que le 11 juin 1455 cette revision, et son autorisation était nécessaire, puisque Jeanne d'Arc avait été condamnée comme *hérétique et relapse* par un tribunal ecclésiastique. Ce second procès de *revision* aboutit, le 7 juillet 1456, à une sentence de réhabilitation qui déclara « ladite Jeanne et ses ayants cause et parents n'avoir encouru, en cette occasion, aucune tache d'infamie,

et être exempte et purgée de tout effet des procès et sentences prononcés à Rouen ». La sentence des juges de Rouen fut déclarée « dol, calomnie, iniquité ».

A la suite de ce second procès, dit de *revision*, les greffiers Lecomte et François Ferrebouc, qui avaient, au cours du procès, dressé à mesure les minutes, les réunirent avec les actes pour en former l'acte définitif. Ils s'y reprirent à deux fois : leur premier travail ne reçut pas d'attestation, ne fut pas déclaré authentique. Nous l'avons conservé à la Bibliothèque nationale, où il est connu sous le nom de manuscrit de d'Urfé. Leur second travail, dont ils firent trois copies, nous est parvenu dans deux manuscrits qui sont pour nous la preuve légale, authentique de la réhabilitation.

Ces deux manuscrits sont en latin, à la Bibliothèque nationale (n° 5970 fonds latin, fonds Notre-Dame, n° 138), où Michelet les a consultés. Ils sont munis des attestations des deux greffiers qui en garantissent l'authenticité.

Michelet cite ces manuscrits de la manière ci-dessus indiquée: *Procès ms. de revision.*

QUICHERAT. Jules Quicherat, un des plus grands érudits de notre temps, né à Paris le 13 octobre 1814, mort le 8 avril 1882, se consacra dès sa jeunesse à la fois à l'histoire et aux arts. Il entra à l'atelier du peintre Charlet et à l'École des chartes en 1835. Il devint en 1847 professeur chargé du cours d'archéologie, puis directeur de cette école. Il avait été l'un des principaux fondateurs et fut l'un des plus savants collaborateurs du recueil qui marqua, aux yeux du public et au profit de la science, l'activité de cette école d'érudition : la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Ses œuvres principalement consacrées, mais non exclusivement, au moyen âge, se composent d'études d'archéologie, d'art proprement dit, d'histoire.

Il a écrit ou publié sur l'histoire de Jeanne d'Arc et sur le quinzième siècle, un certain nombre d'ouvrages qui font aujourd'hui autorité.

Le plus important, le premier, est l'édition qu'il donna, de 1841 à 1850, pour la *Société de l'histoire de France*, des pièces originales du *procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*. L'Averdy

(voy. ce nom), n'en avait publié que des extraits ou des analyses. L'édition de Quicherat fut complète et, pour ainsi dire, définitive. Aux trois volumes qui contenaient les pièces, Quicherat en ajouta un quatrième où se trouvent par séries les témoignages des historiens français, bourguignons, anglais sur Jeanne d'Arc, puis un cinquième consacré à reproduire des lettres, actes officiels, pièces détachées, relatifs à la Pucelle, qui avaient été mal publiés, ou ne l'avaient pas encore été.

A la fin du dernier volume, il inséra des notices sur les procès et les manuscrits des deux procès de Jeanne d'Arc, qui sont de véritables chefs-d'œuvre de discussion et de science.

Lorsque parut, pour la première fois, dans l'*Histoire de France* de Michelet, sa *Jeanne d'Arc*, le travail de Quicherat n'était pas publié, ou plutôt le premier volume de ce travail et le cinquième volume de l'histoire de Michelet (*Jeanne d'Arc*), parurent la même année. Mais les deux savants, l'érudit et l'historien, se connaissaient: ils étaient l'un et l'autre attachés à nos deux plus grands dépôts d'archives: Michelet garde des Archives, Quicherat attaché à la Bibliothèque nationale. Michelet indiqua dans ses notes que certains documents lui avaient été communiqués par Quicherat. Ils avaient tous les deux la même ardeur au travail, et en particulier le même culte pour Jeanne d'Arc.

Dans l'édition séparée qu'il publia de sa Jeanne d'Arc en 1858, et qui forme le présent volume, Michelet tint compte des travaux de Quicherat et cita l'introduction parue en 1850 à la fin du cinquième volume : QUICHERAT, *Introduction*. Quicherat de son côté poursuivit ses études sur Jeanne d'Arc jusqu'aux derniers jours de sa vie.

En 1850, il donna un volume d'*Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (Renouard, 107 p.) : c'était son *introduction* tirée à part.

En 1854, dans la même collection où avait paru la *Jeanne d'Arc* de Michelet, dans la Bibliothèque des chemins de fer, chez Hachette, il réimprima l'*Histoire du siège d'Orléans*.

En 1855-59, il publia pour la *Société de l'histoire de France*, l'*Histoire des règnes de Charles VII et Louis XI* par THOMAS BASIN, que Michelet n'avait pu connaître et qui est une des sources importantes de l'histoire de Jeanne d'Arc (4 vol. in-8°).

En 1879, il réimprima, avec de nombreuses additions, l'un de ses premiers travaux, l'histoire de *Rodrigue de Villandrando*, l'un des défenseurs de la France au quinzième siècle et, la même année, il édita dans la *Revue historique*, une *relation manuscrite* sur Jeanne d'Arc, tirée des Archives de La Rochelle.

Enfin, dans les derniers mois de sa vie, il donnait encore à la même Revue un *Supplément aux témoignages contemporains de Jeanne d'Arc* (1822), la réimpression, avec des développements, d'un texte qui avait paru dans la *Revue de Normandie*.

Ainsi, tandis que Michelet caractérisait d'une manière durable et sûre la figure et l'œuvre de Jeanne d'Arc, Quicherat, animé d'une même ardeur patriotique, fournissait les moyens de contrôler et de vérifier l'exactitude de notre grand historien. L'ensemble de leurs travaux constitue aujourd'hui un monument historique, solide et harmonieux tout à la fois, digne de l'héroïne dont ils ont voulu honorer la mémoire.

QUICHERAT, *Introd.* Voy. QUICHERAT.

REIFFEMBERG, historien, critique, bibliographe, né à Mons le 14 novembre 1795, mort à Bruxelles le 18 avril 1850. D'abord militaire, il fut en 1818 nommé professeur de littérature à Louvain, en 1835 à Liège, puis appelé à la direction de la Bibliothèque royale de Bruxelles, lorsqu'on la reconstitua.

Il publia un certain nombre d'ouvrages très importants sur l'histoire de la Belgique : *Histoire du commerce et de l'industrie des Pays-Bas aux quinzième et seizième siècles* (1822); *Histoire du comté de Hainaut*, qui fut complétée par une autre publication : *Documents pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut, Luxembourg* (1844-1848), une *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*.

Il édita un certain nombre de chroniques belges, par exemple les *Mémoires de Du Clercq* (1822), et contribua à la fondation et au succès de la grande collection des *Chroniques belges inédites*, publiées par ordre du gouvernement belge et par les soins de la Commission royale d'histoire (1836, Bruxelles).

Il a eu l'heureuse idée de publier une édition annotée de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de Barante (voy. ce nom), avec des textes empruntés aux documents belges.

Michelet cite fréquemment ce dernier ouvrage de Reiffemberg de manières différentes : REIFFEMBERG, *Notes sur Barante;* REIFFEMBERG, *Notes sur l'édition belge de Barante.* Il cite aussi son *Histoire de la Toison d'or.*

REIFFEMBERG, *Histoire de la Toison d'or.* Voy. REIFFEMBERG.

REIFFEMBERG, *Notes sur Barante.* Voy. BARANTE et REIFFEMBERG.

REIFFEMBERG, *Notes sur l'édition belge* (6e édition) *de* BARANTE. Voy. BARANTE et REIFFEMBERG.

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, *ms. Baluze, Bibliothèque royale.*

Le titre complet est : *Chronique du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI de* 1380 à 1422. Cette chronique était en grande partie manuscrite lorsque Michelet composa et publia sa *Jeanne d'Arc.* Elle fut éditée pour la première fois par M. Bellaguet, en 1839, pour la *Collection des documents inédits de l'histoire de France,* entreprise par M. Guizot. Comme l'édition complète comprend 6 volumes in-4°, on s'explique que Michelet n'ait pas pu s'en servir. Il n'a pas hésité à recourir au manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (voy. ce mot).

L'œuvre du *Religieux*, rédigée au monastère de Saint-Denis, à mesure que les événements se produisaient, et peut-être même par un témoin oculaire, est favorable au roi de France, à l'Université, à la haute bourgeoisie, et défavorable aux abus qui provoquent les révoltes populaires.

RYMER, 3e édition. Thomas Rymer, né dans le comté de York en 1638, mort en 1714, historiographe du roi à partir de 1692. Il avait fait d'abord des ouvrages de critique que Pope considérait comme très importants. Mais son œuvre principale est un grand recueil de tous les actes législatifs relatifs à l'histoire d'Angleterre. Le titre de ce recueil, qui parut de

1704 à 1735 en 20 volumes, est : ***Fœdera, conventiones, literæ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis Imperatores, reges, pontifices, Principes, vel communitates ab ineunte sæculo Duodecimo*** (1101) ***ad nostra usque tempora*** (1654) ***habita*** (Traités, conventions, lettres et actes publics de tout genre conclus entre les rois d'Angleterre et les Empereurs, les rois, les princes laïcs ou ecclésiastiques, les villes depuis 1101 jusqu'en 1654). Rymer, de 1704 jusqu'à sa mort, en fit paraître 15 volumes avec l'aide de Robert Sanderson. Sanderson fit paraître seul les cinq derniers.

Le recueil de Rymer est indispensable pour quiconque s'occupe d'histoire d'Angleterre. On le cite, comme a fait Michelet, ou RYMER simplement, ou RYMER, *Fœdera*.

SÉGUIN (frère) *sa déposition*. Séguin, docteur en théologie, dominicain, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, fut chargé par le roi d'examiner Jeanne d'Arc à Poitiers, avant son départ pour Orléans. C'est à ce titre qu'ayant, avant l'expédition de Jeanne, témoigné de son ***humilité, virginité, honnêteté et dévotion***, il fut appelé au procès de revision, pour en témoigner encore, malgré la sentence rendue contre elle par les docteurs et les juges de Rouen. Sa déposition est un récit très détaillé de tout ce qui se passa à Poitiers entre l'héroïne et les juges chargés de l'examiner.

SIMON (Charles), *sa déposition*. Maître des requêtes du roi en 1429, puis président de la Chambre des comptes, il eut l'occasion de voir Jeanne d'Arc, lors de son arrivée à Chinon, et fut pour ce motif appelé en témoignage au procès de revision.

PREMIER ET QUINZIÈME TÉMOIN de l'enquête de Rouen, *leur déposition*.

Lors du procès de revision, en 1450, le roi Charles VII ordonna qu'une enquête fût ouverte à Domremy, Orléans, Paris, Rouen et qu'on citât tous les gens qui dans ces quatre lieux avaient eu l'occasion de voir Jeanne d'Arc. Ce sont deux de ces personnes de Rouen, dont Michelet invoque le témoignage. Voyez *Procès ms. de revision*.

LA TOUROULDE (Marguerite), femme de Bouligny, fut

l'hôtesse de Jeanne d'Arc à Bourges, lorsqu'elle revint du sacre. Veuve d'un conseiller du roi, ayant par conséquent une certaine autorité, elle vint témoigner en faveur de Jeanne d'Arc au procès de réhabilitation.

TOUTMOUILLÉ, *sa déposition*. Jean Toutmouillé, dominicain, a vu Jeanne d'Arc dans ses derniers moments, la visita le matin de sa mort, et l'assista jusqu'au supplice. Il avait refusé de siéger parmi les assesseurs du procès. C'était un double motif pour qu'on l'appelât à témoigner au procès de réhabilitation.

TURNER. Né à Londres le 24 septembre 1768, mort à Londres le 13 février 1847, historien anglais. Il a composé une grande *Histoire d'Angleterre*, dont le premier volume parut en 1799 et le dernier en 1826. Elle s'étend depuis les origines jusqu'à la mort d'Élisabeth. Tous les critiques anglais sont d'accord pour reconnaître la conscience avec laquelle fut fait ce long travail de vingt-sept années.

VARIN, *Archives administratives de Reims*. Varin (Pierre-Joseph), érudit, né à Brabant-le-Roi (Meuse), mort à Paris le 12 juin 1849, secrétaire du comité des Chartes, puis doyen de la Faculté des lettres de Rennes. Il entreprit, sur les conseils d'Augustin Thierry et de Guizot, un recueil considérable de documents pour servir à l'histoire de Reims, qui devait prendre sa place dans la grande collection de *Documents inédits*, publiés à partir de 1836 par les soins du gouvernement de Louis-Philippe. Son ouvrage parut en 7 volumes à partir de 1839, en 2 séries : *Archives administratives de la ville de Reims*, *Archives législatives*. Dans sa préface, Varin s'excusait avec modestie de n'avoir été qu'un compilateur. Mais ce recueil, qui lui coûta « huit années de travail, la santé et presque la vue », n'est pas une compilation. C'est une collection précieuse, indispensable à qui veut connaître l'histoire municipale de Reims et celle des villes au moyen âge, l'un des plus beaux travaux et des plus utiles qu'aient provoqués l'initiative et l'exemple féconds d'Augustin Thierry.

Varin a imprimé dans ses *Archives législatives* une relation de l'entrée de Charles VII et de Jeanne d'Arc à Reims, faite au dix-septième siècle par Jean Rogier d'après des lettres de

Charles VII, de la Pucelle, des commandants militaires du pays, des corps municipaux de Troyes et Châlons, pièces précieuses, aujourd'hui perdues. Michelet n'a pas eu cette relation à sa disposition.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.


Stanford University Libraries
3 6105 010 226 962
J4


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-9201
All books may be recalled after 7 days
DATE DUE
NOV 07 1995
DOC FEB 08 1996

AUTEURS FRANÇAIS

DÉSIGNÉS POUR L'ÉPREUVE DE LA LECTURE EXPLIQUÉE DU BREVET SUPÉRIEUR

Tous ces volumes publiés avec une introduction détaillée, exposant [illegible] de l'auteur et analysant son œuvre entière, renferment en outre des [illegible] particulières sur chacun des textes désignés par le programme. Des notes nombreuses placées au bas des pages éclairent les passages qui, à l'exa[illegible], peuvent donner lieu à une explication. Les noms des annotateurs sont entre parenthèses.

Bossuet : *Se[illegible]* [illegible] *la parole de* [illegible] agrégé des lettres) [illegible].

Boileau : *L'A[rt] p[oéti]que* (GERUZEZ). 1 vol. petit in-16 cartonné.... 40 c.

Buffon : *Discours sur le style*. 1 vol. petit in-16, cartonné......... 30 c.

Chateaubriand : *Les Martyrs*, livre VI; 1 volume in-16, broché.

Chénier : *L'Aveugle*. — *Le Jeune Orphée*. — *Le Jeu de Paume*. — *La Jeune Tarentine*. — *Hymne à la France* (RAB[ILLIARD]). 1 volume in-16, broché.

Corneille : [illegible], texte conforme à celui de [illegible] *Grands Écrivains de la F[rance]* [illegible] LEVILLE, profess[eur] [illegible] culté des lettres de [illegible]. 1 vol. [illegible] in-16, cart.......... [illegible]

— *Le Menteur* (LAVIGNE, professeur au lycée Henri IV). 1 vol. petit in-16, cartonné.......................... 1 fr.

Fénelon : *Opuscules académiques*, contenant la *Lettre à l'Académie sur l'éloquence, la poésie, l'histoire* (DELZONS). 1 vol. in-16, cartonné. 80 c.

Geffroy, de l'Institut : *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, [c]hoix de ses lettres et [illegible]. 2 vol. in-16, brochés.......................... 7 fr.

La Bruyère : *[Caractères]*, chapitres I et V. 1 vol. in-16, broché.

La F[on]taine : *Fables* (GERU[ZEZ]). 1 vol. in-16, cartonné...... 1 fr. 60

Lamartine : *L'Immortalité* [et] *le Chêne* ([illegible]). 1 vol. petit in-16, broché.

Maintenon (Mme de) : *Extraits de* [ses] *lettres sur l'éducation*, précédés d'une introduction par M. O. Gréard; 3e é[dit]. 1 vol. in-16, broché.......... 2 fr. [illegible]

Michelet : *Jeanne d'Arc* (BOURG[EOIS], chargé des cours à la Faculté des [let]tres de Lyon). 1 vol. in-16, cartonné.

Molière : *Le Misanthrope* (LAVIGNE). 1 vol. petit in-16, cartonné.... [illegible]

Montaigne : *Essais*, livre 1er, c[hap.] XXV (COMPAYRÉ, professeur à l'É[cole] normale de Sèvres). 1 vol. in-[16], broché.

Pascal : *Provinciales* et *Pensées*. 1 vol. in-16, [illegible]...... 1 fr. [illegible]

Racine : *B[ri]tannicus* (LANSON). 1 vol. petit i[n-16], cartonné............ 1 fr.

— *Mithridate* (LANSON). 1 vol. [peti]t in-16, cartonné.

Sévigné (Mme de) : *Lettres choisies*, extraites de [l'é]dition des *Grands écrivains de la [Fr]ance* (AD. REGN[IER]), ancien professeur [de] rhétorique au lycée Charlemagne). 1 vol. petit in-16, cartonné.................. 1 fr. [illegible]0

Voltaire : *Choix de lettres* (L. B[RU]NEL, docteur ès lettres, professeur au lycée Condorcet). 1 vol. petit in-16, cart............................ 2 fr. 25

Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.